



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

Veterans Affairs

Chair:

The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, February 6, 2008
Wednesday, February 13, 2008
Wednesday, March 5, 2008

Issue No. 3

Third, fourth and fifth meetings on:

Study on the services and benefits
provided to veterans in recognition
of their services to Canada

APPEARING:

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

Anciens combattants

Président :

L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le mercredi 6 février 2008
Le mercredi 13 février 2008
Le mercredi 5 mars 2008

Fascicule n° 3

Troisième, quatrième et cinquième réunions concernant :

L'étude sur les services et les avantages sociaux offerts
aux anciens combattants en reconnaissance
des services rendus au Canada

COMPARAÎT :

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député,
ministre des Anciens Combattants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks
Nancy Ruth
(Quorum 3)

Kenny

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), the membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Dallaire is substituted for that of the Honourable Senator Day (*January 29, 2008*).

The name of the Honourable Senator Day is substituted for that of the Honourable Senator Dallaire (*January 30, 2008*).

The name of the Honourable Senator Downe is substituted for that of the Honourable Senator Kenny (*February 13, 2008*).

The name of the Honourable Senator Kenny is substituted for that of the Honourable Senator Downe (*February 13, 2008*).

The name of the Honourable Senator Downe is substituted for that of the Honourable Senator Kenny (*February 26, 2008*).

The name of the Honourable Senator Kenny is substituted for that of the Honourable Senator Downe (*February 27, 2008*).

The name of the Honourable Senator Downe is substituted for that of the Honourable Senator Kenny (*March 5, 2008*).

LE SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Michael A. Meighen

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorable sénateurs :

Banks
Nancy Ruth
(Quorum 3)

Kenny

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Dallaire est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le 29 janvier 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Day est substitué à celui de l'honorable sénateur Dallaire (*le 30 janvier 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Downe est substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (*le 13 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Kenny est substitué à celui de l'honorable sénateur Downe (*le 13 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Downe est substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (*le 26 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Kenny est substitué à celui de l'honorable sénateur Downe (*le 27 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Downe est substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (*le 5 mars 2008*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2008
(4)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:04 p.m., in room 172-E, Centre Block, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Banks, Day, Kenny, Meighen and Nancy Ruth (5).

Other senator present: The Honourable Senator Dallaire (1).

In attendance: James S. Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament, Captain (N) John Gardam, DND Liaison Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007 and delegated on Monday, November 26, 2007 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to veterans in recognition of their services to Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

Veterans Affairs Canada:

Colonel (Ret'd) Patrick Stogran, Veterans Ombudsman.

The chair made a statement.

Colonel (Ret'd) Stogran made a statement and answered questions.

At 1:23 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du sous-comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Subcommittee

OTTAWA, Wednesday, February 13, 2008
(5)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:07 p.m., in room 172-E, Centre Block, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Banks, Downe, Day and Meighen (4).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 février 2008
(4)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 4, dans la salle 172-E de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Day, Kenny, Meighen et Nancy Ruth (5).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Dallaire (1).

Également présents : James S. Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et le capitaine de vaisseau John Gardam, agent de liaison du MDN.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007 et aux pouvoirs qui lui ont été conférés le lundi 26 novembre 2007 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les avantages offerts aux anciens combattants en reconnaissance des services rendus au Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du sous-comité.*)

TÉMOIN :

Anciens Combattants Canada :

Colonel (à la retraite) Patrick Stogran, ombudsman des vétérans.

Le président fait une déclaration.

Le colonel (à la retraite) Patrick Stogran fait un exposé puis répond aux questions.

À 13 h 23, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 13 février 2008
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 7, dans la salle 172-E de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Downe, Day et Meighen (4).

Other senator present: The Honourable Senator Dallaire (1).

In attendance: James S. Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007 and delegated on Monday, November 26, 2007 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to veterans in recognition of their services to Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

The Royal Canadian Legion:

Jack Frost, Dominion President;

Pierre Allard, Service Bureau Director.

The chair made a statement.

Mr. Frost and Mr. Allard made a statement and answered questions.

At 13:28 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du sous-comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Subcommittee

OTTAWA, Wednesday, March 5, 2008

(6)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:11 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Banks, Day, Downe, Meighen and Nancy Ruth (5).

Other senator present: The Honourable Senator Dallaire (1).

In attendance: Gaëtane Lemay Clerk of the Subcommittee, Committees Directorate; James S. Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Major-General (ret) Keith McDonald, Senior Military Advisor.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007 and delegated on Monday, November 26, 2007 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Dallaire (1).

Également présent : James S. Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007 et aux pouvoirs qui lui ont été conférés le lundi 26 novembre 2007 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les avantages offerts aux anciens combattants en reconnaissance des services rendus au Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du sous-comité.*)

TÉMOINS :

Légion royale canadienne :

Jack Frost, président national;

Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide.

Le président fait une déclaration.

MM. Frost et Allard font un exposé puis répondent aux questions.

À 13 h 28, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 5 mars 2008

(6)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 11, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*vice-président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Day, Downe, Meighen et Nancy Ruth (5).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Dallaire (1).

Également présents : Gaëtane Lemay, greffière du sous-comité, Direction des comités; James S. Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et le major-général (à la retraite) Keith McDonald, conseiller militaire principal.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007 et aux pouvoirs qui lui ont été conférés le lundi 26 novembre 2007 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit

study on the services and benefits provided to veterans in recognition of their services to Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1.*)

APPEARING:

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs.

WITNESSES:

Veterans Affairs Canada:

Suzanne Tining, Deputy Minister;

Darragh Mogan, Director General, Program and Service
Policy Division.

The Chair made opening remarks.

Minister Thompson made a statement and, together with
Ms. Tining, answered questions.

At 1:29 p.m., the subcommittee adjourned to the call of
the chair.

ATTEST:

son étude sur les services et les avantages offerts aux anciens combattants en reconnaissance des services rendus au Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du sous-comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député,
ministre des Anciens Combattants.

TÉMOINS :

Anciens Combattants Canada :

Suzanne Tining, sous-ministre;

Darragh Mogan, directeur général, Direction générale des
politiques en matière de programmes et de services.

Le président fait une déclaration.

Le ministre Thompson fait un exposé puis, aidé de
Mme Tining, répond aux questions.

À 13 h 29, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle
convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du sous-comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 6, 2008

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:04 p.m. to study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting to order. At this point, we have with us Senator Kenny, Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, and Senator Banks, both of whom have served on this committee for some time. We await the arrival of other senators.

Without further ado, we should proceed. We have a distinguished witness before us today, Retired Colonel Patrick Stogran, who retired in 2007 after a long career with the Canadian Forces to take up his current appointment as the Veterans Ombudsman. This is a new and recently created position. Consequently, the purpose of this meeting is to gain an understanding of the role and function of the Veterans Ombudsman in relation to the implementation of the New Veterans Charter and the Veterans Bill of Rights.

The Veterans Ombudsman is an impartial, arm's-length and independent officer with the ability to assist veterans to pursue their concerns and advance their issues. It is also intended that the appointment will raise awareness of their needs and concerns and enhance the confidence of veterans that their views are important. The ombudsman is mandated to uphold the Veterans Bill of Rights and review individual and systemic issues arising from it.

Colonel Stogran, welcome to the committee. I understand you have a brief statement and hope you are available for questions following that.

Colonel (Ret'd) Patrick Stogran, Veterans Ombudsman, Veterans Affairs Canada: I appreciate the invitation to appear here today.

I will introduce myself and my operating philosophy as I did to the Standing Senate Committee on National Security and Defence, summarize our progress to date, and offer observations regarding the office and our operating environment today.

I cannot deny it was hard to leave the Canadian Forces. Being a soldier was never a job for me, it was a way of life. Throughout my career, I never lost sight of the fact that I would one day have to leave the army and start working for a living, but I was never anxious for that day. However, it did not take long for me to decide to accept the offer to become Canada's first Veterans Ombudsman. If there is anyone I respect as much as our men and

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 février 2008

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 4, pour étudier les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Nous avons actuellement avec nous le sénateur Kenny, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, et le sénateur Banks, qui siègent tous les deux à ce comité depuis un certain temps. Nous attendons l'arrivée d'autres sénateurs.

Nous allons commencer sans plus tarder. Nous accueillons aujourd'hui un témoin distingué, le colonel (à la retraite) Patrick Stogran, qui a pris sa retraite en 2007 après une longue carrière dans les Forces canadiennes pour assumer son poste actuel d'ombudsman des vétérans. Il s'agit d'un poste nouveau qui a été créé récemment. En conséquence, l'objet de la présente réunion est de mieux comprendre le rôle et les fonctions de l'ombudsman des vétérans dans l'optique de la mise en oeuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants et de la Déclaration des droits des anciens combattants.

L'ombudsman des vétérans est un agent impartial et indépendant chargé d'aider les anciens combattants à se faire entendre et à défendre leurs intérêts. La nomination vise également à rehausser le degré de sensibilisation aux besoins et préoccupations des anciens combattants et à donner à ces derniers le sentiment que leur point de vue est important. L'ombudsman a le mandat de faire respecter la Déclaration des droits des anciens combattants et de se pencher sur les problèmes particuliers et systémiques qui en découlent.

Colonel Stogran, bienvenue au comité. Je crois que vous avez une brève déclaration et j'espère que vous serez ensuite disponible pour répondre aux questions.

Le colonel (à la retraite) Patrick Stogran, ombudsman des vétérans, Anciens Combattants Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner ici aujourd'hui.

Je vais me présenter et expliquer les principes selon lesquels je fonctionne, comme je l'ai fait devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, résumer nos progrès à ce jour et faire des observations sur notre bureau et notre environnement fonctionnel d'aujourd'hui.

Je ne peux pas nier que ce fut difficile de quitter les Forces canadiennes. Être un soldat n'a jamais été un travail pour moi, c'était un mode de vie. Tout au long de ma carrière, je n'ai jamais perdu de vue le fait qu'il me faudrait un jour quitter l'armée et commencer à travailler pour gagner ma vie, mais je n'ai jamais eu hâte que ce jour vienne. Cependant, il ne m'a pas fallu longtemps pour décider d'accepter l'offre de devenir le premier ombudsman

women in uniform, it is our veterans. This job represents an opportunity to give back to that community in a meaningful and lasting way. For me, this is a labour of love.

[*Translation*]

I resisted the bureaucratic attitude throughout my military career, and this, despite the fact that bureaucracy existed in headquarters, even though it very rarely succeeded in taking roots within combat units of the Canadian Armed Forces. So I could not think of any other position for which I would be better equipped in order to fight the bureaucracy that is frustrating our veterans.

[*English*]

My first priority since taking up the appointment has been to travel across the country and meet with as many veterans, advocates and advocacy groups as possible. To date, I have also visited long-term care facilities at Sainte-Anne's Hospital near Montreal, Sunnybrook Hospital in Toronto, Calgary's Colonel Belcher Hospital and the Perley and Rideau Veterans' Health Centre in Ottawa. I have acquainted myself with the operational stress injury support system and visited Veteran Affairs Canada in Charlottetown and several of their district offices. Moreover, I have immersed myself in learning the job of an ombudsman and analyzed various examples of ombudsman offices.

Veterans Affairs Canada was proactive in setting up the Office of the Veterans Ombudsman. A skeleton staff worked for some months prior to my appointment studying the DND ombudsman, drafting organizational charts and job descriptions, establishing infrastructure, and even receiving and logging complaints from clients of which we have almost 300 to date. We have hired some term employees to receive and review these complaints from clients with a view to identifying where we can make some short-term successes. We are also studying some issues that could become our first full-scale analyses of systemic problems. I am optimistic that we will be at what I would call an "intermediate operating capability" in the coming months and be fully operational by late fall.

Another of life's lessons that I have hoisted aboard in spades is how ponderous the public service hiring process is. I expected it to take time, but also thought I would be reviewing curriculum vitae for a prospective director general of operations by now.

Having been an operator my entire professional life, I am taking a command approach to the office. To that end, my place will be in the trenches with the veterans, leading from the front. I am currently looking for a director general of operations who will complement my approach — a tenacious pit bull who is a master of the mechanisms of government and can cut through the

des vétérans du Canada. S'il y a des gens que je respecte autant que nos hommes et femmes en uniforme, ce sont nos anciens combattants. Ce poste représente l'occasion de redonner à cette communauté de manière utile et durable. Pour moi, c'est un travail que j'adore.

[*Français*]

J'ai résisté à l'attitude bureaucratique pendant toute ma carrière militaire, et ce, malgré le fait que la bureaucratie qui, ne parvenant que très rarement à s'implanter dans les unités de combat des Forces armées canadiennes, existait au siège social. Je ne peux donc penser à aucune autre position pour laquelle je serais mieux équipé afin de combattre la bureaucratie qui frustre nos vétérans.

[*Traduction*]

Ma priorité, depuis que j'ai accepté cette nomination, a été de voyager aux quatre coins du pays et de rencontrer le plus grand nombre possible de vétérans, de défenseurs de leurs droits et de groupes. À ce jour, j'ai aussi visité l'établissement de soins de longue durée à l'Hôpital Sainte-Anne, près de Montréal, l'Hôpital Sunnybrook à Toronto, l'Hôpital Colonel Belcher de Calgary et le Centre de santé Perley-Rideau pour anciens combattants à Ottawa. Je me suis familiarisé avec le système de soutien des militaires souffrant de blessures ou de stress opérationnel et j'ai visité Anciens Combattants Canada à Charlottetown et plusieurs des bureaux de district. De plus, je me suis plongé dans l'apprentissage du travail d'un ombudsman et j'ai analysé divers exemples de bureaux d'ombudsman.

Anciens Combattants Canada a joué un rôle actif dans la création du Bureau de l'ombudsman des vétérans. Un personnel réduit a travaillé pendant plusieurs mois avant ma nomination pour étudier l'ombudsman du MDN, rédiger des organigrammes et des descriptions de poste, établir l'infrastructure et même recevoir et consigner des plaintes de clients; à ce jour, nous en avons déjà presque 300. Nous avons embauché des employés nommés pour une période déterminée pour recevoir et examiner ces plaintes des clients en vue d'identifier des dossiers où nous pouvons obtenir des succès à court terme. Nous étudions aussi des dossiers qui pourraient devenir nos premières analyses pleine grandeur des problèmes systémiques. J'envisage avec optimisme que nous aurons ce que j'appellerais une « capacité opérationnelle intermédiaire » au cours des prochains mois et que nous serons pleinement opérationnels à la fin de l'automne.

Une autre leçon que la vie m'a enseignée abondamment est que le processus d'embauche est extrêmement lourd dans la fonction publique. Je m'attendais à ce que cela prenne du temps, mais je pensais quand même que, à cette date-ci, je serais en train d'examiner des curriculum vitae en vue d'embaucher un directeur général des opérations.

Ayant travaillé au niveau opérationnel pendant toute ma vie professionnelle, j'adopte une approche de commandement face à ce poste. Dans ce but, ma place sera dans les tranchées, aux côtés des vétérans, et je serai leur chef de file. Je cherche actuellement un directeur général des opérations qui aura une approche complémentaire à la mienne : quelqu'un de tenace, un véritable

constraints of bureaucracy and effect change. Inefficiency and the lack of timeliness seem to be recurring criticisms of Veterans Affairs Canada. Therefore, I will endeavour to make a rapid and effective decision-action cycle a hallmark of our office.

Job descriptions for senior staff positions were relatively easy. It was more difficult to identify a front-line model that will best satisfy the needs of our veteran community. Our intake personnel and the way they deal with our veterans, as well as the processes that support them, will be the most compelling image projected by the office. We must avoid becoming an organization of bureaucrats or individuals who see their jobs as fuelling the fire of a bureaucracy. We need “public servants” in the truest sense of the name and a streamlined process that allows a prompt turnaround time on issues.

As I said earlier, consultation has been another of the hallmarks of my tenure thus far as ombudsman and will continue to be. It is important that I develop and maintain a deep empathy with veterans and remain abreast of the issues that cause them difficulty. On the other side of the frontier, regarding my relationship with government, independence will be a third hallmark and one that I will vigorously protect. This is critically important if I hope to prevent political or bureaucratic convenience from ever tainting my objectivity or standing in the way of the fair treatment of our veterans.

Although our responsibilities are articulated in our mandate, our authority to prosecute that mandate will emanate from our credibility. To be credible, we must ensure that we: thoroughly and impartially investigate all complaints and issues; carefully consider all of the facts relating to a case in a thoughtful, balanced fashion; and offer pragmatic and practical recommendations. In the final analysis, I think any government would be hard pressed to ignore any legitimate suggestion I might make to enhance the lives of those who have served our country. I say this because today the majority of Canadians share much compassion and empathy for the plight of our veterans.

Finally, a fundamental principle I want to follow as we design and implement the processes and structures for the office will be to make and maintain a personal relationship with people who avail themselves of our services. This will depend upon the culture we cultivate as we bring in new staff. Culture is something that cannot be fostered by any process, structure or policy. It is a responsibility of leadership at all levels and will remain my primary focus in these days as we stand up the office.

« pitbull » qui maîtrise bien les mécanismes gouvernementaux et qui soit capable de se dégager des contraintes bureaucratiques et d'effectuer des changements. L'inefficience et les retards semblent être des critiques récurrentes à Anciens Combattants Canada. Par conséquent, je vais m'efforcer de faire en sorte que la marque de commerce de notre bureau soit un cycle rapide et efficace de décision et d'action.

Il a été relativement facile d'établir les descriptions de fonctions des postes de cadres supérieurs. Il a été plus difficile d'identifier un modèle de première ligne susceptible de satisfaire au mieux les besoins de notre communauté de vétérans. Nos employés de première ligne et la manière dont ils accueilleront nos vétérans, ainsi que les processus sur lesquels ils pourront compter, seront l'image de notre bureau qui s'imposera aux yeux de tous. Nous devons éviter de devenir une organisation de bureaucrates ou de gens qui perçoivent leur travail comme étant des rouages d'une bureaucratie. Il nous faut des gens qui sont au service du public dans le vrai sens du terme, ainsi qu'un processus simplifié permettant de raccourcir les délais dans tous les dossiers.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la consultation a été une autre caractéristique de mon travail d'ombudsman jusqu'à maintenant, et je vais continuer dans le même sens. Il est important que j'acquière et maintienne une profonde empathie avec les anciens combattants et que je demeure bien au fait des questions qui leur posent des difficultés. Par ailleurs, au sujet de mes relations avec le gouvernement, l'indépendance sera une troisième caractéristique que je protégerai énergiquement. C'est d'une importance cruciale si je veux empêcher que la commodité politique ou bureaucratique vienne jamais obscurcir mon objectivité ou faire obstacle au traitement juste et équitable de nos anciens combattants.

Bien que nos responsabilités soient énoncées dans notre mandat, notre pouvoir d'exécuter ce mandat émanera de notre crédibilité. Pour être crédibles, nous devons veiller à faire ce qui suit : faire enquête de manière impartiale et approfondie sur toutes les plaintes et tous les problèmes; examiner attentivement tous les faits relatifs à une affaire, de manière réfléchie et équilibrée; et offrir des recommandations pragmatiques et pratiques. En dernière analyse, je pense que tout gouvernement serait malvenu de ne pas tenir compte de toute suggestion légitime que je pourrais faire pour favoriser le mieux-être de ceux qui ont servi notre pays. Je dis cela parce qu'aujourd'hui, la majorité des Canadiens ont beaucoup de compassion et d'empathie pour le sort de nos anciens combattants.

Enfin, un principe fondamental que je veux respecter dans tout l'exercice consistant à concevoir et mettre en oeuvre les processus et structures de notre bureau sera d'établir et de maintenir des relations personnelles avec les gens qui feront appel à nos services. Cela dépendra de la culture que nous mettrons en place quand nous recruterons de nouveaux employés. La culture ne peut pas être favorisée par un quelconque processus, structure ou politique. C'est une responsabilité de leadership à tous les niveaux et cela demeurera ma principale préoccupation ces jours-ci, alors que nous sommes en train de monter le bureau.

It has been suggested that, without legislation to back it up, the Veterans Ombudsman lacks the teeth necessary to have a significant impact on the problems that affect the lives of our veterans. I submit that remains to be seen. I can certainly understand how legislation might make the job of the office easier, but I think that the Ombudsman for the Department of National Defence and the Canadian Forces has enjoyed some significant accomplishments without it. Moreover, I can foresee where legislation might have proven to be more of a constraint than a freedom. Despite the hard work of the interim team in laying the groundwork for establishing the office, we have had to rethink some of the initial assumptions on which that work was based.

Similarly, given the amount I have learned to date, I am confident that if, at some point in time, I think we need legislation, I am now in an excellent position to advise exactly what such legislation should include. I can assure the committee I would not hesitate to call for it if I see the need.

I hasten to add, however, another one of my revelations from the past couple of months. There should be no doubt that the ability of the Office of the Veterans Ombudsman to achieve its mandate without the authority to compel the release of relevant documentation and availability of departmental staff will depend mainly upon the cooperation of senior departmental officials.

Another criticism has been that the Veterans Ombudsman will not intercede in case reviews and appeals. To the contrary, I am pleased that our office will operate outside the review and appeal process. I have argued that, if there are systemic problems in the adjudicative process, introducing yet another player or level would be a typically bureaucratic solution that puts a Band-Aid on the symptoms rather than a bullet in the root cause. The mandate of the Office of the Veterans Ombudsman allows us to address systemic problems and emerging issues which, in my opinion, offers plenty of scope to make the current review and appeal process function more effectively if necessary.

[*Translation*]

In conclusion, I wish to once again express my sincere gratitude to the committee for having invited me to appear today. I am anxious to cooperate with members of the committee in order to ensure that those who have served our country so well be treated in a fair and equitable manner and with all the respect that is due to them.

[*English*]

The Chair: Thank you, Colonel. That was helpful. While you were making your statement, two other senators joined us — Senator Nancy Ruth from Ontario and Senator Day from New Brunswick.

On a laissé entendre qu'en l'absence d'une loi habilitante, l'ombudsman des vétérans n'a pas les pouvoirs nécessaires pour exercer une influence sensible sur la résolution des problèmes qui touchent la vie de nos anciens combattants. Je soutiens que cela reste à voir. Je peux assurément comprendre qu'une loi peut faciliter le travail d'un bureau donné, mais je pense que l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes a à son actif de belles réalisations en l'absence d'une telle loi. De plus, je peux discerner des cas où la loi aurait pu se révéler une contrainte davantage qu'une liberté. En dépit du dur labeur de l'équipe provisoire qui a jeté les bases du bureau, nous avons dû reconsidérer certaines hypothèses de base sur lesquelles leur travail était fondé.

De même, compte tenu de tout ce que j'ai appris jusqu'à maintenant, je suis confiant que si, à un moment donné, j'estime qu'il nous faut une loi, je suis maintenant très bien placé pour conseiller précisément le législateur quant à la teneur d'une telle loi. Je peux donner l'assurance au comité que je n'hésiterai pas à la réclamer si j'en vois le besoin.

Je m'empresse toutefois d'ajouter une autre de mes révélations de ces derniers mois. Il ne doit y avoir aucun doute que la capacité du Bureau de l'ombudsman des vétérans de réaliser son mandat sans avoir le pouvoir de forcer la divulgation de la documentation pertinente et sans pouvoir exiger la disponibilité du personnel ministériel dépendra principalement de la collaboration des hauts fonctionnaires du ministère.

Une autre critique a été formulée, à savoir que l'ombudsman des vétérans ne va pas intercéder dans le processus de révision et d'appel. Au contraire, je suis heureux que notre bureau va fonctionner en marge du processus de révision et d'appel. J'ai soutenu que, s'il y a des problèmes systémiques dans le processus de décision, le fait d'introduire encore un autre intervenant ou un autre niveau de décision serait une solution typiquement bureaucratique qui ne ferait que traiter les symptômes au lieu de s'attaquer à la cause profonde. Le mandat du Bureau de l'ombudsman des vétérans nous permettra de nous attaquer aux problèmes systémiques et aux questions émergentes, ce qui, à mon avis, offre amplement de possibilités pour rendre le processus actuel de révision et d'appel plus efficace, si le besoin s'en fait sentir.

[*Français*]

En conclusion, je désire à nouveau exprimer ma sincère gratitude envers le comité pour cette invitation à comparaître aujourd'hui. J'anticipe coopérer avec les membres du comité afin d'assurer que ceux qui ont si bien servi notre pays soient traités de façon juste et équitable, et avec tout le respect qui leur est dû.

[*Traduction*]

Le président : Merci, colonel. C'était très utile. Pendant que vous faisiez votre allocution, deux autres sénateurs se sont joints à nous : le sénateur Nancy Ruth, de l'Ontario et le sénateur Day, du Nouveau-Brunswick.

We have a full complement of members. I am sure there will be a number of questions. I will ask Senator Nancy Ruth to begin.

Senator Nancy Ruth: I am new to the committee and therefore know little of the goings-on.

I am trying to figure out how veterans do things. My assumption, based on reading the materials we received, is that you only deal with systemic questions of law or discrimination. Is that true?

If so, what kind of lawyers will you be hiring? In addition, how much money do you have and how will you get more?

The Chair: Lawyers or money?

Senator Nancy Ruth: Well, money.

My final question is: Are you the last place of appeal for a veteran?

Col. Stogran: It is an oversimplification to say we only deal with systemic issues. It is better to say that we do not get involved in the adjudicative process. That said, we are responsible for upholding the Veterans Bill of Rights as well as addressing the complaints of our clients.

Until a client has exhausted the review and appeal process, we are not allowed to get involved.

However, we can look at poor administration as it applies to the veterans review and appeal process. From the legal perspective, we cannot challenge legal decisions. Once again, however, my interpretation of that is — it may be legal, it may be right, but is it fair? There can be things that are unfair but still legal. In my estimation, it is all about the fairness in our office to ensure that veterans are treated appropriately.

We certainly have an excess of money this year. We had approximately \$5.3 million allocated for the year, but that was in anticipation of the office being stood up in April and it was not until November when we finally got rolling. I suspect it would be an adequate amount for us to carry out operations. I am now in the process of refining my business plan and identifying exactly what the requirement is. Based on my study over the last two months on the role of ombudsmen, I have come up with an organization that I think will satisfy the front-line requirements for the way we deal with veterans. I am in the process of costing that now.

In terms of getting more money, I am considered a branch of the department. The department is mandated to provide all of my corporate services, less legal and communications; it is on

Nous avons maintenant un effectif complet des membres du comité. Je suis certain qu'il y aura beaucoup de questions. Je vais demander au sénateur Nancy Ruth de commencer.

Le sénateur Nancy Ruth : Je suis nouvelle au comité et je ne connais donc pas bien le dossier.

J'essaie de comprendre comment l'on fonctionne aux Anciens Combattants. Après avoir lu les documents que nous avons reçus, je crois comprendre que vous vous occupez seulement de problèmes systémiques de droit ou de discrimination. Est-ce le cas?

Dans l'affirmative, quel genre d'avocats embaucherez-vous? De plus, combien d'argent avez-vous et comment en obtiendrez-vous davantage?

Le président : Des avocats ou de l'argent?

Le sénateur Nancy Ruth : Eh bien, de l'argent.

Ma dernière question est celle-ci : Êtes-vous le dernier recours en appel pour un ancien combattant?

Col Stogran : Ce serait simplifier à outrance de dire que nous nous occupons seulement de problèmes systémiques. Il est préférable de dire que nous ne nous mêlons pas du processus d'adjudication. Cela dit, nous sommes chargés de faire respecter la Déclaration des droits des anciens combattants et aussi de répondre aux plaintes de nos clients.

Nous n'avons pas le droit de nous mêler d'un dossier tant qu'un client n'a pas épuisé tous les recours en appel.

Cependant, nous pouvons nous pencher sur les cas de mauvaise administration dans les dossiers de révision et d'appel. Du point de vue juridique, nous ne pouvons pas contester les décisions judiciaires. Encore une fois, je dirai toutefois que mon interprétation de cela est celle-ci : c'est peut-être légal, c'est peut-être conforme, mais est-ce juste? Il y a parfois des injustices alors même que tout est légal. D'après moi, notre bureau est chargé de s'assurer que les anciens combattants soient traités comme il faut et tout est affaire de justice.

Chose certaine, nous avons un excédent budgétaire cette année. On nous a accordé environ 5,3 millions de dollars pour l'année, mais c'était en prévision de l'ouverture du bureau en avril, alors que ce n'est qu'en novembre que nous avons finalement pu nous mettre en marche. Je soupçonne que ce serait un montant adéquat pour nous permettre de fonctionner. Je suis actuellement en train d'apporter des retouches à mon plan d'activité et d'identifier exactement quels sont les besoins. En me fondant sur ce que j'ai appris depuis deux mois quant au rôle d'un ombudsman, j'ai mis au point une organisation qui, à mon avis, répondra aux besoins de première ligne dans nos relations avec les anciens combattants. Je suis actuellement en train d'évaluer combien cela coûtera.

Pour ce qui est d'obtenir plus d'argent, mon service est considéré comme une direction générale du ministère. Le ministère a le mandat de me fournir tous les services

a quid-pro-quo basis and a pay-as-you-go type of arrangement. I met with the deputy minister last night on that very matter and how we are going to proceed.

Regarding the last place of appeal, I have answered that. We do not get into the actual adjudication. We look at processes and maladministration.

Senator Nancy Ruth: I would like to make one suggestion because this is a whole new world to me. In theory, Senator Meighen may be my commanding officer but I asked the questions, and I would have liked to have been addressed and faced when you spoke to me. If relationships with both the department and veterans are important to you, I suggest you think about that.

The Chair: Would you like to wait for the second round for any further questions or do you have more to ask now?

Senator Nancy Ruth: No, I will wait and listen.

[Translation]

The Chair: Let me draw the attention to the presence among us of an honorary member of our committee, Senator Dallaire, who has always showed great interest for our deliberations. Welcome, senator.

[English]

Senator Day: Thank you, Colonel, for taking on this responsibility on behalf of veterans. We appreciate the effort you will be making. I know you will do a fine job.

First, I would like to ask about your relationship with the Royal Canadian Legion. When we talked in the past about a veterans' ombudsman, the Legion always made it clear they considered that their role. By asking this question, I am signalling that you may have some public relations work to do in that regard.

Col. Stogran: Mr. Chairman, at the risk of displaying my lack of exposure to committees, I apologize if I offend — I am just going by how I was coached.

Regarding my relationship with the Legion, shortly after returning from Afghanistan as a serving officer, I approached their Dominion Command with a view to getting involved. I felt that their role is not well understood by the young soldiers serving in Afghanistan today. I believe their role will become more important to these young people in future years, so I established a close relationship with the Dominion Command prior to taking this appointment. I know all the key players well and understand what they are facing.

As far as my relationship as the Veterans Ombudsman goes, I do not mean to downgrade or belittle their significance but I view them as another advocacy group. There is not complete

ministériels, sauf les services juridiques et de communications; c'est un arrangement du genre donnant-donnant dans le cadre duquel les services sont payés au fur et à mesure. J'ai rencontré justement le sous-ministre hier soir pour discuter de cette question et de la façon dont nous allons procéder.

Au sujet du dernier recours d'appel, j'ai répondu à cela. Nous ne nous mêlons pas du processus de décision. Nous nous penchons sur les processus et les cas de mauvaise administration.

Le sénateur Nancy Ruth : Je voudrais faire une suggestion, car c'est tout un nouvel univers pour moi. En théorie, le sénateur Meighen est peut-être mon commandant, mais c'est moi qui ai posé les questions et j'aurais aimé que vous me regardiez en y répondant. Si les relations avec le ministère et les anciens combattants vous semblent importantes, je vous invite à réfléchir à cela.

Le président : Voulez-vous attendre au deuxième tour pour poser d'autres questions, ou en avez-vous d'autres à poser tout de suite?

Le sénateur Nancy Ruth : Non, je vais attendre et écouter.

[Français]

Le président : Permettez-moi de signaler la présence d'un membre honoraire de notre comité, le sénateur Dallaire, qui a toujours porté un grand intérêt à nos délibérations. Je vous souhaite la bienvenue, cher collègue.

[Traduction]

Le sénateur Day : Merci, colonel, d'avoir assumé cette responsabilité au nom des anciens combattants. Nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous déployez. Je sais que vous ferez du bon travail.

Premièrement, je voudrais vous interroger sur vos liens avec la Légion royale canadienne. Quand nous avons discuté dans le passé d'un ombudsman des vétérans, la Légion a toujours fait savoir clairement qu'elle considérait que c'était là son rôle. En posant cette question, je vous donne le signal que vous avez peut-être du travail de relations publiques à faire à cet égard.

Col Stogran : Monsieur le président, au risque de trahir mon manque d'expérience en matière de témoignage devant des comités, je m'excuse si j'ai offusqué qui que ce soit. Je suis les conseils qu'on m'a donnés.

Au sujet de mes relations avec la Légion, peu de temps après mon retour d'Afghanistan où j'ai servi comme officier, j'ai communiqué avec la direction nationale de la Légion en vue d'offrir mes services. J'estimais que le rôle de la Légion n'était pas bien compris par les jeunes soldats qui sont déployés aujourd'hui en Afghanistan. Je crois que le rôle de la Légion deviendra plus important pour ces jeunes gens au cours des prochaines années et j'ai donc établi des liens étroits avec la direction nationale avant d'assumer mes fonctions actuelles. Je connais bien tous les principaux intervenants et je comprends leur problématique.

Pour ce qui est de mes liens avec eux à titre d'ombudsman des vétérans, je ne veux nullement les dénigrer ou diminuer leur importance, mais je les considère comme un autre groupe de

agreement among the various veterans' associations; they are not all included under the Royal Canadian Legion. In fact, many groups that do not consider themselves to be under the umbrella of the Legion do very good work on behalf of the veterans they serve.

I do face a bit of a public affairs challenge. On my advisory committee, I intend to have representatives from the various veterans' communities represented and not the individual advocacy groups. However, I will certainly be calling on all the advocacy groups to provide names of people who can represent the needs of veterans. Theoretically, any one of the associations could have five or six nominations that are accepted to be represented on my board.

The final thing I might add is that we are starting off on November 5 with an information session where we are inviting representatives from as many of the advocacy groups and individual advocates as I can identify, with a view to imparting to them my operating philosophy. I want to show them that it is inclusive, that I am treating them all equally, and that I am eager to receive constructive criticism or advice from any of them.

Senator Day: I look forward to hearing more about that relationship in the future.

On another subject, we have learned from talking to Veterans Affairs Canada of their expanded role in dealing with still-serving Armed Forces personnel who are anticipating retiring for whatever reason. Veterans Affairs will be talking to those serving or still-in-uniform members to advise them of their rights and make sure they are getting the proper services.

Will you be monitoring the relationship between the Armed Forces and Veterans Affairs Canada in this area of transition, where individuals are still in uniform?

Col. Stogran: Definitely. I will be monitoring as much as I can concerning the serving soldiers and their transition into the domain of Veterans Affairs. There is a huge grey area but there is a lot of effort being expended to bridge that gap. There is even a grey area between myself and the DND ombudsman.

Suffice to say, one of the things I have initiated, which we will implement in the coming months, is my own Facebook page. While I was with the Legion, I took advantage of every opportunity to speak to the young soldiers coming back from Afghanistan. I encouraged them to get involved in a Legion and perhaps start an association. Their response was, "Are you on Facebook?" because they are all there.

défense des droits. Il n'y a pas unanimité là-dessus parmi les diverses associations d'anciens combattants; elles ne font pas toutes partie de la Légion royale canadienne. En fait, beaucoup de groupes qui ne se considèrent pas chapeautés par la Légion font du très bon travail au nom des anciens combattants qu'ils défendent.

Il est vrai que j'ai un certain défi à relever en matière de relations publiques. J'ai l'intention de faire en sorte que mon comité consultatif compte des représentants des diverses communautés d'anciens combattants et non pas de chacun des groupes d'intervention. Cependant, je ferai certainement appel à tous les groupes d'intervention pour leur demander de me fournir des noms de gens qui peuvent bien représenter les besoins des anciens combattants. En théorie, n'importe laquelle des associations pourrait compter cinq ou six personnes qui seraient nommées membres de mon conseil.

J'ajoute un dernier point : nous allons commencer le 5 novembre en tenant une séance d'information à laquelle nous invitons des représentants du plus grand nombre possible de groupes et de particuliers, tous ceux que je pourrai identifier, afin de leur faire part de ma philosophie opérationnelle. Je veux leur montrer que je suis inclusif, que je les traite tous également et que je suis tout à fait disposé à recevoir des critiques constructives ou des conseils de la part de n'importe lequel d'entre eux.

Le sénateur Day : Je compte en entendre davantage au sujet de cette relation à l'avenir.

Changement de sujet, nous avons appris en nous entretenant avec des représentants d'Anciens Combattants Canada que le rôle du ministère avait été étendu à des membres des forces armées qui sont encore en service et qui prévoient prendre leur retraite pour une raison quelconque. Le ministère communiquera avec ces militaires qui sont toujours en service ou en uniforme pour les conseiller sur leurs droits et s'assurer qu'ils obtiennent les services voulus.

Allez-vous contrôler les relations entre les forces armées et Anciens Combattants Canada pendant cette période de transition, pendant laquelle les militaires sont encore en uniforme?

Col Stogran : Absolument. Je vais faire un contrôle le plus étroit possible des soldats qui sont toujours en service et de leur transition dans le domaine des anciens combattants. Il y a une vaste zone floue, mais beaucoup d'efforts sont déployés pour corriger cette lacune. Il y a même une zone floue entre moi-même et l'ombudsman du MDN.

Qu'il suffise de dire que l'une des mesures que j'ai prises et que nous allons mettre en oeuvre au cours des prochains mois, c'est d'ouvrir ma propre page Facebook. Durant mes visites à la Légion, j'ai saisi toutes les occasions de m'entretenir avec de jeunes soldats qui revenaient d'Afghanistan. Je les ai encouragés à s'inscrire à la Légion et peut-être même à fonder eux-mêmes une section. Ils me répondaient : « Êtes-vous sur Facebook? », parce qu'ils ont tous leur page.

I hope to create a dialogue with these young people with a view to encouraging them to give us some feedback. In the final analysis, until problems are brought to the attention of our office, we should be careful about getting involved for fear of being accused of being an advocacy group ourselves. We respond to the needs of our clientele.

Senator Day: What kind of a relationship would you have with the DND ombudsman in terms of budgets? You said there is a grey area there. Can you compare the budget of the DND ombudsman with yours?

Col. Stogran: I cannot get into the details. However, the approach for this office has been to take the recommendations of the task force that were put in place. Basically, it made a proposal that the Veterans Affairs ombudsman should be a mirror image of the DND ombudsman. The powers that be arbitrarily decided to cut it down in size and stature to be more on par with the new ombudsmen coming online with taxation, victims of crime and PWGSC. Without knowing the exact details about magnitude, we are about half the size and my rank is significantly less than that of the DND ombudsman.

The Chair: For the record and for my information, could you tell us what the acronym you just mentioned — PWGSC — stands for?

Col. Stogran: Public Works and Government Services Canada.

Senator Day: That would be the procurement ombudsman you are talking about.

Col. Stogran: Yes.

Senator Day: That has not been stood up yet, although it was promised two years ago.

Col. Stogran: I was at a conference last week and met some individuals from that office. I have been working closely with the DND ombudsman. My impressions are that, if we are looking at fielding anywhere near the volume of complaints coming our way, the office is not large enough. We anticipate we will have an intake twice that of DND.

Based on my experiences to date with the wide variety of complaints coming our way — and I am going back to my Armed Forces days where I was in the chain of command and had soldiers who were taking advantage of the DND ombudsman, as well as being investigated a couple of times by the DND ombudsman myself — our complaints are often much more complex. One of my biggest challenges will be to inform the many veterans who might have a distorted idea of what they are entitled to from veterans services. That distorted view is not the fault of the veterans because a complex web of legalese, et cetera, comes out of that office. This means communications, outreach and work with the veterans will be a huge problem.

J'espère lancer un dialogue avec ces jeunes gens et les encourager à nous faire part de leurs commentaires. En dernière analyse, tant que des problèmes ne sont pas portés à l'attention de notre bureau, nous devons faire attention de nous en mêler, de crainte d'être accusés d'être nous-mêmes un groupe d'intervention. Nous répondons aux besoins de notre clientèle.

Le sénateur Day : Quelle relation aurez-vous avec l'ombudsman du MDN en termes de budget? Vous avez dit qu'il y a une zone floue. Pouvez-vous comparer le budget de l'ombudsman du MDN au vôtre?

Col Stogran : Je ne peux pas entrer dans les détails. Cependant, l'approche de notre bureau a été de suivre les recommandations du groupe de travail qui a été mis en place. Essentiellement, j'ai proposé que l'ombudsman des vétérans soit une copie conforme de l'ombudsman du MDN. Les responsables ont décidé arbitrairement d'en réduire la taille et la portée pour qu'elles se rapprochent plutôt des nouveaux ombudsmans qui vont être créés dans les domaines de la fiscalité, des victimes de crime et de TPSGC. Sans connaître les détails exacts, je peux dire que nous avons à peu près la moitié de la taille et que mon rang est considérablement inférieur à celui de l'ombudsman du MDN.

Le président : Pour éclairer ma lanterne et renseigner tous ceux qui nous écoutent, pouvez-vous nous dire ce que représente l'acronyme que vous venez d'utiliser : TPSGC?

Col Stogran : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le sénateur Day : Il s'agit donc de l'ombudsman dans le domaine des acquisitions.

Col Stogran : Oui.

Le sénateur Day : Ce poste n'a pas encore été créé, bien qu'on l'ait promis il y a deux ans.

Col Stogran : J'étais à une conférence la semaine dernière et j'ai rencontré des gens de ce bureau. J'ai travaillé en étroite collaboration avec l'ombudsman du MDN. J'ai l'impression que, si nous devons donner suite à un nombre de plaintes correspondant le moins au volume que nous prévoyons, le bureau n'est pas d'une taille suffisante. Nous prévoyons que notre volume sera le double de celui du MDN.

D'après mon expérience à ce jour relativement aux plaintes très diversifiées qui nous sont adressées — et je remonte à l'époque de mon service actif dans les forces armées, quand j'étais dans la chaîne de commandement et que j'avais des soldats qui se tournaient vers l'ombudsman du MDN, et j'ai moi-même fait l'objet de deux ou trois enquêtes de l'ombudsman du MDN — nos plaintes sont souvent beaucoup plus complexes. L'un de mes plus grands défis sera d'informer les nombreux vétérans qui peuvent avoir une idée fautive de ce à quoi ils ont droit en fait de services aux anciens combattants. Ce n'est pas de leur faute s'ils ont cette idée fautive, parce qu'il y a tout un fouillis de jargon juridique qui émane de ce bureau. Cela veut dire que les communications, le travail de terrain auprès des anciens combattants seront un énorme problème.

As I said in my opening comments, I do not want veterans to think they will phone a central number and become a file or case number to be contacted at our convenience. Rather, I want to maintain a dialogue with them and make them feel there is someone out there working on their behalf. As configured today, we will not be large enough to offer that kind of service to our veterans who deserve it.

Senator Day: I agree with you wholeheartedly. I suspect you will be going somewhere soon to say that you cannot handle the volume with the budget and personnel you have. Currently, you are within Veterans Affairs so you will be going to the deputy minister with that plea. I suggest that we will be monitoring your work. This committee is an open source for you to tell us how things are going. Included in that would be the importance of independence. If you feel you cannot do the job in an independent manner on behalf of veterans because of where your office has been placed, we would like to hear about it in the future.

Senator Banks: It is good to see you again. My question is focused and specific and deals with the nature of your relationship with DND and whether it is only through the DND ombudsman or if you have other relationships with and through DND. I ask this because of a case I know you are familiar with, of persons who have been determined by DND — not by the Department of Veterans Affairs — to be not entitled to certain benefits by virtue of being short a few service days of the minimum required. The shortfall occurred on the basis of the individuals being seconded, ordered or offered an opportunity during the last war to become instructors in the British Commonwealth Air Training Plan, BCATP. They provided that service after being in the RCAF, Royal Canadian Air Force, as it was then named, through what I assume were contracted services provided to the BCATP by flying schools, which was a fairly common thing across the country. When that was over, the individuals returned to the service and were discharged, having served the aggregate length of time counted in years. However, they were found to be not entitled to certain benefits, otherwise due a veteran, because the number of days they were in the RCAF per se did not add up to the required minimum.

I would like to know whether we might enlist you as an advocate for those persons to whom that kind of situation would apply. Could you be useful to us in that respect?

Col. Stogran: Of course, my first response is, “yes, sir.” I qualify the discussion here with the term “advocate” because in the final analysis I am an advocate of fair treatment. In my relationship with the Department of National Defence, I have had contact with various individuals but, as much as possible, I try to work through the channels of the DND ombudsman

Comme je l’ai dit dans mon allocution, je ne veux pas que les anciens combattants s’imaginent qu’ils pourront téléphoner à un numéro central et devenir automatiquement un dossier ou un numéro avec lequel on communiquera à notre convenance. Je veux plutôt établir un dialogue permanent avec eux et leur faire sentir qu’il y a quelque part quelqu’un qui défend leurs intérêts. Dans sa configuration actuelle, notre service n’aura pas une taille suffisante pour offrir ce type de service à nos anciens combattants qui le méritent.

Le sénateur Day : Je suis entièrement d’accord avec vous. Je soupçonne que vous irez bientôt dire à quelqu’un qu’il vous est impossible de faire face au volume de travail avec le budget et le personnel dont vous disposez. Actuellement, vous faites partie du ministère des Anciens Combattants et vous plaidez donc votre cause devant le sous-ministre. Je vous dis que nous allons suivre de près votre travail. Notre comité est toujours ouvert à vos commentaires et vous pourrez nous dire comment cela se passe. L’indépendance est d’ailleurs un aspect important. Si vous estimez ne pas pouvoir faire votre travail de manière indépendante au nom des anciens combattants à cause de la place de votre bureau dans l’organigramme, nous aimerions vous entendre nous le dire à l’avenir.

Le sénateur Banks : Je suis content de vous revoir. Ma question est précise et ciblée et traite de la nature de vos relations avec le MDN; je veux savoir si vous devez obligatoirement passer par l’ombudsman du MDN, ou bien si vous avez d’autres relations avec le ministère de la Défense nationale. Je vous pose cette question à cause d’une affaire que vous connaissez, je le sais, des gens qui ont été jugés par le MDN — et non pas par le ministère des Anciens Combattants — non admissibles à certaines prestations parce qu’il leur manquait quelques jours de service pour avoir le nombre minimum requis. L’écart s’expliquait par le fait que les personnes en question avaient été prêtées, détachées ou enfin s’étaient vu offrir l’occasion durant la dernière guerre de devenir instructeurs du Programme d’entraînement aérien du Commonwealth. Ils ont offert ce service après avoir servi dans l’Aviation royale canadienne, comme on l’appelait à l’époque, dans le cadre de ce qui, je le suppose, était un contrat de service offert au programme britannique par les écoles de pilotage, ce qui était assez courant un peu partout au Canada. À la fin du programme, les personnes en question ont repris du service et ont reçu leur congé, ayant servi pendant le nombre d’années requis. Cependant, on a jugé que ces personnes n’avaient pas droit à certains avantages auxquels les anciens combattants avaient autrement droit, parce que le nombre de jours qu’ils avaient passé au total dans l’ARC ne correspondait pas au minimum nécessaire.

Je voudrais savoir si nous pourrions retenir vos services pour défendre la cause de ces personnes qui se retrouvent dans cette situation. Pourriez-vous nous être utile à cet égard?

Col Stogran : Bien sûr, je réponds immédiatement : « Oui, monsieur. » Je dois toutefois apporter une réserve quand on me demande d’être un « défenseur », parce qu’en dernière analyse, je suis le défenseur du traitement juste et équitable. Dans mes relations avec le ministère de la Défense nationale, j’ai eu des contacts avec diverses personnes, mais, dans la mesure du

who is mandated to dig into the files and go places where we are not allowed to go. I trust the office of the DND ombudsman, certainly based on their history, to act with a fair-minded approach to the veterans.

Having said that, many issues have that overlap. You mentioned one of the cases. There is another one of a widow who is complaining that her husband's medical records were destroyed illegally in the 1970s. Consequently, she and her spouse have missed out on pensions to which they should have been entitled. In the first instance, without giving veterans the impression we are handing them off and forgetting about them, we work closely with the DND ombudsman to determine whether they were fairly treated at the time. That is one side of the coin. At the risk of exposing myself to undue criticism, when it comes into my bailiwick, I will decide whether Veterans Affairs is treating them fairly. In the first cut, they rely on documentation from DND but finally, for whatever reason, we can exercise some kind of latitude to treat a veteran in a way that we think is fair. That is where I would pick up the sabre and mount the charge.

Senator Banks: Officials from DND appeared before the committee and explained that, while they sympathize with the cases I have described, the formal determination as to whether one was a veteran in the qualifying sense is made not by Veterans Affairs but by DND. Therefore, we are trying to go in that direction. I hope to pursue that with the DND ombudsman at some time.

Col. Stogran: If I may add to that — that might be right, it might be in accordance with policy and be the legal definition, but is it fair? That remains to be seen.

Senator Banks: That is the question. I earnestly solicit your participation in pursuing that on behalf of veterans. They are veterans because it is only a matter of a few days. I am glad you have taken notice that, in this place, we actually talk to each other as opposed to the other place where they do not.

The Chair: To get it clear in my mind, regardless of the legalities or regulations, you see it as your job to advocate for fairness.

Col. Stogran: Yes, that about sums it up.

The Chair: We do not need to worry too much about what the lawyers say. At least, this is not the end of the story.

Senator Dallaire: I apologize for being late. I was in caucus. Colonel Stogran, I am enormously happy to see you filling that position. They have chosen well and I wish you nothing but the best in your duties. Your sense of duty, fair play and loyalty throughout will be tested as you accomplish your mission.

possible, j'essaie de passer par les services de l'ombudsman du MDN qui a le mandat de creuser les dossiers et de fouiller là où nous n'en avons pas le droit. Je fais confiance au bureau de l'ombudsman du MDN qui, en tout cas à en juger par ses succès passés, adopte une attitude de justice envers les anciens combattants.

Cela dit, beaucoup de questions se recourent. Vous avez évoqué un cas. Il y en a un autre, celui d'une veuve qui se plaint que le dossier médical de son mari a été détruit illégalement dans les années 1970. En conséquence, elle-même et son conjoint n'ont pas reçu des prestations de pension auxquelles ils avaient droit. Dans le premier cas, sans vouloir donner aux anciens combattants l'impression que nous transmettons leurs dossiers et oublions leurs cas, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ombudsman du MDN pour établir s'ils ont été traités avec justice au départ. C'est le premier aspect à prendre en compte. Au risque de m'exposer à des critiques non fondées, quand il s'agit de mon propre fief, c'est moi qui déciderai si le ministère des Anciens Combattants les traite avec justice. Dans un premier temps, ils se fient à la documentation du MDN mais en fin de compte, pour quelque raison que ce soit, nous pouvons exercer une latitude et traiter un ancien combattant de la manière qui nous paraît juste. C'est à ce point précis que je ramasserais mon sabre et sonnerais la charge.

Le sénateur Banks : Des représentants du MDN ont comparu devant le comité et expliqué que, bien qu'ils sympathisent avec les personnes visées dans les affaires que j'ai décrites, la décision officielle de déclarer que quelqu'un est un ancien combattant et est admissible n'est pas prise par les Anciens combattants, mais bien par le MDN. Par conséquent, c'est dans cette direction que nous orientons nos efforts. J'espère pouvoir poursuivre ce dossier à un moment donné avec l'ombudsman du MDN.

Col Stogran : Je voudrais ajouter une observation. C'est peut-être exact, c'est peut-être conforme à la politique et à la définition juridique, mais est-ce juste? Cela reste à voir.

Le sénateur Banks : Tout est là. Je vous demande humblement votre aide dans ce dossier au nom des anciens combattants. Ce sont bel et bien des anciens combattants puisqu'il leur manque seulement quelques jours. Je suis content que vous ayez remarqué que nous, dans cette enceinte, nous nous adressons vraiment la parole, par opposition à l'autre endroit où ils ne le font pas.

Le président : Pour que ce soit bien clair dans mon esprit, peu importe les subtilités juridiques ou les règlements, vous considérez que c'est votre travail d'être le défenseur de la justice.

Col Stogran : Oui, cela résume bien la situation.

Le président : Nous n'avons pas trop à nous inquiéter de ce que les avocats vont dire. Au moins, ce n'est pas le fin mot de l'histoire.

Le sénateur Dallaire : Je m'excuse d'être en retard. J'étais au caucus. Colonel Stogran, je suis extrêmement content de vous voir occuper ce poste. On a bien choisi et je ne vous souhaite rien d'autre que le meilleur succès. Votre sens du devoir, de la justice et de la loyauté seront mis à l'épreuve dans l'accomplissement de votre mission.

Where will you setting up shop?

Col. Stogran: We are located in Constitution Square at 360 Albert Street in Ottawa, although some of our intake and administrative staff will be in Charlottetown.

Senator Dallaire: Will you travel between the two locations?

Col. Stogran: Yes.

Senator Dallaire: Your presence in Charlottetown is critical because, although you have the big boys here, the nuts and bolts are down there. I hope you will look at that aspect.

Will you look at policies even if you have no complaints? For example, you are arriving right when the New Veterans Charter is being implemented. This charter was written to provide the minister an enormous amount of flexibility, contrary to the previous charter, which was restrictive and deliberate and did not give much room either to the minister or the staff. This one was written with the idea that the minister is to manoeuvre with flexibility, which means that a minister can be rapidly undermined or fiddled with by the staff.

Because the minister has lots of room to manoeuvre, that gives the staff room to write their own rules and say: "This is what we want to do. There is no other legislation limiting us. We can create processes and systems that could be worse than what we had before."

Are you in a position, within your terms of reference, to say that you will constantly monitor how the charter is being interpreted, how procedures are being written up and whether the spirit of the charter will be maintained, or will we see it starting to be manoeuvred by the bureaucracy?

Col. Stogran: First, I am allowed to initiate investigations on my own. Second, of course, the New Veterans Charter is already in our sights. We have received an important complaint from a member who was wounded recently in Afghanistan. His serious wounds were exactly the same as those of a colleague of his who was wounded under the War Service Act. He is concerned that he has been given short shrift.

We are collecting information on this complaint and it is the focus of one of our ongoing studies with a view to ensuring it is just.

One of the concerns or complications is that the New Veterans Charter Advisory Group is reworking this as they go along. Our office has not yet had a chance to get in front of the power curve on this because there is work ongoing.

Concerning the regulations and policies that might fall out of the interpretation of the legislation, that is exactly where I become involved. Originally, in looking at my job, I thought it would be a lot different from the Department of National Defence ombudsman in that, within DND, the ombudsman almost acts as a union representative because he deals with clients within the

Où allez-vous établir votre bureau?

Col Stogran : Nous sommes situés à la place de la Constitution, au 360, rue Albert, à Ottawa, mais une partie de notre personnel administratif et d'accueil sera situé à Charlottetown.

Le sénateur Dallaire : Allez-vous voyager entre les deux villes?

Col Stogran : Oui.

Le sénateur Dallaire : Votre présence à Charlottetown est cruciale parce que, même si les grands patrons sont ici, l'appareil administratif est là-bas. J'espère que vous examinerez cet aspect.

Allez-vous vous pencher sur les politiques même si vous ne recevez aucune plainte? Par exemple, vous arrivez juste au moment où l'on met en vigueur la nouvelle Charte des anciens combattants. Cette charte a été rédigée pour donner au ministre énormément de souplesse, contrairement à la charte précédente, qui était contraignante et spécifique et qui ne donnait pas beaucoup de marge de manoeuvre au ministre ou au personnel. Celle-ci a été rédigée en posant au départ que le ministre doit manoeuvrer avec souplesse, ce qui veut dire qu'un ministre peut rapidement se faire emberlificoter par le personnel.

Comme le ministre a beaucoup de marge de manoeuvre, cela donne aux fonctionnaires l'espace voulu pour rédiger leurs propres règles et dire : « Voici ce que nous voulons faire. Aucune autre loi ne nous limite. Nous pouvons créer des processus et des systèmes qui pourraient être pires que ce que nous avons auparavant. »

Étant donné votre mandat, êtes-vous en mesure de dire que vous contrôlerez en tout temps la manière dont la charte est interprétée, dont les procédures sont établies et que vous allez vérifier si l'on respecte l'esprit de la charte, ou bien commencera-t-on à voir le règne des manoeuvres bureaucratiques?

Col Stogran : Premièrement, je suis autorisé à entreprendre des enquêtes de mon propre chef. Deuxièmement, bien sûr, la nouvelle Charte des anciens combattants est déjà sur notre écran radar. Nous avons reçu une importante plainte d'un militaire qui a été blessé récemment en Afghanistan. Ses graves blessures étaient exactement les mêmes que celles d'un collègue à lui qui a été blessé aux termes de la Loi sur les services de guerre. Il craint qu'on l'ait laissé tomber.

Nous recueillons des renseignements sur cette plainte qui fait l'objet de l'une de nos études en cours et nous voulons nous assurer que justice soit faite.

L'une des préoccupations ou complications est que le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants retravaille le dossier au fur et à mesure. Notre bureau n'a pas encore eu la chance de se mettre vraiment au fait de tous les tenants et aboutissants de ce dossier, parce que c'est évolutif.

Au sujet des règlements et politiques qui pourraient échapper à l'interprétation de la loi, c'est exactement là où j'interviens. Au départ, en prenant connaissance de mes fonctions, j'ai pensé que ce serait très différent du travail de l'ombudsman du ministère de la Défense nationale en ce sens qu'au MDN, l'ombudsman sert quasiment de représentant syndical, parce qu'il s'occupe des

department. My clients would be more analogous to the DND ombudsman working with the Afghan people overseas, outside of the department.

What I found in my visits is that some of the front-line public servants who work for veterans services have pulled me alongside, saying: "Once you are up and running, come and talk to us and we will tell you some of the things that need to be fixed here."

I get the feeling that once we establish our credibility and demonstrate that confidentiality is a pillar we will uphold, the front-line workers will feel comfortable in coming to us in situations where these policies might not reflect the needs of the veterans, in the workers' perception. That is my mandate.

Senator Dallaire: Does that mean you can act in an ombudsman-like fashion in relation to staff problems and not just for clients, or would you be curtailed from doing so because of the public service unions?

Col. Stogran: I am not sure about the public union service side of it, but I am certainly stretching my mandate if my suspicions prove out and we start taking complaints from public servants. Then my mandate is strictly for clients in receipt of services from Veterans Affairs.

Senator Dallaire: You would not be able to initiate it but could you, through the process of reviewing policies and how they are interpreted, get to the public servant and hear him or her?

Col. Stogran: Yes. We have worked together in the past. I will keep going until someone stops. To me, the absence of direction is an opportunity as long as I do not violate certain principles.

Senator Dallaire: I just wanted to note for the record that we have spoken about this issue.

With respect to the advisory group, it created the reform originally and now they have created a new group to look at the implementation of the charter. Is the advisory group's composition and role in relation to the minister or just to the deputy minister? You are in relation to the minister, right?

Col. Stogran: Yes. I could not begin to comment on the relationship with the advisory board.

Senator Dallaire: That in itself is a critical, positive tool as a watchdog monitoring them.

The Veterans Bill of Rights, which was a major point, signed by Prime Minister Harper and Minister Thompson is not a bill, right? It is not a legislative bill; it is a statement.

In starting the whole process, we were going after a social contract between the people of Canada, through the government, and those in uniform, including the RCMP — and a social

clients à l'intérieur du ministère. Mes clients seraient plutôt analogues à ceux de l'ombudsman du MDN quand il a affaire à des Afghans, à l'extérieur du ministère.

J'ai constaté durant mes visites que certains employés de première ligne des services aux anciens combattants m'ont pris à part pour me dire : « Quand vous serez bien installé, venez nous parler et nous vous décrirons certains problèmes auxquels il faut remédier ici. »

J'ai le sentiment qu'une fois que nous aurons établi notre crédibilité et aurons démontré que la confidentialité est un pilier que nous allons soutenir, les employés de première ligne se sentiront à l'aise de venir nous voir lorsque les politiques en question ne reflètent peut-être pas les besoins des anciens combattants, du moins d'après leur perception. Tel est mon mandat.

Le sénateur Dallaire : Cela veut-il dire que vous pouvez remplir un rôle semblable à celui d'un ombudsman relativement aux problèmes du personnel et pas seulement pour les clients, ou bien seriez-vous empêché de le faire à cause des syndicats de la fonction publique?

Col Stogran : Pour les syndicats de la fonction publique, je ne sais pas trop, mais je vais certainement étendre la portée de mon mandat si mes soupçons sont avérés et que nous commençons à recevoir des plaintes de fonctionnaires. Mon mandat comme tel vise strictement les clients qui reçoivent des services du ministère des Anciens Combattants.

Le sénateur Dallaire : Vous ne seriez pas en mesure d'en prendre l'initiative, mais pourriez-vous, en application du processus d'examen et d'interprétation des politiques, communiquer avec le fonctionnaire et l'entendre?

Col Stogran : Oui. Nous avons travaillé ensemble dans le passé. Je vais continuer jusqu'à ce que quelqu'un m'en empêche. Pour moi, l'absence d'instructions m'ouvre des portes, pourvu que je ne viole pas certains principes.

Le sénateur Dallaire : Je voulais seulement signaler pour le compte rendu que nous avons discuté de cette question.

Au sujet du groupe consultatif, il est à l'origine de la réforme et l'on a maintenant créé un nouveau groupe chargé de vérifier la mise en oeuvre de la charte. Dans sa composition et son rôle, le groupe consultatif est-il en rapport avec le ministre ou seulement le sous-ministre? Vous relevez du ministre, n'est-ce pas?

Col Stogran : Oui. Quant aux relations du groupe consultatif, je ne peux pas me prononcer là-dessus.

Le sénateur Dallaire : C'est un élément crucial, un outil utile pour superviser le tout.

La Déclaration des droits des anciens combattants, qui est un élément majeur, signée par le premier ministre Harper et le ministre Thompson, n'est pas un projet de loi, n'est-ce pas? C'est une déclaration.

En lançant tout le processus, nous voulions conclure un contrat social entre la population du Canada, par l'entremise du gouvernement, et les hommes et femmes en uniforme, y compris

contract that would be a bill. We have the charter, which is going down that path, but we still do not have, even though this document exists, a fundamental statement between the unlimited liability clause in the military, and now with the RCMP, and the people of Canada.

As you are looking down this road, do you envision any other requirements that might be coming up of that scale, or am I just dropping you a hint? It is fine if I am dropping a hint.

Col. Stogran: Hint taken.

Senator Dallaire: Thank you.

DND now has a policy that when troops are injured, they will keep them almost automatically for three years, with almost no question, and try to do rehabilitation, re-employment and so on. Only if it is of benefit to both parties that the troops do not stay in does DND do less than that.

I come back to Senator Day's question. When men are injured, their files are open, they are in uniform, but they have to file with Veterans Affairs. They can have access to pensions, et cetera. How is a staff procedure created between your monitoring what the individual is telling you of his or her problems, and the individual telling DND of his or her problems? Will there be a means by which the two of you will be able to arbitrate if you come up with a different answer as to how the person should be treated?

Col. Stogran: That is a good question. We have not encountered a situation like that. As the situation stands now, there is no higher authority. It has been suggested that we do require a federal ombudsman that ties all of these various offices together, but it is well beyond my pay grade to be able to comment on that.

Perhaps it is my naïveté but I would find it difficult, depending on who is in the office, to imagine ombudsmen who do not sing from the same song sheet. Since I have been learning about the ombudsman profession, I am amazed by the ethos they maintain, even in circumstances within universities and such, where they amount to not much more than a complaints department, but it has a standard of actions.

I certainly have not encountered that situation, and I could not comment on whether arbitration will be needed in the future.

Senator Dallaire: I raise the issue because both of you could be played off against each other by less-than-ethical clients. There may be times when there will be friction, and it would be interesting to see how that would be resolved. There could be two ministers going against each other. The synergy between the two of you could be extraordinary, if that is possible, in resolving these problems.

les membres de la GRC — un contrat social qui serait une déclaration. Nous avons la charte, qui va dans cette direction, mais nous n'avons toujours pas, même si ce document existe, une déclaration fondamentale comportant une clause de responsabilité illimitée entre les militaires et maintenant la GRC et la population du Canada.

Examinez-vous cette possibilité, envisagez-vous d'autres exigences qui pourraient en découler, ou bien est-ce que je vous lance simplement un indice? S'il s'agit seulement d'un indice, c'est déjà bien.

Col Stogran : J'ai compris le message.

Le sénateur Dallaire : Merci.

Le MDN a actuellement une politique selon laquelle lorsque des militaires sont blessés, on les garde presque automatiquement pendant trois ans, quasiment sans leur poser de questions, et l'on tente d'assurer leur rétablissement, leur redéploiement, et cetera. C'est seulement si c'est à l'avantage des deux parties que les militaires ne restent pas et que le MDN en fait moins que cela.

J'en reviens à la question du sénateur Day. Quand des hommes sont blessés, on ouvre leurs dossiers, ils sont en uniforme, mais ils doivent s'adresser aux Anciens combattants. Ils ont droit aux pensions et tout le reste. Quelle est la procédure pour que vous puissiez surveiller ce que la personne vous dit de ses problèmes, par opposition à ce qu'elle raconte au MDN? Y aura-t-il un mécanisme d'arbitrage si vous en arrivez à une solution différente quant à la manière dont la personne doit être traitée?

Col Stogran : C'est une bonne question. Nous ne sommes pas tombés sur un cas comme celui-là. À l'heure actuelle, il n'existe aucune autorité supérieure. D'aucuns ont laissé entendre qu'il faudrait un ombudsman fédéral qui chapeauterait l'ensemble de ces divers services, mais pour ce qui est de me prononcer là-dessus, ce serait bien au-dessus de mon échelle salariale.

C'est peut-être naïveté de ma part, mais il me semble difficile d'imaginer des ombudsmans qui ne donnent pas tous le même son de cloche, dépendant évidemment des personnes qui occupent les postes. Depuis que je me renseigne sur la profession d'ombudsman, je ne cesse de m'étonner de leur éthique irréprochable, même dans des circonstances comme à l'intérieur des universités, où ils ne sont guère plus qu'un service des plaintes, mais ils ont toujours une norme très élevée.

Chose certaine, je n'ai pas été confronté à cette situation et, sur la question de savoir si un arbitrage sera nécessaire à l'avenir, je ne peux pas me prononcer.

Le sénateur Dallaire : Je pose la question parce qu'il pourrait arriver que des clients n'ayant pas un sens de l'éthique trop solide vous dressent l'un contre l'autre. Il pourrait y avoir des frictions et ce serait intéressant de voir comment le différend serait réglé. Il pourrait y avoir conflit entre deux ministres. La synergie entre vous deux pourrait être extraordinaire, si c'est possible, pour résoudre ces problèmes.

Col. Stogran: The Canadian Forces Superannuation Act could be a source of friction because it impacts on veterans.

Senator Dallaire: With respect to RCMP files, have you met with the RCMP association and that gang of bandits out there?

Col. Stogran: Yes.

Senator Dallaire: Are they at ease with your position?

Col. Stogran: Yes. We have no files open with RCMP members as it stands. Bill Gidley, the executive director of the RCMP Veterans' Association, tells me that things are going well within the association. Their big concern right now is they would like a VIP type of arrangement for their veterans. That is all I know of the RCMP as it stands right now.

Senator Dallaire: The Veterans Review and Appeal Board has been a source of much controversy over many years not necessarily in its answers, although we appeal for it from time to time, but there has been a lot on the composition, the people who sit on it. More information has been forthcoming of a shift in membership where possibly ex-members of the Canadian Forces and the RCMP are not appreciated to be members. It is going more and more to legal people such as lawyers.

The appeal board in its concept was a human review and not purely a technical, judicial piece of equipment. It was one with a very human face, with human beings who could look at it, sense and then come to a conclusion.

Would you be in a position to look at the hiring policies of the appeal board and what principles they are using? Could you go that far?

Col. Stogran: My instincts tell me right now, yes, if it impinges on the domain of the fair treatment of our veterans. In terms of the approach, we would take a broader one than just looking at the Veterans Review and Appeal Board and perhaps compare it to other quasi-judicial entities in Canada and allied countries, for example.

It would be more than just a comment on the Veterans Review and Appeal Board itself. I say that because there are complaints on the other side about it being a little too informal, that there are not enough medical practitioners involved and some unqualified people are making judgments with no understanding of the medical implications they are facing. There is a question of precedence.

Senator Dallaire: Historically, the worst people on those boards were the military because they felt these guys were wimping out and just wanted to rip off the system. There was a massive change in the 1970s, but now there is a movement to make the board full of lawyers. That will be a terrible orientation. A balance is required with medical people and lawyers, but practitioners also.

Col Stogran : La Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes pourrait être source de friction parce qu'elle a une incidence sur les anciens combattants.

Le sénateur Dallaire : Au sujet des dossiers de la GRC, avez-vous rencontré les gens de l'association de la GRC et cette bande de bandits qu'on y trouve?

Col Stogran : Oui.

Le sénateur Dallaire : Et sont-ils à l'aise avec votre position?

Col Stogran : Oui. À l'heure actuelle, nous n'avons aucun dossier ouvert relativement à des membres de la GRC. Bill Gidley, qui est directeur général de l'Association des vétérans de la GRC, me dit que tout va bien dans l'association. Leur grande préoccupation à l'heure actuelle est qu'ils voudraient pour leurs vétérans un arrangement leur donnant le statut de VIP. C'est tout ce que je sais de la GRC actuellement.

Le sénateur Dallaire : Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) a été la source de beaucoup de controverse depuis de nombreuses années, pas nécessairement à cause de ses solutions proposées, quoique nous interjetons appel de temps à autre, mais souvent à cause de sa composition, des gens qui en font partie. Des rumeurs ont circulé quant à un changement et, apparemment, les ex-membres des Forces canadiennes et de la GRC ne sont pas appréciés comme membres. Ce seront de plus en plus des spécialistes du droit, notamment des avocats.

Au départ, le Tribunal était censé faire des examens du point de vue humain et pas seulement technique ou juridique. C'était un organisme à visage humain, formé d'êtres humains qui pouvaient examiner les cas et aboutir à une conclusion.

Serez-vous en mesure de vous pencher sur les politiques d'embauche du Tribunal et les principes qu'il applique? Pourriez-vous aller aussi loin?

Col Stogran : Si je me fie à mon instinct, oui, si cela empiète sur le domaine du traitement juste de nos anciens combattants. Pour ce qui est de l'approche, nous adopterions une approche plus globale; au lieu d'examiner seulement le Tribunal des anciens combattants, nous ferions peut-être une comparaison avec d'autres entités quasi judiciaires au Canada et dans des pays alliés, par exemple.

Mon intervention ne se limiterait pas à un simple commentaire sur le tribunal lui-même. Je dis cela parce qu'il y a des plaintes qui vont dans l'autre sens, selon lesquelles on serait un peu trop informel, on ne ferait pas assez appel à des médecins et des gens qui n'ont pas les compétences voulues prononcent des jugements sans comprendre les répercussions médicales. C'est une question de présence.

Le sénateur Dallaire : Historiquement, les pires membres de ces commissions ont été les militaires, parce qu'ils estimaient que ces gens-là étaient des plaignards et qu'ils voulaient seulement profiter du système. Il y a eu un changement complet dans les années 1970, mais aujourd'hui, il y a un mouvement tendant à paqueter le tribunal d'avocats. Ce serait une orientation épouvantable. Il faut un équilibre entre les médecins et les avocats, mais aussi des praticiens.

Col. Stogran: That is one of the areas where we are gathering facts now. We have had complaints of the nature already discussed and other things such as precedents are not being followed. The legislated definition of “benefit of the doubt” is not being followed. We are keeping our powder dry right now and collecting information.

Once we get up and going, I want to focus on issues and devote our human resources to issues where veterans may be suffering undue hardship or potential harm, or where age or infirmity are involved. We are looking at these issues as they come up. They are high-profile ones but we want to ensure that, when we do dedicate our resources to it, the people most in need will benefit.

Senator Dallaire: With respect to the media, it comes from two sides. When we got the ombudsman for National Defence and the Canadian Forces, at first every general wanted to string him up. We mellowed with time, yet the individual was able to communicate with the media significantly.

In your terms of reference, is there a limitation on your dealings with the media as there are with Treasury Board bureaucrats talking about policies, or do you have as much room as you want to use the media?

Col. Stogran: As it stands now, I do not have any constraints or restrictions on my access to the media. That is one arrow in my quiver that gives teeth to this organization, notwithstanding the fact that I have developed a fairly decent relationship in my Afghanistan days with several of the more prominent journalists in Canada. That will definitely be something that works to our advantage.

Senator Dallaire: Thank you very much for your answers and all the best to you.

The Chair: Just for my information, were you appointed to serve at pleasure?

Col. Stogran: Yes.

The Chair: There was no set term?

Col. Stogran: It is three years, renewable, and removable with cause.

The Chair: Renewable once or twice?

Col. Stogran: Actually, I have not looked beyond my first three-year mandate.

The Chair: You are so young that I thought you would consider two.

Col. Stogran: I think the mark of my success is if they do not renew me for another three years.

The Chair: The sign of your success is if you have nothing to do. That would not be so much your success but Veterans Affairs' success. Much as we might hope, I doubt that would be the case.

Col Stogran : C'est l'un des domaines dans lesquels nous recueillons actuellement des faits. Nous avons eu des plaintes de la nature dont on a déjà discuté et d'autres, par exemple que les précédents n'auraient pas été respectés. La définition légiférée de « bénéfice du doute » n'est pas appliquée. À l'heure actuelle, nous ménageons nos munitions et nous contentons de recueillir des renseignements.

Une fois que nous serons fonctionnels, je veux consacrer mon attention et nos ressources humaines aux dossiers d'anciens combattants qui peuvent avoir subi un tort ou avoir été lésés, notamment lorsque l'âge ou l'infirmité sont en cause. Nous examinons les cas au fur et à mesure qu'ils nous sont présentés. Certains sont médiatisés, mais nous voulons nous assurer que, lorsque nous consacrerons nos ressources à des dossiers, ceux qui en bénéficieront seront les gens qui en ont le plus grand besoin.

Le sénateur Dallaire : Au sujet des médias, il y a le revers de la médaille. Quand nous avons eu l'ombudsman de la Défense nationale, au début, tous les généraux voulaient le museler. Nous nous sommes radoucis avec le temps, mais le titulaire du poste a été en mesure de communiquer énormément avec les médias.

Dans votre mandat, précise-t-on une limite quant à ce que vous pouvez dire aux médias, comme dans le cas des fonctionnaires du Conseil du Trésor quand ils discutent des politiques, ou bien avez-vous toute liberté de manœuvre pour utiliser les médias?

Col Stogran : À l'heure actuelle, je n'ai aucune contrainte ou limitation quant à mon accès aux médias. Cela représente une flèche dans mon carquois qui donne plus de mordant à notre organisation, en dépit du fait que j'ai établi d'assez bonnes relations au cours de mon séjour en Afghanistan avec plusieurs des journalistes les plus réputés au Canada. Ce sera assurément un avantage pour nous.

Le sénateur Dallaire : Merci beaucoup pour vos réponses et je vous souhaite le meilleur succès.

Le président : À titre d'information, avez-vous été nommé à titre amovible?

Col Stogran : Oui.

Le président : Le mandat n'est pas pour une durée déterminée?

Col Stogran : C'est trois ans, renouvelable, et je peux être destitué pour raisons valables.

Le président : Renouvelable une fois ou deux?

Col Stogran : En fait, je n'ai rien envisagé au-delà de mon premier mandat de trois ans.

Le président : Vous êtes tellement jeune que je pensais que vous envisageriez d'en faire deux.

Col Stogran : Je pense que mon mandat sera un succès si l'on ne me renouvelle pas pour trois autres années.

Le président : Votre succès sera complet si vous n'avez rien à faire. En fait, cela ne témoignerait pas tellement de votre succès, mais du succès des Anciens combattants. Nous avons beau vivre d'espoir, je doute que ce soit le cas.

Could you explain your reporting mechanism, what it is legally and, perhaps more importantly, how you see it in a non-legal sense? Obviously, there are non-legal reporting relationships that might bring about better results than if you have to go the legal route. Tell me the legal route first.

Col. Stogran: I report to the minister. I am obligated in my mandate to submit an annual report. It goes to Parliament but I submit it through the minister. The minister has up to 60 days to review it at which point it must go forward. I am assuming that it goes forward in an unedited state.

I report to the minister. I am accountable to the deputy minister on certain financial and corporate functions. Until now, I have not reported to anyone. The minister has given me carte blanche and complete free rein to set up the office.

The Chair: For example, in the case that Senator Banks was describing, let us suppose it came to you or you took the initiative, looked into it and determined it was unfair for this individual to have been denied a pension. Even though legally he did not meet the minimum service requirements, the reasons why were explained, and this was an unfair decision. Let us suppose you decided that a month from now. What do you do then? Do you wait until the end of the year to put it in your report?

Col. Stogran: If I can go back to Senator Dallaire's comment on the way the initial DND ombudsman operated, he had tremendous success with his approach. I have a great deal of respect for Mr. Morin. He mentored me in the last couple of months. He used to use the term "chain of command" in a caustic fashion that turned off the chain of command.

My approach was to avoid that kind of confrontational relationship. I have been warned by my staff to use the term "bureaucrat" a little less and "public servant" a little more.

My intention is to work as much as possible behind the scenes. If things are coming out into the open that are blatantly unfair, my first approach would be to go to the offices involved with a view to trying to work it out before it becomes public.

I am allowed at any time to submit a report on an issue in any fashion that I desire. It is only our annual report, which comes out in the fall, that we are expected to put through the minister.

The Chair: Therefore, it would be your feeling that moral suasion and one-on-one are the methods you would look to before looking to any legal methods to achieve success. Are your files, when you are involved in them, public knowledge in any way, shape or form? If someone asked whether you are investigating the case of Mr. Smith, are you allowed to or not?

Pouvez-vous expliquer votre place dans la hiérarchie, d'abord au regard de la loi et, peut-être plus important encore, de quelle manière vous voyez cela d'un point de vue non juridique? Évidemment, il y a des liens hiérarchiques non juridiques qui pourraient peut-être donner de meilleurs résultats si l'on était tenu de s'en tenir strictement à la loi. Dites-moi d'abord comment cela se présente aux yeux de la loi.

Col Stogran : Je relève du ministre. Je suis tenu par mon mandat de remettre un rapport annuel. Il est présenté au Parlement, mais je le remets par l'entremise du ministre. Le ministre a 60 jours pour l'examiner, après quoi il doit être présenté. Je suppose qu'il est présenté sans qu'on y apporte des corrections.

Je relève donc du ministre. Je suis comptable devant le sous-ministre pour certaines fonctions financières et intégrées. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas fait rapport à quiconque. Le ministre m'a donné carte blanche pour établir le bureau.

Le président : Par exemple, dans le cas que le sénateur Banks décrivait, supposons que vous en êtes saisi ou que vous prenez l'initiative, examinez l'affaire et décidez qu'il était injuste que cet homme se voie refuser une pension. Même si, légalement, il ne remplissait pas les exigences minimales de service, pour les raisons que l'on a expliquées, vous trouvez que c'était une décision injuste. Supposons que vous appreniez cette décision dans un mois. Que ferez-vous alors? Attendez-vous à la fin de l'année pour en faire état dans votre rapport?

Col Stogran : Je voudrais revenir à ce que disait le sénateur Dallaire quant à la manière dont fonctionnait initialement l'ombudsman du MDN, car il a eu énormément de succès grâce à cette approche. J'ai le plus grand respect pour M. Morin. Il a été un mentor pour moi ces derniers mois. Il avait coutume d'utiliser l'expression « chaîne de commandement » de manière sarcastique et cela irritait les membres de la chaîne de commandement.

Mon approche était d'éviter ce type de confrontation. Mon personnel m'a averti d'utiliser un peu moins le mot « bureaucrate » et davantage « fonctionnaire. »

J'ai l'intention de travailler le plus possible à l'arrière-plan. Si une affaire qui est dévoilée au grand jour est injuste de façon flagrante, ma première démarche serait de m'adresser au service en cause pour essayer d'en arriver à une solution avant que cela devienne public.

Je suis autorisé à présenter en tout temps un rapport sur une question quelconque, de la manière que je jugerai appropriée. C'est seulement notre rapport annuel, qui sortira à l'automne, que l'on nous ordonne de présenter par l'entremise du ministre.

Le président : Par conséquent, vous avez le sentiment que les pressions morales et les rencontres en tête-à-tête sont les méthodes que vous envisageriez avant d'emprunter la voie juridique pour obtenir du succès. Au moment où vous êtes saisi d'un dossier, est-il dans le domaine public d'une manière quelconque? Si quelqu'un vous demande si vous faites enquête sur le cas de M. Untel, êtes-vous autorisé à répondre?

Col. Stogran: No. We try to maintain the confidentiality of not only the complainants but also any witnesses or others involved. There are certain situations where issues have to be discussed but we try to protect confidentiality.

The Chair: What if I filed an access to information request?

Col. Stogran: That is another issue. It would depend, of course, on the Access to Information Act and the Privacy Act and whether you would be entitled to that information.

The Chair: I appreciate that I am straying from your mandate.

Senator Kenny: Colonel, I want to clarify your answer to Senator Meighen about the nature of your appointment. You first said you served at pleasure and then you said you were removable only for cause.

Col. Stogran: I was mistaken. I am removable for cause.

Senator Banks: On the issue the Chair was asking about, I am reading from the section of the mandate of your office, I think. Section 10(1) says:

The Ombudsman may issue reports, with or without recommendations, at any time concerning any review or other matter that is within the Ombudsman's mandate.

Section 10(5) says:

The Ombudsman may publish any report, other than the annual report. . .

— which would be a report as contemplated in subsection (1) —
. . . on the expiry of 60 days after it has been submitted to the Minister.

Is section 10(1) subject to section 10(5)?

Col. Stogran: Not on my reading of it.

Senator Banks: Not on mine either, but you would know better than I.

Col. Stogran: I have not been tested as yet.

The Chair: I am sure you will not be found wanting.

Senator Nancy Ruth: Colonel, could you give me more stories of the kinds of cases that might come before you in order that I have a bigger image?

Col. Stogran: An example that comes to mind is nine pieces of correspondence that were exchanged between the veterans' services and an individual to collect \$60. We thought we had slain that one in the fall, but we got a supplemental complaint in the spring.

The problem with loss of hearing benefits is a recurring theme.

Col Stogran : Non. Nous essayons de maintenir la confidentialité non seulement des plaignants, mais aussi des témoins et de tous les intéressés. Il faut parfois discuter de certaines questions, mais nous essayons de protéger la confidentialité.

Le président : Et si je déposais une demande d'accès à l'information?

Col Stogran : C'est une autre histoire. Tout dépendrait évidemment de ce que stipule la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels; il faudrait voir si vous seriez autorisé à obtenir ce renseignement.

Le président : Je comprends que je m'écarte de votre mandat.

Le sénateur Kenny : Colonel, je voudrais une précision sur ce que vous avez répondu au sénateur Meighen au sujet de la nature de votre nomination. Vous avez d'abord dit que vous étiez nommé à titre amovible, mais vous avez ensuite ajouté que vous étiez révocable seulement pour une raison valable.

Col Stogran : Je me suis trompé. Je peux faire l'objet d'une révocation motivée.

Le sénateur Banks : Au sujet de la question posée par le président, je lis ici un passage tiré de votre mandat, sauf erreur. Le paragraphe 10(1) dit :

L'ombudsman peut produire des rapports, avec ou sans recommandations, en tout temps, à l'égard de tout examen ou de toute autre question qui relève de son mandat.

Le paragraphe 10(5) dit :

Il peut publier tout rapport, autre que le rapport annuel...

ce serait alors un rapport envisagé au paragraphe 10(1).

... à l'expiration d'une période de 60 jours après sa présentation au ministre.

Le paragraphe 10(1) est-il assujéti au paragraphe 10(5)?

Col Stogran : Pas d'après mon interprétation.

Le sénateur Banks : Pas d'après la mienne non plus, mais vous le sauriez mieux que moi.

Col Stogran : Je n'ai pas encore été mis à l'épreuve.

Le président : Je suis certain que l'on ne vous prendra pas en défaut.

Le sénateur Nancy Ruth : Colonel, pourriez-vous me décrire d'autres cas qui pourraient vous être présentés, pour que j'aie une meilleure idée de votre travail?

Col Stogran : Un exemple qui me vient à l'esprit est celui de neuf lettres qui ont été échangées entre les services des anciens combattants et une personne pour recevoir 60 \$. Nous pensions avoir réglé cela une fois pour toute à l'automne, mais nous avons reçu une plainte supplémentaire au printemps.

Le problème des prestations liées à la perte auditive est un thème récurrent.

Senator Nancy Ruth: Do you mean that they cannot get satisfaction with other available mechanisms?

Col. Stogran: Yes, or the existing documentation does not necessarily attribute the loss of hearing to service. As an example, one complaint was from a person who worked in the Royal Canadian Corps of Signals. In the days before they had a squelch, he wore a headset that constantly blared in his ear. He never reported the problem. It was simply a fact of life that he had to wear the headset, but now his hearing is very bad and he believes it is because of his exposure to that. It was never documented while he was in the Forces.

The Chair: Has there not recently been a relaxation in the requirements to establish hearing loss?

Col. Stogran: Yes, but I could not say how it impacts on that person.

The Chair: I am not talking about that case in particular, but there has generally been a recognition that a difficulty existed and there has been a relaxation.

Col. Stogran: Yes, that is correct.

There have been complaints about the New Veterans Charter, as mentioned. There is a concern that the financial benefits are not as good under the current system, and we are collecting information on that.

For some reason I am drawing a blank now, although I have 300 complaints to go through.

Senator Nancy Ruth: That is okay. It is my impression that you are keen to work behind the scenes and to do things as quietly as possible rather than to come out blasting, unless you have to. That is a good idea.

I asked you what kind of lawyers you were going to hire because I wanted to know whether you were doing labour law or moving into constitutional law. You have made a great point of saying it is fair and legal, but my sense of you as a man is that you are interested in fair and just. To do "fair and just" often means going to the courts or doing something. It is not quiet.

Col. Stogran: I do have a fairly senior legal adviser and a legal staff that would be advising me. However, we are not in the business of going to the courts. It is our job to identify maladministration where people are being mistreated. In fact, in the realm of being an ombudsman, you do not want to become part of the solution because then you become part of the problem. The goal is to make a judgment and present recommendations. You want to be a third party and not get drawn into actually trying to solve the problem.

Le sénateur Nancy Ruth : Voulez-vous dire qu'ils n'arrivent pas à obtenir satisfaction en recourant à d'autres mécanismes disponibles?

Col Stogran : Oui, ou bien la documentation existante n'attribue pas nécessairement la perte auditive au service. Par exemple, un plaignant a travaillé au Corps royal canadien des transmissions. Autrefois, avant que l'on dispose d'un suppresseur de bruit de fond, il portait un casque d'écoute qui lui envoyait constamment un bruit strident à l'oreille. Il n'a jamais signalé le problème. C'était simplement comme ça, il n'avait pas le choix, il devait porter le casque d'écoute. Mais aujourd'hui, son ouïe est très mauvaise et il est convaincu que c'est à cause de ce problème. Cela n'avait jamais été documenté pendant qu'il était dans les forces armées.

Le président : N'a-t-on pas récemment assoupli les exigences pour établir la perte auditive?

Col Stogran : Oui, mais je ne saurais dire quelle en est l'incidence sur cette personne.

Le président : Je ne parle pas de ce cas en particulier, mais on a reconnu de manière générale l'existence d'un problème et il y a eu un assouplissement.

Col Stogran : Oui, c'est exact.

Il y a eu des plaintes relatives à la nouvelle Charte des anciens combattants, comme on l'a dit. Certains estiment que les avantages financiers ne sont pas aussi bons dans le système actuel, et nous recueillons des renseignements là-dessus.

Je ne sais trop pourquoi, mais j'ai comme un blanc, même si j'ai 300 plaintes sur mon pupitre.

Le sénateur Nancy Ruth : Ça va. J'ai l'impression que vous êtes décidé à travailler en coulisse en faisant le moins de bruit possible, plutôt que de faire des interventions tonitruantes, à moins que vous n'y soyez obligé. C'est une bonne idée.

Je vous ai demandé quel genre d'avocats vous alliez embaucher parce que je voulais savoir si vous feriez du droit du travail ou si vous vous aventureriez dans le droit constitutionnel. Vous avez beaucoup insisté sur le fait que tout doit être juste et légal, mais l'impression que vous me donnez est d'être un homme qui s'intéresse surtout à ce qui est juste et équitable. Or pour obtenir que tout soit « juste et équitable », il faut souvent s'adresser aux tribunaux. Ce n'est pas discret.

Col Stogran : J'ai un conseiller juridique assez haut placé et un personnel juridique pour me conseiller. Cependant, ce n'est pas dans la nature des choses pour nous de s'adresser aux tribunaux. Notre travail consiste à identifier les cas de mauvaise administration, lorsque des gens n'ont pas été traités comme il faut. En fait, pour un ombudsman, il faut éviter de devenir partie de la solution parce qu'alors on devient partie du problème. L'objectif est de rendre un jugement et de formuler des recommandations. On veut être une tierce partie et ne pas se laisser entraîner à mettre la main à la pâte pour résoudre soi-même le problème.

I do not foresee ever being involved in legal issues. Having said that, I have legal staff to ensure I do not get into illegal issues.

Senator Nancy Ruth: How big is your legal staff?

Col. Stogran: There is a lawyer and a paralegal.

Senator Nancy Ruth: Thank you.

The Chair: Did you not say, in answer to my question, that regardless of the legalities of the matter you were looking primarily at fairness and, even if you determined on a legal basis that the decision was legally justified, it could still be unfair and thereby cause you to say that a situation is unfair and should not go forward as such?

Col. Stogran: Yes. Some cases have been brought before the courts and judged to be within legal bounds, but I believe there are other legal means that might be fairer to the individual.

We must be careful that we do not interfere with the adjudicative process and court decisions but, at the same time, there is scope for an ombudsman to comment on the fairness of a case, even though it might be completely legal.

Senator Dallaire: The spirit of the Veterans Charter was to grant the minister much broader options for decisions without having to refer to legal processes that were caught up in legislation. If the spirit works well, and if the staff have not created a plethora of rules and regulations subordinate to the spirit of the charter, the minister now should be able to handle an enormous amount of decisions whereas before he was forced to take the legal route.

We are trying to give him the opportunity to avoid the legal side. We are worried about the legal branch getting involved in the appeal board because they are bringing a whole different attitude to the problem.

The Chair: If it worked that way, as it does, you would not have much to do.

Senator Dallaire: If Colonel Stogran is able to monitor the installation of the rules and regulations the department has created as a result of the charter, he will smell whether they have built an empire which will permit someone at a certain level to decide that someone is not getting assistance, because they will have ministerial authority. Any smell of that will destroy the whole concept. An ombudsman was an important facet of the new charter and it was wise to go that route.

Senator Banks: I am looking at the section called "Limitations on Authority" of your office. Section 5(e) says that you shall not review matters within the exclusive jurisdiction of the Royal Canadian Mounted Police apart from those matters which have been expressly assigned to be administered by Veterans Affairs.

What are those?

Je n'entrevois pas être jamais partie à des litiges juridiques. Cela dit, j'ai un personnel juridique qui veillera à ce que je ne me laisse pas entraîner dans l'illégalité.

Le sénateur Nancy Ruth : Combien de personnes compte votre personnel juridique?

Col Stogran : Il y a un avocat et un technicien juridique.

Le sénateur Nancy Ruth : Merci.

Le président : N'avez-vous pas dit en réponse à ma question que, quels que soient les aspects juridiques d'une affaire, vous vous attardez essentiellement à la justice et à l'équité et, même si vous déterminez qu'une décision est tout à fait légale, elle pourrait quand même être injuste et pourrait donc vous amener à dire qu'une situation est injuste et ne doit pas être acceptée comme telle?

Col Stogran : Oui. Certains cas ont été soumis aux tribunaux qui ont jugé que tout était conforme à la loi, mais je crois qu'il y a d'autres moyens juridiques qui pourraient être plus justes pour la personne en cause.

Nous devons faire attention de ne pas nous ingérer dans le processus de décision aux niveaux administratif et judiciaire mais, en même temps, il y a place pour des interventions de la part de l'ombudsman qui peut se prononcer sur la justice d'une décision quelconque, même si celle-ci peut être tout à fait conforme à la loi.

Le sénateur Dallaire : L'idée de la Charte des anciens combattants était d'accorder au ministre une latitude beaucoup plus grande en matière de décisions sans avoir à recourir à des procédures juridiques. Si cela fonctionne bien et si le personnel n'a pas créé une pléthore de règles et de règlements subordonnés à l'esprit de la charte, le ministre devrait maintenant être en mesure de prendre lui-même un très grand nombre de décisions, alors qu'il était auparavant forcé d'emprunter la voie juridique.

Nous essayons de lui donner l'occasion d'éviter de recourir à la loi. Nous craignons que les services juridiques se mêlent des appels, parce qu'ils abordent le problème avec une attitude complètement différente.

Le président : Si tout fonctionnait de cette manière, comme c'est le cas, vous n'auriez pas grand-chose à faire.

Le sénateur Dallaire : Si le colonel Stogran est en mesure de contrôler la mise en place des règles et règlements créés par le ministère en conséquence de la charte, il va s'en apercevoir si l'on a bâti un empire permettant à quelqu'un, à un niveau quelconque, de décider que quelqu'un n'aura aucune aide, car les fonctionnaires auront les pouvoirs ministériels. Le moindre indice d'une telle situation détruirait tout l'édifice. Un ombudsman était un élément important de la nouvelle charte et ce fut une sage décision de créer ce poste.

Le sénateur Banks : Je vois ici un chapitre intitulé « Limites du mandat. » L'alinéa 5e) stipule que vous ne pouvez examiner toute question qui relève de la compétence exclusive de la Gendarmerie royale du Canada et qui n'a pas été formellement confiée au ministère des Anciens Combattants.

De quoi s'agit-il?

My second question follows on the example that you gave to Senator Nancy Ruth where a guy says his hearing has been hurt. The minister has put into place the regulations by which a decision is made that he does not qualify for benefits, and that veteran enjoys a right of review or appeal to the board in respect of that decision. Section 5(a) says you may not review any such decision. You may not review “any decision of the Minister for which there is a right of review or appeal to the Board;”.

In a hypothetical situation where a veteran said my hearing has been impaired, and the minister or someone on behalf of the minister has decided that he or she is not entitled to the benefits, and that veteran enjoys a right of review or appeal to the board, is it correct that you may not undertake a review of that file?

Col. Stogran: Yes. In essence, until a complainant has exhausted all avenues of review and appeal, we are not to get involved.

Senator Banks: Once that right of review or appeal to the board has been exercised, then you can undertake a review?

Col. Stogran: From an administrative perspective, yes, that the person was treated fairly throughout.

Senator Banks: So the prohibition ends when the board has made a decision that you would consider to be unfair? You can then review the situation?

Col. Stogran: If they have gone through the review and appeal process, yes. They can take it as far as the Federal Court where there would be a court ruling, which has happened on occasion.

Senator Banks: The Mounties.

Col. Stogran: Yes, I do not have the details of the services provided there, but I can get back to you with that information. My conversations with the RCMP association are that everything is copacetic for now. I have been focused in other areas.

Senator Banks: I would be grateful if you would provide that to the clerk when you can.

Senator Day: I am looking at the document that Brigadier-General Cox has made available to us. It is titled JUS and then a number. Is this “Justice”? Is that a *Canada Gazette* number? This is at: “Whereas, pursuant to . . . the *Public Service Employment Act*, the Governor in Council may appoint a special adviser to a minister;”. Then it goes on and says that you are that appointee as a special adviser to the minister. Is this all an administrative process that you have been appointed to, or was this gazetted so it becomes public knowledge? Are the terms and conditions of your employment outlined in this particular document?

Col. Stogran: Yes.

Ma deuxième question porte sur l'exemple que vous avez donné au sénateur Nancy Ruth, celui du type qui affirme avoir subi une perte auditive. Le ministre a mis en place le règlement en vertu duquel la décision a été prise de l'exclure du bénéfice des prestations, et cet ancien combattant a le droit de demander une révision et un appel en s'adressant au Tribunal des anciens combattants. Or l'alinéa 5a) dit que vous ne pouvez examiner une telle décision. L'ombudsman ne peut examiner « toute décision du ministre pour laquelle un droit de révision ou d'appel peut être exercé devant le Tribunal. »

Posons une situation hypothétique : un ancien combattant dit qu'il a subi une perte auditive et le ministre ou quelqu'un en son nom a décidé qu'il n'est pas admissible aux prestations; l'ancien combattant a le droit de demander la révision de son cas ou de faire appel en s'adressant au tribunal. Est-il exact que vous ne pouvez pas examiner ce dossier?

Col Stogran : Oui. Essentiellement, nous ne devons pas intervenir tant qu'un plaignant n'a pas épuisé toutes les possibilités en matière de révision et d'appel.

Le sénateur Banks : Une fois que ce droit de révision ou d'appel a été exercé, vous pouvez alors entreprendre un examen?

Col Stogran : Du point de vue administratif, oui, pour vérifier que la personne a été traitée avec justice tout au long du processus.

Le sénateur Banks : Donc, l'interdiction prend fin au moment où le tribunal prend une décision que vous jugez injuste? Vous pouvez alors examiner la situation?

Col Stogran : Si l'intéressé est passé par le processus de révision et d'appel, oui. Il peut aller jusqu'à la Cour fédérale qui rendrait une décision, ce qui est arrivé à l'occasion.

Le sénateur Banks : La Police montée.

Col Stogran : Oui, je n'ai pas les détails des services fournis dans ce dossier, mais je peux vous faire parvenir ce renseignement. D'après mes conversations avec les gens de l'association de la GRC, tout baigne dans l'huile maintenant. Je me suis intéressé à d'autres dossiers.

Le sénateur Banks : Je vous serais reconnaissant si vous pouviez faire parvenir cela au greffier, à votre convenance.

Le sénateur Day : J'ai ici le document que le brigadier-général Cox nous a fait remettre. Il est intitulé JUS suivi d'un chiffre. Cela veut-il dire « Justice »? Est-ce un numéro de la *Gazette du Canada*? Je lis : « Attendu que, conformément à... la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le gouverneur en conseil peut nommer un conseiller spécial à un ministre » . Ensuite, on ajoute que vous êtes cette personne qui a été nommée conseiller spécial du ministre. Cela décrit-il le processus administratif de votre nomination, ou bien cela a-t-il été publié dans la *Gazette* pour que ce soit du domaine public? Ce document énonce-t-il les modalités de votre emploi?

Col Stogran : Oui.

Senator Day: Then it can be changed presumably the same way by the Governor-in-Council at any time if they want to make an amendment? This does not come back to Parliament, for example, and we, as lawmakers, do not get to see this or comment on it? It is not a regulation, and it is not a law?

Col. Stogran: That is my understanding.

Senator Day: These are the terms of reference of your employment, and you are a special adviser to the minister?

Col. Stogran: Yes.

Senator Day: The point that was made earlier about your report in section 9 entitled “Accountability and Annual Report” — you are to report directly to and are accountable to the minister as the minister’s special adviser. The ombudsman shall submit an annual report, and you were wondering if the minister could change it. I do not see where the minister could do that because the minister shall table the annual report in Parliament. However, it does not say when. It says he shall some time. I see no time limit on this.

Col. Stogran: My understanding is within 60 days.

Senator Day: That is for any other report you might want to give him. That is down in section 10. For your annual report, if the minister does not like it, he sits on it. He does not change it, but you cannot publish it until the minister files it in Parliament, and there is no time limit for the minister to file it in Parliament.

Senator Banks: That depends on your definition of the word “shall.”

Senator Day: “Shall” without a time limit.

Col. Stogran: Clearly, I have an infantryman’s interpretation of that, and I do not yet have my lawyer on staff.

Senator Day: You mentioned you have one lawyer and a paralegal. Is that under your budget?

Col. Stogran: Yes.

Senator Day: Is it the same for the communications person — that is your budget and not the Veterans Affairs’ budget?

Col. Stogran: Yes.

Senator Day: You have the right to issue the other reports at any time, which I think is an important right. You may issue reports with or without recommendations at any time, and then under section 10(5): “The Ombudsman may publish any report, other than the annual report, on the expiry of 60 days. . .”

Le sénateur Day : Dans ce cas, on peut supposer que ces conditions peuvent être modifiées par le gouverneur en conseil en tout temps et de la même manière, si l’on veut apporter une modification? On ne s’adresserait pas au Parlement, par exemple, et nous, à titre de législateurs, n’en serions pas saisis et nous ne pourrions pas formuler des observations? Ce n’est pas un règlement, ce n’est pas une loi?

Col Stogran : C’est bien ainsi que je vois les choses.

Le sénateur Day : Ceci énonce votre mandat, et vous êtes un conseiller spécial du ministre?

Col Stogran : Oui.

Le sénateur Day : On a évoqué tout à l’heure votre rapport prévu à la partie 9 intitulée « Responsabilité et rapport annuel » : vous devez rendre compte directement au ministre et lui faire rapport, à titre de conseiller spécial du ministre. L’ombudsman présente un rapport annuel, et vous vous demandez si le ministre pourrait le modifier. Je ne vois pas comment le ministre pourrait le faire, car on dit que le ministre dépose le rapport devant le Parlement. Toutefois, on ne précise pas quand il doit le faire. On dit seulement qu’il doit le déposer à un moment donné. Je ne vois aucune limite de temps.

Col Stogran : Je crois savoir qu’il doit le déposer dans les 60 jours.

Le sénateur Day : Cela s’applique à tout autre rapport que vous voudriez lui remettre. C’est dans la partie 10. Pour votre rapport annuel, si le ministre ne l’aime pas, il peut le garder par devers lui. Il ne le change pas, mais vous ne pouvez pas le publier tant que le ministre ne l’a pas déposé devant le Parlement et il n’y a aucune limite de temps pour ce faire.

Le sénateur Banks : Cela dépend de la définition que l’on donne de l’expression « le ministre le dépose. »

Le sénateur Day : On dit bien « le dépose », mais sans aucune limite.

Col Stogran : Une chose est claire : mon interprétation de tout cela est celle d’un simple soldat et je n’ai pas encore mon avocat dans mon effectif.

Le sénateur Day : Vous avez dit que vous avez un avocat et un technicien juridique. C’est dans votre budget?

Col Stogran : Oui.

Le sénateur Day : La même chose pour la personne chargée des communications; c’est dans votre budget et pas dans celui des anciens combattants?

Col Stogran : Oui.

Le sénateur Day : Vous avez le droit de publier d’autres rapports en tout temps et je pense que c’est un droit important. L’ombudsman peut produire des rapports, avec ou sans recommandations, en tout temps, et l’on ajoute au paragraphe 10(5) : « Il peut publier tout rapport, autre que le rapport annuel, à l’expiration d’une période de 60 jours après sa présentation au ministre. »

That is the 60-day period we were talking about earlier. Any report, other than the annual report, can be published within 60 days.

Senator Banks: Excuse me, Senator Day. When I asked that question, the Colonel replied that he did not think section 10(1) was subject to 10(5).

Senator Day: He may want to talk to his legal counsel about that. I suspect legal counsel may say it could be interpreted in another fashion.

Senator Banks: It is susceptible to interpretation.

Senator Day: What concerns me is the point I made earlier, Colonel, about your independence. For you to be effective in this job and be able to comment on government and departmental programs, which in your mandate you are supposed to be able to do, and to be able to comment on what the board is doing and review systemic issues related to it, you seem to be awfully tied into the minister as an adviser.

I want to ensure that, in setting up your department and organization, you have the independence, financial independence, you have a budget determined and is not taken away if they do not like what you are doing. We do not want that to happen. We want you to feel free to comment on systemic matters of the board and the department if the department is not doing things. You have the mandate but there are an awful lot of controls on how you handle that mandate.

Col. Stogran: Yes. I am concerned about that for my successor. I do not see that necessarily as being an impediment to the way I intend to do business. I have not seen the minister since he announced my appointment back in October, I believe it was. I have been doing this without any influence or constraints at all.

Yesterday, I met with the deputy minister. I have drafted out a memorandum of understanding regarding the way we will relate to each other on operations.

Corporate services have a separate memorandum of understanding. I have drafted up my own, and one of my concerns is that through corporate services my independence could be constrained. We had quite a discussion last night. Down to senior administrative meetings, I want to have a representative present so I can be confident that nothing discussed or decided will impinge or constrain my abilities to carry out my mandate. There is potential there, indeed. As I said, personally, I would not accept anything less. That is the agreement, if you will, that I came into the job with. Regarding my future replacement, I could be concerned about that.

Senator Day: The reason I was asking about your communications people being your communications people is you will understand that a lot of people in your position, like the Canadian Nuclear Safety Commission and the Auditor General — I do not want to call them officers of Parliament but agents who are supposed to be independent of government —

C'est la période de 60 jours dont nous parlions tout à l'heure. Tout rapport, autre que le rapport annuel, peut être publié dans les 60 jours.

Le sénateur Banks : Excusez-moi, sénateur Day. Quand j'ai posé cette question, le colonel a répondu qu'il ne croyait pas que le paragraphe 10(1) était assujéti au paragraphe 10(5).

Le sénateur Day : Il voudra peut-être en discuter avec son conseiller juridique. Je soupçonne qu'un avocat dirait que cela peut s'interpréter d'une autre manière.

Le sénateur Banks : Cela se prête à l'interprétation.

Le sénateur Day : Ce qui me préoccupe, colonel, c'est ce que je disais tout à l'heure au sujet de votre indépendance. Pour que vous soyez efficace dans cette fonction et capable de commenter les programmes gouvernementaux et ministériels, ce que vous êtes censé pouvoir faire d'après votre mandat, et pour pouvoir vous prononcer sur les décisions du tribunal et les problèmes systémiques qui pourraient en découler, il me semble que vous êtes lié de très près au ministre à titre de conseiller.

Je tiens à m'assurer que, dans l'établissement de votre service et de votre organisation, vous aurez l'indépendance voulue, l'indépendance financière, que vous aurez un budget préétabli qui ne pourra pas vous être enlevé si l'on n'aime pas ce que vous faites. Nous ne voulons pas que cela arrive. Nous voulons que vous vous sentiez libre de commenter tout problème systémique découlant des activités du tribunal et du ministère. Vous avez le mandat de le faire, mais il y a énormément de contrôles quant à la manière dont vous accomplissez ce mandat.

Col Stogran : Oui. Je m'en inquiète pour mon successeur. Je ne vois pas que cela constituera nécessairement un obstacle dans ma façon de mener mes activités. Je n'ai pas rencontré le ministre depuis qu'il a annoncé ma nomination en octobre dernier. J'ai fait tout cela sans subir la moindre influence ni contrainte.

Hier, j'ai rencontré le sous-ministre. J'ai rédigé l'ébauche d'un protocole d'entente établissant nos rapports fonctionnels.

Les services ministériels ont un protocole d'entente séparé. J'ai rédigé ma propre version et l'une de mes inquiétudes est que mon indépendance pourrait être limitée par les services ministériels. Nous avons eu une longue discussion hier soir. Je tiens à avoir un représentant qui sera présent aux réunions administratives des cadres supérieurs, afin d'être certain que rien de ce qui sera discuté ou décidé ne viendra limiter ma capacité d'accomplir mon mandat. Il est vrai qu'il y a des possibilités à cet égard. Comme je l'ai dit, personnellement, je n'accepterai rien de moins. C'est à ces conditions, si l'on peut dire, que j'ai accepté le poste. Mais j'ai quelques inquiétudes à ce sujet concernant mon futur remplaçant.

Le sénateur Day : La raison pour laquelle je demandais si votre responsable des communications relevait de vous, c'est que vous comprendrez que bien des gens qui occupent des postes semblables au vôtre, comme les membres de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le vérificateur général — je ne veux pas les appeler des fonctionnaires du Parlement, mais ce sont

sometimes find themselves unable to achieve anything unless they can publish their reports and bring them out and get public opinion on their side on some of these issues.

You are being asked to deal with systemic matters and bring out any systemic problems you see regarding programs which, in effect, are programs of the government, the department's programs. It is important that you establish that ability to exercise your mandate.

Col. Stogran: Yes. I fully expect to start testing that in the coming weeks in terms of investigations on systemic problems, as we perceive it. I have ensured that our communications capacity is enough to operate independently from the minister. I recognize that, while we may be producing a communications plan to expose something, the departmental communicators will be trying to find a way of spinning something else perhaps, and that could create a huge conflict of interest. I am confident we have complete independence on that. I think the Ontario ombudsman is in an excellent position because he is legislated, and it is a simple three-page document that gives him the right to subpoena individuals and compel the submission of documentation. There is potential for the office of the ombudsman to be abused. I can only say I am coming into this job fully aware of that, but also confident that I have the kind of way of doing business where I would expose that.

Senator Day: We are confident in your abilities as well.

Col. Stogran: Thank you.

The Chair: We should wrap up fairly soon. The last questioner will be Senator Nancy Ruth.

Senator Nancy Ruth: This is about the RCMP. The things that you do not review include matters within the exclusive jurisdiction of the RCMP apart from those matters that have been expressly assigned to be administered by the department. Are the pensions and all that stuff for the RCMP done by Veterans Affairs?

Col. Stogran: No, only certain portions of it.

Senator Nancy Ruth: Could you include that with the answer to Senator Banks?

Col. Stogran: Yes.

The Chair: Thank you, Col. Stogran. You made reference to voluntary groups with which you are in contact. Would you be able to give us a list of those? It would help us in identifying people we may want to ask if they would come before us.

Col. Stogran: Are you referring to the information session in March?

The Chair: You said you had a list of voluntary advocacy groups.

des agents qui sont censés être indépendants du gouvernement — constatent parfois qu'ils ne peuvent absolument rien faire à moins de pouvoir publier leurs rapports et avoir l'opinion publique de leur côté dans certains dossiers.

On vous demande d'examiner les questions systémiques et de dénoncer tout problème systémique que vous discernez relativement à des programmes qui sont en fait des programmes du gouvernement, du ministère. Il est important que vous établissiez solidement votre capacité d'exercer votre mandat.

Col Stogran : Oui. J'ai bien l'intention de commencer à mettre ma capacité à l'épreuve au cours des prochaines semaines dans le cadre d'enquêtes sur les problèmes systémiques que nous percevons. J'ai veillé à ce que notre capacité de communication soit suffisante pour fonctionner indépendamment du ministre. Je suis conscient que nous pourrions produire un plan de communication pour dénoncer une situation et que les communicateurs ministériels pourraient tenter de présenter la situation sous un angle différent, ce qui pourrait créer un énorme conflit d'intérêts. Je suis confiant que nous avons une indépendance complète à cet égard. Je pense que l'ombudsman de l'Ontario est très bien placé parce que ses pouvoirs sont établis par la loi et qu'un simple document de trois pages lui donne le droit d'assigner des gens à comparaître et de forcer la présentation de documents. Il y a possibilité que l'on abuse des services de l'ombudsman. Je peux seulement dire que je suis tout à fait conscient de cela, mais que je suis également confiant d'être capable de mener mes affaires et de dénoncer une telle situation éventuelle.

Le sénateur Day : Nous avons également confiance en votre capacité.

Col Stogran : Merci.

Le président : Nous devrions terminer assez rapidement. Le sénateur Nancy Ruth sera la dernière intervenante.

Le sénateur Nancy Ruth : Au sujet de la GRC, parmi les éléments que vous ne pouvez pas examiner, il y a toute question qui relève de la compétence exclusive de la GRC et qui n'a pas été formellement confiée au ministère. Le ministère des Anciens Combattants s'occupe-t-il des pensions de la GRC et de tout le reste?

Col Stogran : Non, seulement de certains éléments.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous ajouter cela à la réponse que vous fournirez au sénateur Banks?

Col Stogran : Oui.

Le président : Merci, colonel Stogran. Vous avez fait allusion à des groupes de bénévoles avec lesquels vous êtes en contact. Pourriez-vous nous en donner une liste? Cela nous aiderait à identifier des gens à qui nous pourrions demander de venir témoigner devant nous.

Col Stogran : Vous faites allusion à la séance d'information en mars?

Le président : Vous avez dit que vous aviez une liste de groupes d'intervention bénévoles?

Col. Stogran: Yes.

The Chair: Could you give that to the clerk?

Col. Stogran: Yes.

The Chair: Honourable senators, next week, February 13, we have the rescheduled testimony of the Royal Canadian Legion. I hope you will all be able to be here. We will not meet again until February 27. I know all honourable senators will want to be on time for the minister. We may or may not have a meeting on March 5 to discuss future business and budgets. I doubt for a variety of reasons that, between now and the end of March, we will be able to travel anywhere. March 5 may be a chance for us to review our workload in the new fiscal year.

Are there any other comments or questions or admonitions to put before us?

Senator Kenny: I do not think you will be here on March 5.

The Chair: I may not but no one is indispensable. Perhaps the entire committee will be absent. Thank you, honourable senators. This meeting is adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, February 13, 2008

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:07 p.m. to study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order. Welcome to the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Today, we will hear from representatives of the Royal Canadian Legion which, as senators know, is a non-profit fraternal organization supported by membership dues with approximately 1,600 branches in Canada, the United States, Germany and the Netherlands. From the time of its formation in 1926, the Legion has focused its efforts on the fight to secure adequate pensions and other well-earned benefits for veterans and their dependants.

The Royal Canadian Legion last appeared before our subcommittee on June 6, 2006. Since then, the government has established the Veterans Ombudsman and published the Veterans Bill of Rights. We are here to gain an understanding of the Legion's views on the implementation of the New Veterans Charter.

I would like to introduce Jack Frost, Dominion President, and accompanying him is Retired Colonel Pierre Allard, Service Bureau Director.

Col Stogran : Oui.

Le président : Pourriez-vous la remettre au greffier?

Col Stogran : Oui.

Le président : Honorables sénateurs, la semaine prochaine, le 13 février, nous entendrons le témoignage de la Légion royale canadienne, dont la date a été changée. J'espère que vous pourrez être présents. Ensuite, nous ne nous réunirons plus avant le 27 février. Je sais que tous les sénateurs voudront être à l'heure pour entendre le ministre. Nous aurons peut-être une réunion le 5 mars pour discuter des travaux futurs et des budgets. Pour diverses raisons, je doute que nous puissions voyager d'ici la fin mars. Le 5 mars, nous aurons l'occasion de passer en revue notre charge de travail pour la nouvelle année financière.

Y a-t-il d'autres questions, observations ou avertissements?

Le sénateur Kenny : Je ne pense pas que vous serez ici le 5 mars.

Le président : Peut-être pas, mais personne n'est indispensable. Le comité sera peut-être absent au complet. Merci, honorables sénateurs. Je déclare que la séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 13 février 2008

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 7, pour étudier les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bienvenue au Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Aujourd'hui, nous accueillerons des représentants de la Légion royale canadienne qui, comme vous le savez, est une organisation fraternelle à but non lucratif soutenue par les cotisations de ses membres, qui appartient à environ 1 600 filiales au Canada, aux États-Unis, en Allemagne et aux Pays-Bas. Depuis sa fondation, en 1926, la Légion a concentré ses efforts sur l'obtention de pensions adéquates et autres bénéfiques bien mérités par les anciens combattants et les personnes à leur charge.

La Légion royale canadienne a comparu pour la dernière fois devant notre comité le 6 juin 2006. Depuis, le gouvernement a établi le poste d'ombudsman des anciens combattants et publié la Déclaration des droits des anciens combattants. Nous sommes ici pour bien comprendre les points de vue de la Légion sur la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants.

J'aimerais maintenant vous présenter Jack Frost, président national de la Légion, ainsi que le colonel à la retraite Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide, qui l'accompagne.

My apologies for the weather having caused the cancellation of your last appearance, and specifically to Mr. Frost who had to drive two hours to be with us. I understand you have some remarks and, following them, I hope that you will agree to answer any questions the subcommittee may have.

Jack Frost, Dominion President, The Royal Canadian Legion: This presentation will be in two parts — Mr. Allard will present part and I will present the other part.

It is a pleasure to appear at your subcommittee once again to provide an update from a Legion perspective on the New Veterans Charter, NVC.

Some of our comments will deal with programs and policies that are germane to both the New Veterans Charter and the Pension Act. We will address those issues first and then conclude with our views on how the NVC could be improved.

First, we would like to reiterate our support for the NVC, which was introduced at an opportune time. We attribute this to the fact that all political parties came together in a non-partisan manner in their support of veterans. This approach has also resulted in the introduction of a Veterans Bill of Rights and the appointment of the first Veterans Ombudsman, Retired Colonel Patrick Stogran.

Though we would have preferred that the ombudsman be provided a legislated mandate with wide investigative powers, we are confident this goal can be achieved at a later point by bringing the various federal ombudsmen together under one umbrella. This would be an opportunity to introduce legislation that would provide more investigative powers and would result in the ombudsmen's centralized office reporting directly to Parliament. This would also result in savings as overheads could be reduced. This model is in place in Australia.

Pierre Allard, Service Bureau Director, The Royal Canadian Legion: Other initiatives have been undertaken by Veterans Affairs Canada, VAC, which will definitely improve the benefits available to veterans. For example, Veterans Affairs Canada has released a new hearing loss policy. This recognizes that partial entitlement may be granted for a present-day hearing loss disability where the audiogram a veteran received upon his release from the military showed a lessening of hearing but fell short of establishing an actual disabling hearing loss. Previously, veterans needed to have a disabling hearing loss upon discharge to qualify for benefits.

An applicant may be granted full entitlement now if he or she has established a disabling hearing loss which equates to a decibel sum hearing loss of 100 decibels or greater at frequencies of 500, 1,000, 2,000 and 3,000 hertz in either ear, or 50 decibels or more in

Je voudrais vous exprimer mes regrets quant au fait que nous avons dû annuler votre dernière comparution en raison des intempéries, et en particulier à vous, M. Frost, qui avez dû prendre le volant pendant deux heures pour être avec nous. D'après ce que j'ai compris, vous avez des remarques à faire, après quoi, j'espère que vous accepterez de répondre aux questions du sous-comité.

Jack Frost, président national, Légion royale canadienne : Cet exposé comportera deux volets : M. Allard en présentera une partie, et je me chargerai de l'autre.

C'est un plaisir de comparaître de nouveau devant votre sous-comité pour vous fournir une mise à jour au sujet de la nouvelle Charte des anciens combattants, ou NCAC, du point de vue de la Légion.

Certains de nos commentaires porteront sur des programmes et des politiques pertinents à la NCAC et à la Loi sur les pensions. Nous commencerons par traiter de ces questions, puis nous terminerons avec nos recommandations concernant les améliorations à apporter à la nouvelle Charte des anciens combattants.

Tout d'abord, nous aimerions réitérer notre appui à la NCAC, qui a été adoptée à un moment très opportun. Nous attribuons cela au fait que tous les partis politiques se sont unis de façon non partisane pour donner leur appui aux anciens combattants, ce qui a également donné lieu à l'introduction d'une Déclaration des droits des anciens combattants et à la nomination du premier ombudsman des anciens combattants, le colonel à la retraite Patrick Stogran.

Bien que nous aurions préféré que l'ombudsman soit chargé d'un mandat inscrit dans la loi qui lui garantisse des pouvoirs d'enquête étendus, nous sommes conscients que cet objectif pourrait être réalisé plus tard par le regroupement des ombudsmans fédéraux sous un même toit. Cela permettrait de mettre en œuvre une législation qui conférerait davantage de pouvoirs d'enquête et ferait en sorte que le bureau centralisé des ombudsmans rende des comptes directement au Parlement. On pourrait ainsi réaliser des économies, puisque les frais généraux seraient réduits. Ce modèle est en vigueur en Australie.

Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide, Légion royale canadienne : D'autres initiatives ont été mises en œuvre par Anciens Combattants Canada, ou ACC, lesquelles amélioreront certainement les prestations disponibles pour les anciens combattants. Par exemple, ACC a instauré une nouvelle politique en matière de perte auditive qui reconnaît le droit partiel à des indemnités pour une invalidité liée à une perte auditive lorsque l'audiogramme d'un ancien combattant, à sa libération du service militaire, indiquait une perte d'ouïe sans toutefois établir une perte auditive menant à une invalidité. Auparavant, les anciens combattants devaient avoir une perte auditive invalidante à leur libération pour avoir droit à des prestations.

Un requérant peut maintenant être pleinement admissible s'il a établi une perte auditive menant à une invalidité équivalant à un total de perte de 100 décibels ou plus à des fréquences de 500, 1 000, 2 000 et 3 000 hertz dans l'une ou l'autre oreille, ou de

both ears at 4,000 hertz on the audiogram at the time of release. If no release audiogram is available, it may be at the time of the first post-release audiogram. He or she can also associate this disabling hear loss with noise and military service.

Veterans Affairs Canada and the Veterans Review and Appeal Board may now recognize partial entitlement for hearing loss, something we have been advocating for since 1995. Prior to this, only recognized full entitlement was recognized. Now, they can also grant partial entitlement under both the Pension Act and the New Veterans Charter if: the applicant had a release audiogram that indicated a loss of greater than 25 decibels in either ear at any frequency in the 500- to 8,000-hertz range; or if the applicant has a current audiogram that meets the current required standard of disabling hearing loss — that is, a 100-decibel sum hearing loss or greater at the 500-, 1,000-, 2,000- and 3,000-hertz frequencies in either ear, or a decibel loss of greater than the 4,000-hertz frequency in both ears.

The loss of decibels on the current audiogram at the same frequency must be confirmed to be the same or greater as on the release audiogram. Disabling hearing loss must be associated with noise and military service.

We wanted to read these technical definitions of a partial entitlement to ensure we gave publicity to these new criteria. This is the perfect forum in which to do so.

While the above explanation does simplify a complex process, all cases and circumstances may differ. We invite applicants to contact a Legion service officer for assistance with a Veterans Affairs Canada claim for an appeal to the tribunal, the Veterans Review and Appeal Board.

As you are aware, the Legion maintains a network of trained command service officers across the country who provide to all veterans representational services at no cost, at all levels of adjudication and appeal. We have a toll-free number across the country — 1-877-534-4666.

Looking at enhancements that would benefit all veterans, we are concerned that progress has been slow concerning the ongoing veterans' health services review. While we have frail traditional veterans and spouses who are unable to qualify for the Veterans Independence Program, VIP, to stay in their homes — which would be a cost-saving measure for Veterans Affairs Canada — we also have modern veterans falling through the cracks. They may not be eligible for long-term care or for improved funeral or burial benefits similar to those provided to a Canadian Forces, CF, member.

50 décibels ou plus dans les deux oreilles à 4 000 hertz sur son audiogramme de libération, et s'il n'a pas cet audiogramme, lors du premier audiogramme après sa libération. L'ancien combattant peut également associer cette perte auditive invalidante au bruit et au service militaire.

Anciens Combattants Canada et le Tribunal des anciens combattants — révision et appel peuvent maintenant reconnaître le droit partiel à des indemnités d'invalidité, chose que nous réclamons depuis 1995. Avant cela, seul le plein droit était reconnu. Aujourd'hui, on peut aussi accorder un droit partiel en vertu de la Loi sur les pensions et de la nouvelle Charte des anciens combattants si l'audiogramme de libération d'un requérant indique une perte plus élevée que 25 décibels dans l'une ou l'autre oreille dans l'intervalle de variation de 500 à 8 000 hertz; ou si le requérant a un audiogramme actuel qui répond à la présente norme de perte auditive menant à une invalidité, c'est-à-dire un total de 100 décibels de perte auditive ou plus aux fréquences de 500, 1 000, 2 000 et 3 000 hertz dans l'une ou l'autre oreille ou supérieure à la fréquence de 4 000 hertz dans les deux oreilles.

La perte de décibels dont fait état l'audiogramme actuel à la même fréquence doit être confirmée comme pareille ou plus importante à celle indiquée sur l'audiogramme de libération. La perte auditive invalidante doit être associée au bruit et au service militaire.

Nous tenions à lire ici ces définitions techniques relatives au droit partiel à des indemnités d'invalidité pour nous assurer de faire connaître ces nouveaux critères. Il s'agit d'une tribune idéale.

La précédente explication simplifie un processus complexe, tandis que les cas et circonstances peuvent varier. Nous invitons donc les requérants à communiquer avec un agent d'entraide de la Légion afin d'obtenir de l'aide en ce qui a trait à une réclamation auprès d'ACC ou à un appel au Tribunal des anciens combattants — révision et appel.

Comme vous le savez, la Légion maintient un réseau d'agents d'entraide formés partout au pays, qui fournissent des services de représentation gratuits à tous les niveaux d'arbitrage et d'appel. Nous avons une ligne nationale sans frais : 1-877-534-4666.

En tenant compte des améliorations qui seraient bénéfiques pour tous les anciens combattants, nous sommes préoccupés de voir que les choses avancent lentement en ce qui concerne l'examen des soins de santé offerts aux anciens combattants. Tandis que nous avons des anciens combattants traditionnels de santé fragile et leurs conjoints qui ne peuvent être admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ou PAAC, qui leur permet de rester chez eux — ce qui constituerait une mesure économique pour Anciens Combattants Canada — nous avons également des anciens combattants modernes qui glissent entre les mailles du filet, et qui ne sont peut-être pas admissibles à des soins à long terme ou à des indemnités bonifiées d'aide aux funérailles et à l'inhumation semblables à celles fournies aux membres des forces armées.

We also have homeless veterans. VAC needs a program to assist homeless veterans. We are ready to explore with them the means to implement such a program through our Legion Housing Centre for Excellence.

In the specific context of the New Veterans Charter programs, we have provided you with program activity statistics as they were passed on to us from Veterans Affairs Canada. They are enclosed in your document.

Beyond these statistics, we would like to comment on specific programs. We also put into your documentation a charge that appears complex. However, it is the best pictorial I have seen on one page that describes all the New Veterans Charter programs and also describes the interrelationships that exist between the various programs.

To put it in simple terms, other than the disability award, which compensates for pain, the entry gate for all the New Veterans Charter programs is really the rehabilitation program. It has a number of components.

Unfortunately, there is another rehabilitation program sponsored through the Service Income Security Insurance Plan, SISIP. The SISIP rehabilitation program is for vocational purposes. In other words, it is for trying to find someone a new job. The rehabilitation program offered by Veterans Affairs Canada is more all encompassing. We would like to see a streamlining of rehabilitation so it is under one umbrella.

Canadian Forces members are released either voluntarily or via a medical release. Both processes can lead to Canadian Forces SISIP and VAC benefits. On this chart, the various providers of benefits are labelled in a different colour. Dark blue is for Canadian Forces, grey is for Veterans Affairs and SISIP is purple. This chart was actually drawn up and prepared by the Canadian Forces liaison officer in Charlottetown. This officer has been working on trying to simplify a representation of what the programs really mean and their relationship to one another. Believe it or not, this does simplify the process for a service provider.

Those benefits are often interrelated. Suffice to say, when dealing with New Veterans Charter programs, we are really talking about five programs: rehabilitation, health benefits, job placement, disability award and financial benefits. There are four elements of financial benefits: economic loss, income support, supplementary retirement benefits and the permanent impairment allowance.

Mr. Frost: There is a primary gateway for most NVC programs, namely the rehabilitation program. To simplify what is a rather complex matrix, which is enclosed, more often than not the rehabilitation gateway leads to the financial benefits. Unfortunately, the CF SISIP and Veterans Affairs Canada are responsible for delivering rehabilitation. This results in coordination challenges for both service providers. Thus, the

Nous avons également des anciens combattants sans-abri. ACC a besoin d'un programme pour leur venir en aide. La Légion est prête à examiner avec eux des moyens de mettre en œuvre un tel programme par l'entremise de son Centre d'excellence de logement.

Dans le contexte particulier des programmes de la NCAC, nous vous avons fourni, telles qu'elles nous ont été transmises par Anciens Combattants Canada, des statistiques sur les programmes d'activités. Vous les trouverez dans votre document.

Au-delà de ces statistiques, nous aimerions formuler des remarques sur des programmes particuliers. Nous avons également inclus dans votre documentation un tableau qui semble complexe. Néanmoins, il s'agit là du meilleur pictogramme que j'aie vu; il recense, en une page, tous les nouveaux programmes de la NCAC, en plus de décrire les relations entre eux.

En termes simples, mis à part les indemnités d'invalidité, qui compensent pour la douleur, le point d'entrée pour tous les programmes de la NCAC est véritablement le programme de réadaptation, qui comporte un certain nombre d'éléments.

Malheureusement, il existe un autre programme de réadaptation parrainé par l'entremise du Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM. Le RARM sert à des fins professionnelles. Autrement dit, il sert à aider les gens à se trouver un nouvel emploi. Le programme de réadaptation offert par Anciens Combattants Canada, lui, a une portée plus globale. Nous aimerions qu'il y ait une simplification des programmes de réadaptation pour qu'ils soient regroupés en une seule entité.

Les membres des Forces armées canadiennes sont libérés sur une base volontaire ou pour des raisons médicales. Les deux processus peuvent mener à des prestations du RARM ou d'ACC. Sur ce tableau, les différents fournisseurs de prestations sont indiqués par une couleur différente. Le bleu foncé correspond aux Forces armées canadiennes; le gris, aux Anciens combattants; et le violet, au RARM. Ce tableau a en fait été dessiné et préparé par l'agent de liaison des Forces armées canadiennes de Charlottetown, qui a tâché de simplifier la représentation de ce qu'impliquent réellement les programmes, et de préciser leur interrelation. Croyez-le ou non, cela simplifie le processus en ce qui a trait à un fournisseur de services.

Ces avantages sont souvent interreliés. Il va sans dire que lorsqu'il s'agit des programmes de la NCAC, nous parlons en réalité d'environ cinq programmes : la réadaptation, les avantages de santé, le placement, les indemnités d'invalidité et les avantages financiers. Ceux-ci comportent quatre éléments : l'allocation pour perte de revenus, le programme de soutien du revenu, les prestations de retraite supplémentaires et l'allocation pour déficience permanente.

M. Frost : Il y a un point à l'accès primaire à la plupart des programmes de la NCAC, soit le programme de réadaptation. Pour simplifier le plan assez complexe ci-joint, je précise que plus souvent qu'autrement, le point d'accès de la réadaptation mène aux avantages financiers. Malheureusement, le RARM des FC et Anciens Combattants Canada sont tous les deux responsables de la prestation des services de réadaptation, ce qui crée des

first improvement would be to eliminate SISIP long-term disability rehabilitation and incorporate it into a single VAC/NVC program.

While speaking of SISIP, we are also very concerned that the Veterans Affairs Canada disability pension benefits continue to be offset by the so-called "SISIP clawback" from the amount paid out by SISIP Limited. This has been corrected for New Veterans Charter recipients, but disability pensioners continue to be treated unfairly. As you can visualize in the matrix, veterans with service-related rehabilitation needs can be deemed eligible for the rehabilitation program at any time after release.

While on rehab, he or she would also be eligible for earnings loss compensation, which would guarantee 75 per cent of his or her gross pre-release salary. However, this gross pre-release salary, depending on when the veteran was released, may not be sufficient to meet current financial needs. A simple solution would be to adjust earnings loss, EL, to reflect salary adjustments and normal rank advancement that would normally accrue over one's career based on an actuarial projection. This is the common methodology used in civilian courts. We also believe that, in determining the EL basic rank, the rank of private should be raised to corporal.

Another problem is related to the disability award, DA. It is clear it is to compensate for pain and suffering. The DA rates are amended yearly for consumer price index, CPI, and other adjustments. However, a veteran who receives a disability award does not get any further adjustment. Veterans should be eligible for this annual increment as pain and suffering do not disappear.

For example, a veteran who would have received a 100-per cent disability award of \$250,000 in 2006 would have been eligible for a supplement of \$5,729.25 in 2007 and \$5,105.59 in 2008. The supplementary retirement benefit, SRB, which is paid as a lump sum at age 65 based on 2 per cent on all potential earnings loss benefits that could accrue to an applicant, is meant to make up for lost opportunity to contribute to a retirement fund.

However, this SRB is paid as a taxable lump sum. We have been advocating for a methodology that would transform this lump sum into a pension income. We are also concerned that not enough information is provided to inform veterans that, if they

difficultés de coordination pour les deux fournisseurs de services. Ainsi, la première amélioration consisterait à éliminer le programme de réadaptation pour invalidité prolongée du RARM pour l'intégrer à un seul programme relevant d'ACC ou de la NCAC.

À propos du RARM, nous sommes également très préoccupés par le fait que les prestations d'invalidité d'ACC continuent d'être réduites par ce qu'on appelle la « disposition de recouvrement du RARM », à hauteur du montant versé par l'assurance-invalidité prolongée, ou AIP, du RARM. Cela a été corrigé pour les bénéficiaires visés par la nouvelle Charte des anciens combattants, mais les bénéficiaires de prestations d'invalidité continuent d'être traités injustement. Comme vous pouvez le voir sur le plan, les anciens combattants qui ont des besoins de réadaptation liés aux services peuvent être jugés admissibles à un programme de réadaptation à n'importe quel moment suivant leur libération.

Alors qu'il suivrait un programme de réadaptation, un ancien combattant serait également admissible à une allocation pour perte de revenus lui assurant 75 p. 100 du salaire brut qu'il gagnait avant sa libération. Cependant, ce salaire brut reçu avant libération, selon le moment de celle-ci, pourrait être insuffisant pour combler les besoins financiers actuels de l'ancien combattant. Une simple solution serait d'adapter l'allocation pour perte de revenus de façon à tenir compte des ajustements de salaire ainsi que de l'avancement qui devraient normalement s'accumuler au cours de la carrière de quelqu'un, en fonction des prévisions actuarielles. Il s'agit là de la méthodologie commune utilisée dans les tribunaux civils. Nous croyons également que, pour établir le rang de base aux fins de l'allocation pour perte de revenus, le rang de soldat devrait être élevé à celui de caporal.

Un autre problème est lié aux indemnités d'invalidité, ou II. Il est clair que celles-ci visent à dédommager les anciens combattants de la douleur et de la souffrance. Les taux des II sont modifiés chaque année pour correspondre à l'indice des prix à la consommation, ou IPC, entre autres ajustements. Quoi qu'il en soit, un ancien combattant qui reçoit une indemnité d'invalidité n'obtient aucun autre ajustement. Les anciens combattants devraient avoir droit à cette augmentation annuelle, car la douleur et la souffrance ne disparaissent pas.

Par exemple, un ancien combattant qui aurait reçu en 2006 une indemnité d'invalidité de 100 p. 100 d'un montant de 250 000 \$ aurait été admissible à un supplément de 5 729,25 \$ en 2007, et de 5 105,59 \$ en 2008. Les prestations de retraite supplémentaires, ou PRS, qui sont versées sous forme de montants forfaitaires à l'âge de 65 ans en fonction de 2 p. 100 de toutes les allocations potentielles pour perte de revenus qui pourraient revenir à un requérant, vise à compenser pour l'occasion perdue de cotiser à un régime de retraite.

Toutefois, ces PRS sont versées en tant que montant forfaitaire imposable. Nous préconisons une méthode qui transformerait ce montant forfaitaire en revenu de pension. Nous sommes également inquiets du fait qu'on ne transmet pas suffisamment

are employed and do not qualify for earnings loss benefits, they should still apply to gain the most benefits possible from the SRB.

Finally, even though families, spouses and children may be eligible for mental health support, one of the gateways for these services assumes the veteran has applied for mental health care on his or her own volition. As this is not always the case, the only venue open to these spouses and children is the VAC assistance line, which can open up some limited services, albeit on a rather restricted basis.

We also feel that more can, and should, be done to fully integrate the VAC operational stress injury clinics and the CF operational trauma and stress support centres, OTSSC. For example, both clinics do not even have a standard intake assessment tool.

Notwithstanding the above comments, which are meant to be constructive, we believe that the New Veterans Charter is providing a good mix of programs that are attempting to meet the needs of veterans. Our recommendations for improvement are meant to enhance these programs. We also realize other programs are available to CF members which, if subscribed to, can make a big difference for their surviving dependants — such as SISIP term insurance, which is an optional benefit.

We are also aware that, very often, serving CF members do not pay sufficient attention to the designation of their primary survivors and beneficiaries, which often result in problematic assignment of benefits to survivors. The bottom line is that there should be a more proactive approach to ensuring all CF members and veterans are fully informed of benefits and programs that can improve their quality of life, or that of their survivors.

That completes our presentation. We will gladly take questions.

The Chair: Thank you. I neglected to introduce to you the senators present today. Perhaps I will do so now, and senators can take this opportunity to let the clerk know if they would like to ask questions.

Let me start with the deputy chair of the committee, Senator Day, who is from New Brunswick, where he had a very successful career as a private practice lawyer. He has served in the Senate of Canada since October 2001, and currently chairs the Standing Senate Committee on National Finance, and is deputy chair of this committee, as I mentioned.

d'information aux anciens combattants pour les aviser que, s'ils ont un emploi et ne sont pas admissibles à des allocations de perte de revenus, ils devraient quand même présenter une demande afin d'obtenir le plus de prestations possible en vertu des PRS.

Finalement, même si les familles, les conjoints et les enfants peuvent être admissibles à des services de soutien en matière de santé mentale, l'un des points d'accès pour ces services tient pour acquis que l'ancien combattant a demandé des soins en santé mentale de son propre gré. Comme ce n'est pas toujours le cas, la seule possibilité qui s'offre à ces conjoints et enfants est le service d'aide téléphonique d'ACC, qui peut donner accès à certains services, quoique de façon assez limitée.

Nous croyons également qu'on pourrait, et devrait, faire plus pour intégrer pleinement les cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel d'ACC et les centres de soins pour trauma et stress opérationnels des FC. Par exemple, les deux cliniques n'utilisent même pas un outil standard d'évaluation initiale.

Abstraction faite des commentaires précédents, qui se veulent constructifs, nous estimons que la nouvelle Charte des anciens combattants offre un bon mélange de programmes qui tentent de répondre aux besoins des anciens combattants. Nos recommandations d'améliorations visent à rehausser la qualité de ces programmes. Nous sommes également conscients que d'autres programmes sont disponibles pour des membres des FC qui, s'ils s'y inscrivent, peuvent grandement changer les choses pour les personnes à charge qui leur survivent — comme le régime d'assurance-vie temporaire du RARM, qui constitue des prestations facultatives.

Nous sommes également conscients que bien souvent, les membres des FC en service ne prêtent pas suffisamment attention à la désignation de leurs premiers bénéficiaires ou survivants, ce qui cause souvent des problèmes pour ce qui est d'attribuer des prestations aux intéressés. Au bout du compte, on devrait adopter une approche plus proactive afin de s'assurer que tous les membres des FC et les anciens combattants soient pleinement informés des prestations et des programmes qui peuvent améliorer leur qualité de vie, ou celle des gens qui leur survivent.

Voilà qui met fin à notre exposé. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. J'ai omis de vous présenter les sénateurs qui sont ici aujourd'hui. Je vais le faire maintenant, et les sénateurs pourront profiter de cette occasion pour signaler à la greffière s'ils souhaitent poser des questions.

Permettez-moi de commencer par le vice-président du comité, le sénateur Day, qui vient du Nouveau-Brunswick, où il a eu une carrière très fructueuse d'avocat en pratique privée. Il est en poste au Sénat du Canada depuis octobre 2001, et assume actuellement la présidence du Comité sénatorial permanent des finances nationales, en plus d'être vice-président du présent comité, comme je l'ai précisé.

Senator Banks was called to the Senate in April 2000. He is known to many Canadians as an accomplished and versatile musician and entertainer. Senator Banks is the chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment, and Natural Resources and is also a member of our subcommittee.

Senator Downe is from Charlottetown. He was appointed to the Senate in June 2003. Although not generally an official member of our committee, we welcome his presence because he takes a great interest in our work. Today he is sitting as an official replacement for Senator Kenny. He is a member of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, the Internal Economy Committee and the executive committee of the Canada-NATO Parliamentary Association.

[*Translation*]

Lieutenant General and Senator Roméo Dallaire had a distinguished career in the Canadian Forces. Senator Dallaire hails from Quebec and was appointed to the Senate in 2005.

He is also a member of the Standing Senate Committee on Human Rights and of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

[*English*]

There is the list of senators present today, and the first questioner will be Senator Downe.

Senator Downe: I am taking advantage of my new status as a member of the committee to jump in early. In your presentation, there were two significant changes from the prepared text we have in front of us. I want to clarify if they were intentional or not.

On page three, midway down the page, it says in our text that Veterans Affairs Canada and the Veterans Review and Appeal Board “will” now recognize. In your presentation, you said “may.”

My second question is on page 9, the last paragraph of your presentation. It reads, “We believe that NVC is providing a good mix of programs which are meeting the needs of veterans.” In your verbal presentation, you said “are attempting to meet.” If the latter is correct, what areas, in your opinion, are they not meeting now?

Mr. Allard: I will take the first question. On page three, it is possibly semantics in that we were trying to describe the rather technical criteria for meeting the new partial entitlement guidelines that have been set out by Veterans Affairs. I have been trying to get confirmation from Veterans Affairs for what I would call my synopsis of the new policy. It took a while to get

Le sénateur Banks a été nommé au Sénat en avril 2000. Bien des Canadiens le connaissent en tant qu'artiste et musicien polyvalent et accompli. Le sénateur Banks est également président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, en plus d'être membre de notre sous-comité.

Le sénateur Downe vient de Charlottetown. Il a été nommé au Sénat en juin 2003. Bien qu'il ne soit pas, de façon générale, un membre officiel de notre comité, sa présence est la bienvenue, car il porte un grand intérêt à nos travaux. Aujourd'hui, il siège en tant que remplaçant officiel du sénateur Kenny. Il est membre du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, du comité de la régie interne et enfin, du comité exécutif de l'Association parlementaire Canada-OTAN.

[*Français*]

Le lieutenant-général et sénateur Roméo Dallaire a connu une carrière distinguée dans les Forces armées canadiennes. Le sénateur Dallaire vient du Québec et a été nommé au Sénat en 2005.

Il est membre du Comité sénatorial permanent des droits de la personne et du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

[*Traduction*]

Voilà la liste des sénateurs présents aujourd'hui; le premier intervenant sera le sénateur Downe.

Le sénateur Downe : Je profite de mon nouveau statut de membre du comité pour me lancer le premier. Pendant votre exposé, il y a eu deux changements importants par rapport au texte préparé, que nous avons devant nous. J'aimerais déterminer s'ils étaient voulus ou non.

Vers la fin de la page 3 du document que nous avons en main, on dit qu'Anciens Combattants Canada et le Tribunal des anciens combattants — révision et appel « reconnaissent » maintenant le droit partiel. Or, dans votre allocution, vous avez dit « peuvent reconnaître. »

Ma seconde question porte sur le dernier paragraphe de votre exposé, à la page 11 du document. On peut y lire ceci : « Nous sommes d'avis que la nouvelle Charte des anciens combattants offre un bon mélange de programmes qui répondent aux besoins des anciens combattants. » Or, lors de votre exposé, vous avez dit : « tentent de répondre. » Si c'est cette dernière affirmation qui est juste, quels sont les besoins, à votre avis, qui ne sont pas comblés en ce moment?

M. Allard : Je vais répondre à la première question. À la page 3, c'est probablement une question de sémantique, car nous tentions de décrire les critères assez techniques pour satisfaire aux nouvelles lignes directrices relatives au droit partiel, qui ont été établies par Anciens Combattants Canada. J'ai tenté d'obtenir la confirmation d'ACC pour ce que j'appellerais mon synopsis de la

that. When we did get it, they were favouring the circumstantial aspect of this policy, which is fair. That is why I used the term “may.”

Senator Downe: The difference between the terms “will” and “may” is that the department has to do it when you say “will;” with “may,” it has more discretion.

Mr. Allard: “Will”, if all the terms below are met, is what I meant to say. They captured that thought in the “may.” You can use whichever one you want interchangeably. I am taking it from the approach of a service provider who is representing a client. When I wrote “will,” I would like to assume that they will if I meet these criteria.

Mr. Frost: To finish the second part of the question, it was intentional that I said “attempting.” As with the Pension Act, it came into effect in 1933 but we enhanced it over the years to what it is today. It is the same with the New Veterans Charter. Even though it meets the basic needs, it still has a way to go to be enhanced to further increase benefits to serving members today.

Senator Downe: I am curious about the benefits and assistance you provide to veterans. Are those services available to members of the reserves?

Mr. Frost: Yes, we are talking about representation of claim for pension purposes.

Mr. Allard: Reserves, RCMP and dependants.

Senator Downe: I have been contacted by a number of veterans about the limited compensation package for Agent Orange. Has the Legion taken any position on that package that the government has awarded?

Mr. Frost: That award is based on similar awards, on lump sum payments that were given, such as the Hong Kong veterans’ awards, merchant marines and navy. It would be hard to make that award for Agent Orange greater than what had been given previously.

Senator Downe: The concern I am hearing, and you may not be hearing it directly, is from veterans who were led to believe that the compensation package would cover an extended period for people who were at Canadian Forces base Gagetown. At the end of the day, the government restricted the period to two years and paid a lump sum of \$20,000 to some people living around the base, as well as people who may have been affected at the base.

nouvelle politique, ce qui a pris un certain temps. Quand nous l’avons finalement obtenue, il s’est avéré qu’on favorisait l’aspect circonstanciel de cette politique, ce qui est correct. C’est pourquoi j’ai utilisé le terme « peuvent. »

Le sénateur Downe : La différence entre les expressions « reconnaissent » et « peuvent reconnaître », c’est qu’avec la première, le ministère est tenu d’agir, alors qu’avec la deuxième, il a davantage de marge de manœuvre.

M. Allard : En disant « reconnaissent », j’entends que toutes les conditions précédentes ont été respectées. Cette idée de condition a bien été rendue par l’expression « peuvent reconnaître. » On peut utiliser la formulation qu’on veut, de façon interchangeable. J’adopte le point de vue d’un fournisseur de services qui représente un client. Si j’ai écrit « reconnaissent », c’est que je veux bien tenir pour acquis qu’on le fera, si ces critères sont respectés.

M. Frost : Et pour finir, en ce qui a trait à la seconde partie de votre question, j’ai dit intentionnellement « tentent de. » À titre d’exemple, la Loi sur les pensions est entrée en vigueur en 1933, mais nous l’avons améliorée au fil des ans pour en faire ce qu’elle est aujourd’hui. La même chose vaut pour la nouvelle Charte des anciens combattants. Même si elle répond aux besoins de base, il y a encore beaucoup à faire pour l’améliorer afin d’augmenter encore plus les avantages pour les membres des forces armées en service aujourd’hui.

Le sénateur Downe : J’aimerais en savoir plus sur les avantages et l’aide que vous fournissez aux anciens combattants. Ces services sont-ils offerts aux réservistes?

M. Frost : Oui; il est question d’une représentation dans le cadre de demandes de pension.

M. Allard : Pour les réservistes, la GRC et les personnes à charge.

Le sénateur Downe : Un certain nombre d’anciens combattants ont communiqué avec moi à propos du programme d’indemnisation partielle des victimes de l’agent Orange. La Légion a-t-elle pris position en ce qui concerne ce programme d’indemnisation offert par le gouvernement?

M. Frost : Cette indemnité est fondée sur des indemnités similaires, sur des paiements forfaitaires qui ont été versés dans le passé, comme l’indemnisation des anciens combattants de Hong Kong qui appartenaient à la marine et à la marine marchande. Il serait difficile d’accorder, pour l’agent Orange, une indemnité plus élevée que ce qui a été accordé par le passé.

Le sénateur Downe : Une préoccupation, dont vous n’entendez peut-être pas parler directement, m’est exprimée par d’anciens combattants qui ont été amenés à croire que le programme d’indemnisation couvrirait une période prolongée pour les gens qui étaient à la base des forces canadiennes de Gagetown. Au bout du compte, le gouvernement a restreint cette période à deux ans et a payé un montant forfaitaire de 20 000 \$ à des gens qui habitaient aux alentours de la base, de même qu’à ceux qui ont pu être touchés sur la base même.

The complaints I am getting are from veterans who allege that their current health problems are because they were at the base when chemicals were being sprayed, but they fall outside this two-year period. They are looking for compensation to be included in the overall benefit. You obviously have not studied that in any detail yet.

Mr. Frost: We have resolutions.

Mr. Allard: There are probably two parts to the answer. I certainly go along with the fact that the cash settlement is in line with what was given to other groups. Having said that, one of our concerns is that, notwithstanding that one is eligible for a cash settlement for being on the ground in that time frame, there are also Veterans Affairs Canada disability benefits available to these people who may be affected by long-term disability.

Our greater concern is that in the context of the cash settlement, all you have to prove is that you were there. For the disability benefits, the test is more stringent. You have to be able to prove that you were directly exposed, that you handled these chemicals or may have been in contact with them and then the department will consider whether you are eligible for disability benefits.

We feel the same criteria given for the cash compensation should be invoked for disability benefits. That is one area where we are hearing complaints.

Senator Downe: Thank you.

Senator Banks: I appreciate your having supplied us with a simplified chart. I have three short questions and one long one. Page 10 of your presentation is about the SISIP term insurance, which is an optional benefit. Is that guaranteed to be available to veterans regardless of their situation and condition? Can a veteran obtain that term insurance as a matter of their right?

Mr. Frost: A member of the Canadian Forces has the option to subscribe to SISIP at any time. It is not automatic.

Senator Banks: It is subscribed to before discharge, obviously.

Mr. Allard: It has to be subscribed to while serving. If a subscriber has an accident, whether related to military service, the person will obtain these benefits. Much education is provided to CF members about subscribing to SISIP term insurance. They can have up to \$400,000 with no military clause and with associated benefits. However, members must subscribe to the plan.

The Chair: Did you say that it does not have to be military related? If I am crossing the street at the base and am run over by a car, et cetera, I will be covered.

Les plaintes me viennent d'anciens combattants qui affirment que leurs problèmes de santé actuels sont dus au fait qu'ils se trouvaient à la base lorsque les produits chimiques ont été vaporisés, mais qui tombent en dehors de ces deux années. Ils veulent que l'indemnisation soit incluse dans l'ensemble des avantages. De toute évidence, vous n'avez pas encore étudié cela en détail.

M. Frost : Nous avons des résolutions en ce sens.

M. Allard : La réponse comporte probablement deux volets. J'approuve certainement le fait que le règlement financier corresponde au montant qui a été remis à d'autres groupes. Cela dit, l'une des choses qui nous préoccupent, c'est qu'abstraction faite de l'admissibilité d'une personne à un règlement financier parce qu'elle a été sur les lieux pendant cette période, il y a également des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada à l'intention de ces gens pouvant être atteints d'une invalidité à long terme.

Ce qui nous préoccupe encore davantage, c'est que dans un contexte de règlement financier, tout ce qu'on a à prouver, c'est qu'on a été là. Mais pour des prestations d'invalidité, le critère est plus strict. On doit être en mesure de prouver qu'on a été directement exposé, qu'on a manipulé ces produits chimiques ou été en contact avec eux, et alors, le ministère évaluera si l'on est admissible à des prestations d'invalidité.

Nous estimons que le même critère que celui établi pour les indemnisations financières devrait être invoqué dans le cas des prestations d'invalidité. Nous entendons des plaintes à ce sujet.

Le sénateur Downe : Merci.

Le sénateur Banks : Je vous suis reconnaissant de nous avoir remis un tableau simplifié. J'ai trois brèves questions, et une plus longue. À la page 12 de votre mémoire, on traite du régime d'assurance-vie temporaire du RARM, qui est une prestation facultative. Sa disponibilité est-elle garantie pour les anciens combattants, indépendamment de leur situation et de leur état de santé? Un ancien combattant peut-il obtenir cette assurance-vie temporaire en tant que droit?

M. Frost : Un membre des Forces armées canadiennes a la possibilité de souscrire au RARM n'importe quand. Ce n'est pas automatique.

Le sénateur Banks : On y souscrit avant d'être réformé, bien sûr.

M, Allard : On doit y adhérer pendant son service. Si un souscripteur a un accident qui est lié à son service militaire, il obtiendra ces prestations. On fournit beaucoup d'information aux membres des FC à propos de la souscription au régime d'assurance-vie temporaire du RARM. On peut obtenir jusqu'à 400 000 \$, sans exclusion relative au service militaire, et avec les prestations associées. Néanmoins, les membres doivent souscrire au régime.

Le président : Avez-vous bien dit que cela ne devait pas nécessairement être lié au service militaire? Si je traverse la rue, à la base, et qu'une voiture me passe sur le corps, par exemple, je serai couvert.

Mr. Allard: It is term insurance. Not only that, if you are on your roof to repair the antenna and you fall off and lose both legs as a result of your injuries, this would not be linked to military service. Instead, there is an accidental dismemberment package associated with the term insurance that has no link to military service. There are additional advantages to subscribing.

Senator Banks: It is kind of normal in that there are no exclusions.

Mr. Allard: There are no exclusions but many young members of the Canadian Forces might not think they have a need to subscribe.

Senator Banks: We all think we are indestructible when we are young.

Page eight is about a reduction in the settlement to which veterans might be eligible. Why is the amount being reduced? You might have explained that but I missed it. It states: "... would have been eligible for a settlement of \$5,729.25 in 2007; and \$5,105.59 in 2008."

Mr. Frost: It is based on the cost-of-living index.

Senator Day: Inflation is different.

Senator Banks: It ratchets back.

Mr. Allard: Yes and no. We are using the maximum disability award, which is \$250,000. I would suggest that award is not the norm because lesser amounts are awarded most likely. You would get that award in 2006, whatever it might be for, but if you were to apply in 2007, it would be \$5,700 greater than what you would have received in 2006. We are saying that the supplement calculated yearly should be provided to the applicants who have been eligible year after year after year. It does not go away.

Senator Banks: Thank you for explaining that. Page four mentions modern veterans who fall through the cracks and who might not be eligible for long-term care. Why is that?

Mr. Allard: Currently, modern-day forces veterans are not eligible for long-term care except in unique circumstances that relate it to a disability. This is different from all other classes of Canadian veterans. For example, long-term care might be available to traditional World War II and Korean War veterans as a right, but there is no such right for the modern veteran.

They might gain that right through the ongoing veterans' health services review, which would try to do away with all the current complex eligibility criteria and make it simple, such that any class of veteran who has a need for long-term care and has served his or her country should receive that care. We hope this

M. Allard : Il s'agit d'une assurance temporaire. De même, si vous êtes sur votre toit, à réparer l'antenne, et que vous tombez et perdez vos deux jambes des suites de vos blessures, cela ne sera pas lié au service militaire. Au lieu de cela, il y a un programme d'indemnisation pour mutilation associé à l'assurance temporaire, qui n'a rien à voir avec le service militaire. Il y a des avantages supplémentaires à la souscription.

Le sénateur Banks : C'est plutôt normal, étant donné qu'il n'y a pas d'exclusions.

M. Allard : Il n'y a pas d'exclusions, mais bien des jeunes membres des forces canadiennes peuvent penser qu'ils n'ont pas besoin de souscrire.

Le sénateur Banks : Quand nous sommes jeunes, nous nous croyons tous indestructibles.

La page huit traite d'une réduction du règlement auquel les anciens combattants pourraient avoir droit. Pourquoi le montant est-il réduit? Vous l'avez peut-être expliqué, mais cela m'a échappé. On dit : «...aurait été admissible à un supplément de 5 729,25 \$ en 2007, et de 5 105,59 \$ en 2008. »

M. Frost : Ces chiffres sont basés sur l'indice des prix à la consommation.

Le sénateur Day : Pour ce qui est de l'inflation, c'est autre chose.

Le sénateur Banks : Cela va dans le sens inverse.

M. Allard : Oui et non. Nous utilisons l'indemnité d'invalidité maximale, qui est de 250 000 \$. Je dirais que cette indemnité n'est pas la norme, car il est plus probable que des montants moins élevés soient versés. Vous obtiendriez cette indemnisation en 2006, peu importe pour quel motif; mais si vous présentiez votre demande en 2007, l'indemnisation serait supérieure de 5 700 \$ à celle que vous auriez reçue en 2006. Nous disons que le supplément calculé sur une base annuelle devrait être accordé aux requérants qui ont été admissibles année après année. Cela ne disparaît pas.

Le sénateur Banks : Merci de nous l'avoir expliqué. À la page cinq de votre exposé, on parle des anciens combattants modernes qui passent à travers les mailles du filet et qui peuvent ne pas être admissibles à des soins de longue durée. Quelle en est la raison?

M. Allard : Actuellement, les anciens combattants des forces armées modernes n'ont pas droit à des soins de longue durée, sauf dans des circonstances uniques liées à une invalidité. Cela diffère de toutes les autres catégories d'anciens combattants canadiens. Par exemple, les anciens combattants traditionnels de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée peuvent obtenir des soins de longue durée à titre de droit, mais les anciens combattants modernes ne disposent pas d'un tel droit.

Ils pourraient obtenir ce droit grâce à l'actuel examen des soins de santé offerts aux anciens combattants, qui vise à abolir tous les critères d'admissibilité complexes en vigueur et à les simplifier, de telle façon que les anciens combattants appartenant à n'importe quelle catégorie qui ont besoin de soins de longue durée et ont

will come out of the veterans' health services review but it seems to be dragging on and not moving forward as fast as we would like to see.

Senator Banks: When did that change?

Mr. Allard: It has not changed yet.

Senator Banks: You said that World War II and Korean War veterans have a right to long-term care. That is no longer the case. When did that change?

Mr. Allard: Unfortunately, any of these benefits were available as a result of the current legislation and the evolution of the legislation, regulations and policies under Veterans Affairs. As Veterans Affairs dealt with these different classes of veterans, they amended their policies and regulations. They have not done so for the modern veteran.

Senator Dallaire: Under the New Veterans Charter.

Senator Banks: Most Canadians would be disappointed to learn that.

Mr. Allard: Yes.

Senator Banks: I had assumed otherwise. We are pursuing matters related to air force veterans who, after World War II, were seconded from the RCAF, Royal Canadian Air Force, to private schools as trainers of pilots and navigators under the British Commonwealth Training Plan. At the end of that plan, they rejoined the RCAF and were discharged but did not accumulate service time during the secondment and so they were declared ineligible for benefits. I am sure you are familiar with these stories. Many of these people are getting on in years, and some of them were merely days short of the required service time for eligibility.

Has the Legion taken a position and made representations to DND, Department of National Defence, in an effort to effect a change in the definition of "service" so that those few people remaining might qualify for benefits?

Mr. Allard: The responsibility lies with both DND and Veterans Affairs Canada.

Senator Banks: We have heard from Veterans Affairs that they are obliged to deal with veterans as defined by DND.

Mr. Allard: This goes back to these categories of veterans. For example, we have Canada-only veterans, and their requirement was to have 365 days of service. I believe you are alluding to people who may have been about 10 days short of that requirement.

Senator Banks: That is right.

servi leur pays reçoivent ces soins. Nous espérons que cela ressortira de l'examen des soins de santé offerts aux anciens combattants, mais celui-ci semble traîner en longueur et ne pas avancer aussi vite que nous le souhaiterions.

Le sénateur Banks : Quand cela a-t-il changé?

M. Allard : Cela n'a pas encore changé.

Le sénateur Banks : Vous avez dit que les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée avaient le droit de recevoir des soins de longue durée. Mais ce n'est plus le cas. Quand cela a-t-il changé?

M. Allard : Malheureusement, n'importe lequel de ces avantages était disponible grâce à la loi actuelle et à l'évolution de la législation, des règlements et des politiques relevant des Anciens Combattants. Comme ACC traitait avec ces différentes catégories d'anciens combattants, il a modifié ses politiques et règlements. Mais il n'a pas fait de même pour les anciens combattants modernes.

Le sénateur Dallaire : En vertu de la nouvelle Charte des anciens combattants.

Le sénateur Banks : La plupart des Canadiens seraient déçus de l'apprendre.

M. Allard : Oui.

Le sénateur Banks : Je croyais le contraire. Nous nous occupons d'affaires concernant des anciens combattants des forces aériennes qui, après la Seconde Guerre mondiale, ont été détachés de l'ARC, l'Aviation royale du Canada, pour être envoyés dans des écoles privées en tant qu'instructeurs de pilotes et navigateurs dans le cadre du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. À la fin de ce programme, ils ont rejoint l'ARC et ont été réformés, mais ils n'ont pas accumulé de temps de service durant leur détachement, et ont donc été déclarés inadmissibles à des prestations. Je suis certain que vous connaissez bien ce genre d'histoires. Beaucoup de ces gens prennent de l'âge, et pour certains d'entre eux, il manquait tout simplement quelques jours à la période de service requise pour être admissible.

La légion a-t-elle pris position et intercédé auprès du MDN, le ministère de la Défense nationale, en vue de changer la définition de « service » pour que ces quelques personnes qui restent puissent avoir droit à des prestations?

M. Allard : Cette responsabilité revient au MDN et à ACC.

Le sénateur Banks : Les représentants d'Anciens Combattants Canada nous ont dit qu'ils étaient obligés de traiter avec les anciens combattants tels que définis par le MDN.

M. Allard : On en revient à ces catégories d'anciens combattants. Par exemple, nous avons les anciens combattants qui ont servi au Canada seulement, et qui devaient compter 365 jours de service. Je crois que vous faites allusion aux personnes à qui il manquait peut-être 10 jours pour satisfaire à cette exigence.

Le sénateur Banks : C'est exact.

Mr. Allard: Canada-service veterans also do not have access to long-term care under the criteria currently in place. The solution is for Veterans Affairs to move forward in a timely fashion with their veterans' health services review and to invoke the necessary reforms so that access is based on need and not on artificial criteria.

We are strongly in favour of changing the criteria so that it is needs based. However, we are worried that Veterans Affairs is not moving fast enough.

Senator Banks: Is it your view that Veterans Affairs can fix the problem?

Mr. Allard: Yes, if they move to a needs-based program, they can resolve the issue of Canadian Forces modern veterans gaining access to long-term care on a needs-based approach.

The Chair: The veterans' health services review is an internal departmental review.

Mr. Allard: That is correct.

The Chair: When did it start and did anyone say when they expect it to finish?

Mr. Allard: It was started in 2004, I believe, from reports we have seen from the department. In 2006, the Gerontological Advisory Council, sponsored by the department, released a discussion paper called *Keeping The Promise*. In that paper, they said we need to change the system that is based on complex criteria, which make no sense and are indefensible, and move to a needs-based approach. There was a tool promoted in *Keeping the Promise* which was imported from Quebec. It is already in place in Quebec and is called "la mesure d'autonomie fonctionnelle." It is a functional measure of autonomy that can be given to individuals to determine their needs and then move them to these various benefits. *Keeping the Promise* was given some visibility in November of 2006 and we are waiting for action on the part of the department to put it in place.

It meets the needs of not only modern veterans but also traditional veterans. For example, we still have some instances where a frail veteran who is 85 years old could benefit from having the Veterans Independence Program so he can stay in his home. Under the current eligibility criteria, he must have a disability. He has to go to the department to prove he is disabled and then he might get VIP. It seems to be a simple cost-saving measure to say, "Give him VIP and let him stay in his home. Maybe he will not need the disability award or pension, depending on his criteria." It is the same with pre-1981 spouses. We have this promise that was made to them that they would have access to VIP benefits. Here is a measure that would give them that benefit, through this veterans' health services review and a new system that would be put in place based on need. We support that.

M. Allard : Les anciens combattants ayant servi au Canada n'ont pas, eux non plus, accès à des soins de longue durée en vertu du critère actuellement en vigueur. La solution serait qu'ACC aille de l'avant rapidement avec son examen des soins de santé offerts aux anciens combattants, et demande les réformes nécessaires pour que l'accès repose sur les besoins, et pas sur des critères artificiels.

Nous sommes fortement en faveur d'une modification des critères afin qu'ils soient fondés sur les besoins. Quoi qu'il en soit, nous sommes inquiets de voir qu'Anciens Combattants Canada n'agit pas assez rapidement.

Le sénateur Banks : Êtes-vous d'avis qu'ACC peut régler le problème?

M. Allard : Oui. S'il passe à un programme fondé sur les besoins, il pourra résoudre le problème des anciens combattants modernes des forces canadiennes en leur accordant un accès à des soins de longue durée selon leurs besoins.

Le président : L'examen des soins de santé offerts aux anciens combattants est un examen ministériel interne.

M. Allard : C'est juste.

Le président : Quand l'a-t-on entrepris? A-t-on déjà précisé quand on prévoyait le terminer?

M. Allard : Cet examen a commencé en 2004, je crois, d'après les rapports que nous a transmis le ministère. En 2006, le Conseil consultatif de gérontologie, parrainé par le ministère, a publié un document de travail intitulé *Parole d'honneur*. Dans ce document, on disait que nous devions changer ce système reposant sur des critères complexes, qui n'ont aucun sens et qui sont indéfendables, et nous tourner vers une approche fondée sur les besoins. Il y a un outil dont on faisait la promotion dans *Parole d'honneur*, et qui vient du Québec. Il est déjà en place dans cette province, et on l'appelle « mesure d'autonomie fonctionnelle. » Il s'agit d'une mesure d'autonomie fonctionnelle qui peut être appliquée aux individus pour déterminer leurs besoins et ensuite les diriger vers les divers avantages. *Parole d'honneur* a eu droit à une certaine visibilité en novembre 2006, et nous attendons une action de la part du ministère pour mettre cela en place.

Ce mécanisme répond non seulement aux besoins des anciens combattants modernes, mais aussi à ceux des anciens combattants traditionnels. Par exemple, il y a encore certains cas où un ancien combattant de santé fragile âgé de 85 ans peut bénéficier d'un accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants de manière à pouvoir rester chez lui. En vertu du critère d'admissibilité actuel, il doit être atteint d'une invalidité. Il doit aller au ministère pour prouver qu'il a une déficience, et ensuite, il pourrait bénéficier du PAAC. Cela semble être une simple mesure d'économie que de déclarer : « Accordez-lui le PAAC et laissez-le rester à la maison. Peut-être n'aura-t-il pas besoin des indemnités d'invalidité ou d'une pension, selon ses critères. » La même chose vaut pour les conjoints d'avant 1981. On leur a fait la promesse qu'ils auraient accès aux avantages du PAAC. Voilà une mesure qui leur accorderait ces avantages, grâce à cet examen des soins de santé offerts aux anciens combattants et à un nouveau système qui serait mis en place en fonction des besoins. Nous l'appuyons.

The Chair: We will be welcoming the minister on the February 27. Perhaps members on the subcommittee may ask him some questions.

Senator Dallaire: I have a few questions about the Legion and then some specifics about your clients.

In the 1990s, the Legion was squiring about 15 per cent of the request for disability pensions through the process with Veterans Affairs. Are you still at that same level? Are you doing more or less now than at that time?

Mr. Allard: We were probably at 10 per cent at our highest. We are still in that ballpark.

Senator Dallaire: In 1993, I was told it was 15 per cent. There are still about 10 per cent going through you to do it?

Mr. Allard: Yes, 8 per cent to 10 per cent.

Senator Dallaire: That is how I did it when I went through.

Do you sit on the new advisory board on veterans?

Mr. Allard: Yes.

Senator Dallaire: Have you met yet?

Mr. Frost: Yes.

Mr. Allard: We met twice.

Senator Dallaire: Is the advisory board advising the deputy minister or the assistant deputy minister?

Mr. Frost: It reports to the deputy minister.

Senator Dallaire: Has it mandated itself to review the initial establishment of rules and regulations of the new charter and to gain access to the satisfaction of the clientele to the New Veterans Charter? Have you gone that far yet?

Mr. Allard: I do not think we have gone so far as to look at satisfaction. We are certainly meeting and discussing problematic issues. Some of the issues we have identified in this presentation are close to what is being discussed in committee. There are some issues we have not covered that deal with families. You remember when the New Veterans Charter was developed and came into being, there was a certain — I call it a contract, it is probably the wrong term — approach that would guarantee benefits to families.

Senator Dallaire: That was in it.

Mr. Allard: Yes, it was. I am not sure how that is playing out. We find out, as I alluded to here, that there are some areas where we should see some improvement. That committee is looking at that.

Le président : Nous accueillerons le ministre le 27 février. Peut-être les membres du sous-comité pourraient-ils lui poser quelques questions.

Le sénateur Dallaire : J'ai quelques questions à vous poser au sujet de la Légion et de certains détails concernant vos clients.

Dans les années 1990, la Légion accompagnait environ 15 p. 100 des demandes de pension d'invalidité pour leur faire franchir les étapes du processus à Anciens Combattants. Êtes-vous encore à ce niveau? Aujourd'hui, en faites-vous plus ou moins qu'à l'époque?

M. Allard : Nous nous situons probablement à 10 p. 100 au maximum. Nous demeurons dans ces eaux-là.

Le sénateur Dallaire : En 1993, on m'a dit que le taux était de 15 p. 100. Il y en aurait encore environ 10 p. 100 qui sont traitées par votre entremise?

M. Allard : Oui, entre 8 p. 100 et 10 p. 100.

Le sénateur Dallaire : C'est ce que j'ai fait lorsque mon tour est venu.

Faites-vous partie du nouveau conseil consultatif sur les anciens combattants?

M. Allard : Oui.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que des réunions ont eu lieu jusqu'à maintenant?

M. Frost : Oui.

M. Allard : Nous nous sommes réunis en deux occasions.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que ce conseil consultatif relève du sous-ministre ou du sous-ministre adjoint?

M. Frost : Il relève du sous-ministre.

Le sénateur Dallaire : S'est-il donné comme mandat d'examiner la mise en place des modalités et des règles d'application de la nouvelle Charte des anciens combattants et d'évaluer la satisfaction de la clientèle à cet égard? Êtes-vous allés jusque-là?

M. Allard : Je ne crois pas que nous soyons allés jusqu'à nous intéresser aux questions touchant la satisfaction. Je peux vous dire que nous nous sommes réunis pour discuter de différents dossiers problématiques. Certains des enjeux dont nous avons fait état dans notre exposé sont largement assimilables aux questions examinées par votre comité. Nous n'avons pas encore discuté des aspects concernant les familles. Si vous vous souvenez bien de l'élaboration et de la mise en œuvre de la nouvelle charte, elle comportait certaines dispositions visant à garantir des avantages sociaux aux familles.

Le sénateur Dallaire : C'était effectivement prévu.

M. Allard : Oui, mais je ne sais pas vraiment si ces dispositions ont été mises en œuvre. Nous pouvons constater, comme je l'ai déjà mentionné ici, que des améliorations s'imposent à certains égards. Le conseil consultatif s'intéresse à ces aspects particuliers.

Senator Dallaire: This is for the chair. At an appropriate time, it would be good to have the chair of that advisory committee come here to give us a feel for where they sit on this.

It was the advisory committee group, under Dr. Peter Neary, that launched a lot of the reforms in the first place. This one is new and would be interesting to see.

Who is chairing that committee?

Mr. Frost: I forget.

Mr. Allard: Her first name is Muriel.

Senator Dallaire: Next, I want to talk about the new-generation veterans and the Legion centres across the country. We have a grave concern about the urban areas and the reservists who are far from the bases and services. With the mess life having been reduced significantly even in the armies across the country, let alone on military bases, what specific actions have you taken to bring that new generation of veteran into the fold of the Legion where they will find the camaraderie and support that the old-generation veterans counted on so much when they were young?

Mr. Frost: You have hit on a point of great concern to us — namely, membership. We would like to see our membership percentages raised with military backgrounds. With changing lifestyles, the serving members today, be they regular force or reservist, are not beating our doors down to belong to us. They have different priorities than they had in the 1950s and 1960s. There is more for families to do. We see dual-income families now. They are running from eight o'clock in the morning until eight o'clock at night. They are just stopping to catch their breath occasionally to meet their spouse. That is a problem.

We do go to the bases and the armouries to tell them who we are and what we can do. We invite them to come and visit, but I would not say we are overly successful at this point in time.

Mr. Allard: One of the things we need to spread the word about is some of the advocacy we do on behalf of the Canadian Armed Forces members. Perhaps they are not aware of what we do. For example, we were advocating for pension income splitting for seniors. A lot of the military spouses may not have employment and may not be able to have a job because of their spouse's military career. I ensure that pension income splitting for seniors, when you only have one wage earner, is a dramatic improvement on the taxes you pay.

Senator Dallaire: Absolutely.

Le sénateur Dallaire : Permettez-moi une remarque à l'intention de notre président. Au moment opportun, il serait bon de convoquer ici la présidente de ce comité consultatif pour qu'elle nous donne un aperçu du point de vue de ses membres à ce sujet.

C'est le groupe consultatif dirigé par le Dr Peter Neary, qui a enclenché une grande partie des réformes réalisées au départ. Il serait intéressant de voir où se situe ce nouveau comité.

Qui en assure la présidence?

M. Frost : Je ne souviens plus de son nom.

M. Allard : Elle se prénomme Muriel.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais parler de la nouvelle génération d'anciens combattants et des sections de la Légion dans les différentes régions du pays. Nous nous préoccupons grandement de la situation des secteurs urbains et des réservistes qui sont éloignés des bases et des services. Comme les activités de mess ont diminué considérablement même dans les manèges de tout le pays, sans parler des bases militaires, quelles mesures ciblées avez-vous prises pour attirer ces anciens combattants de nouvelle génération dans le giron de la Légion où ils pourront trouver la camaraderie et le soutien sur lesquels leurs prédécesseurs comptaient tellement?

M. Frost : Vous mettez le doigt sur une question qui nous préoccupe grandement, à savoir le recrutement de nouveaux membres. Nous aimerions bien voir les anciens militaires venir grossir les rangs de nos différentes sections. L'évolution des styles de vie fait en sorte que les militaires actifs d'aujourd'hui, qu'ils soient dans la force régulière ou dans la réserve, ne se bousculent pas à notre porte pour se joindre à la Légion. Leurs priorités sont différentes de celles des militaires des années 1950 et 1960. La vie familiale est plus accaparante. Il faut maintenant composer avec des familles dont les deux membres occupent un emploi rémunéré. C'est un peu la course folle de 8 heures du matin jusqu'à 20 heures le soir. On réussit à peine à prendre une pause de temps à autre pour passer du temps avec son conjoint. C'est un problème pour nous.

Nous nous rendons effectivement dans les bases et les manèges militaires pour expliquer qui nous sommes et ce que nous pouvons faire. Nous invitons les militaires à venir nous visiter, mais on ne pourrait pas dire que nos démarches produisent des résultats époustouflants.

M. Allard : Parmi les éléments que nous devons faire mieux connaître, il y a le travail de défense des droits que nous accomplissons au nom des membres des Forces armées canadiennes. Il se peut fort bien que les militaires ignorent que nous intervenons à ce niveau. Par exemple, nous revendiquons le partage du revenu de pension pour les aînés. Un grand nombre de conjoints et de conjointes de militaires ne travaillent pas nécessairement et peuvent être dans l'impossibilité de trouver un emploi en raison de la carrière militaire de leur conjoint. Je peux vous assurer que, pour les couples ne comptant qu'un seul salarié, le partage du revenu de pension des aînés est extrêmement avantageux du point de vue fiscal.

Le sénateur Dallaire : Tout à fait.

Mr. Allard: We were part of the council advocating for that. We are advocating for larger pensions for superannuation benefits for spouses. Currently, if you are a spouse of a Canadian Armed Forces member, your superannuation will be 50 per cent of your spouse's salary. We do not think that is enough. The industry standard is probably 70 per cent; we are saying 66 per cent. Through our advocacy, we are trying to establish the fact that they are worthy of support.

We have also approached the Canadian Armed Forces to do a mail-out with the things they send out related to pensions. We are looking at giving a one-year membership to Canadian Forces' members when they retire. We are active and are trying to promote ourselves. We also do not want to go too far, though. We are not cheap.

Senator Dallaire: Let me give you an example. A major reform was that Veterans Affairs Canada now has offices on the bases. In certain areas, they have not even established offices in major area headquarters, and so on.

I would like to use the example of a funeral. The local Legion representative is there; they have a good system set up for that. We have new-generation veterans coming back from overseas. My regiment has 18 guys coming back in the navy. The Canadian Armed Forces have now decided they will keep these guys for three years if they are injured. As long as they feel they are getting reasonable employment value, they are still in the fold, and it is not contrary to their good health to stay in, they will keep them for three years.

We discovered that when they go to hospitals to get care, they are often treated the same as anybody else. They sit there like anybody else; they have been injured in Afghanistan. Recently, we realized we are abandoning them to the general population. There is much to be said about the local Legions knowing about the injured troops in their area coming back, and getting information to the hospitals, as the regiment should, that this person did not just smash himself up on a motorcycle; he is a veteran from Afghanistan. There should be more proactive action directly with the injured party and the regiments in the field, how they are handling the return of the troops and so on, and with their families. That is where there is an enormous link. There is the interpretation of the charter. As well, you are a family outfit. The Legion branches have all kinds of family activities. Look at the legionnaires and all your sports activities.

The older veterans are where they are, and many civilians and associates came in and many have been given, I think, too much authority in their membership. It may be time to bring in a new

M. Allard : Nous faisons partie du conseil préconisant un tel partage du revenu. Nous revendiquons aussi une bonification des prestations de retraite pour conjoint. À l'heure actuelle, si votre conjoint est membre des Forces armées canadiennes, votre pension de retraite correspondra à 50 p. 100 de son salaire. Nous ne croyons pas que cela soit suffisant. La norme dans l'industrie est sans doute de 70 p. 100; nous demandons 66 p. 100. Nous intervenons pour faire valoir que les anciens combattants méritent une aide financière adéquate.

Nous avons également approché les Forces armées canadiennes en prévision d'un envoi postal accompagnant la documentation relative aux pensions. Nous pourrions offrir une adhésion d'une année aux membres des Forces canadiennes lorsqu'ils prennent leur retraite. Nous multiplions les efforts pour faire mieux connaître notre organisation. Nous ne voulons pas aller trop loin en ce sens, mais nous ne lésinons pas sur les moyens.

Le sénateur Dallaire : Permettez-moi de vous donner un exemple. La présence de bureaux d'Anciens Combattants Canada sur les bases militaires s'inscrit dans une réforme majeure. Dans certains cas, des bureaux ont même été établis dans les quartiers généraux eux-mêmes.

On peut aussi penser à l'exemple des funérailles. La famille peut alors compter sur le représentant local de la Légion qui a un excellent système en place à cette fin. Nous avons des anciens combattants de nouvelle génération qui reviennent d'outre-mer. Dix-huit membres de mon régiment sont revenus pour intégrer la marine. Les Forces armées canadiennes ont décidé de conserver ces soldats à leur service pendant une période de trois ans lorsqu'ils sont blessés. Pour autant qu'ils soient en mesure d'occuper un emploi utile, ils demeurent au sein de l'effectif pendant trois ans, si cela n'est pas dommageable pour leur santé.

Nous avons constaté que les anciens combattants qui se rendent à l'hôpital pour obtenir des soins sont souvent traités sur le même pied que n'importe quel autre citoyen. Ils doivent attendre comme tous les autres patients, même s'ils ont été blessés en Afghanistan. Nous nous sommes récemment rendu compte que nous les abandonnions à leur sort au milieu de la masse des citoyens. Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle des sections locales de la Légion qui, lorsqu'un soldat blessé revient dans le secteur, transmettent l'information aux hôpitaux, comme le régiment devrait le faire, pour que l'on sache que cette personne n'a pas simplement été victime d'un accident de motocyclette, mais qu'elle a combattu en Afghanistan. Il devrait y avoir davantage d'interventions proactives directes auprès des blessés et des régiments sur les théâtres d'opération quant aux mesures à prendre pour le retour des soldats et aux interactions avec leurs familles. Il s'agit là d'un lien extrêmement important à établir. Cela concerne l'interprétation de la Charte. Vous offrez également un lieu de contact pour les familles. Les différentes sections de la Légion organisent toutes sortes d'activités familiales. Il suffit de penser aux équipes de légionnaires et à toutes les activités sportives.

Comme les anciens combattants plus âgés ne sont plus nécessairement présents, de nombreux civils et associés ont joint les rangs de la Légion et ont ainsi obtenu, selon moi, des pouvoirs

gang. I am wondering if at the dominion level you will create a whole new methodology of looking at returning troops. It is no more doughnuts at the dock with the Sally Ann. It is more complex. We are losing people from suicide because they are too far from the regiment and nobody is picking it up. When you look around, you realize there is still a Legion branch or a post office.

You have a responsibility to proactively go out and get them in an innovative way and not wait too long for them to come in or wait for DND to sell your product. The more you take care of the injured men, women and their families and are closer to the militia regiment, the more you will regain that. They need it. They need the camaraderie that the Legion used to provide.

It is a comment from me, if I may. You could fill an enormous vacuum and get much information out that could help both Veterans Affairs and DND.

Mr. Allard: You raise an interesting point in the context of your previous question about how much representation we still do, and I alluded to about 8 per cent to 10 per cent. If you look at this matrix here, you will see that the CF and Veterans Affairs Canada are represented, but the Legion is not represented in these processes. There are transition offices in place that are manned by Canadian Forces and VAC. There are some casualty protocols in place that inform Canadian Forces and VAC, but do not inform the Legion service officer. The operational stress injuries, OSI, program is in place. There are a multitude of programs and providers there but they have developed certain business processes which, if we are not careful as a Legion service provider, will exclude us from something that is our legislated mandate. It is legislated in the Pension Act in the New Veterans Charter that we can provide representational services, but if the business process drives us out, then I do not think Veterans Affairs is meeting the intent of the legislation. This is something of which we are aware and will make a presentation on.

You are perfectly right in what you are saying because currently we go to long-term care facilities. That is where we have social visitation. That is where we make sure that veterans are looked after and are getting quality care. We need to go to the hospitals. How do we get informed that there are people in the hospitals? Perhaps we have to talk to the Canadian Forces. We have to talk to Veterans Affairs and find our niche in casualty protocol in place with MOU, memoranda of understanding, agreements, that exclude us to this day.

trop grands. Le moment serait peut-être venu d'intégrer un nouveau groupe. Je me demande si, au niveau national, vous songez à créer une toute nouvelle façon de faire les choses relativement au retour des troupes. Il ne suffit plus de leur offrir des beignets à leur arrivée au port avec l'aide de Sally Ann. C'est beaucoup plus complexe. Des anciens combattants se suicident parce qu'ils se retrouvent isolés de leur régiment et personne ne semble saisir le message. En regardant autour de vous, vous vous rendez compte qu'il y a encore une section de la Légion ou un bureau de poste.

Vous vous devez d'agir de façon proactive en déployant des moyens novateurs pour recruter ces soldats, plutôt que d'attendre en vain qu'ils se joignent à vous ou de penser que le MDN va faire la promotion de vos services. Plus vous aiderez à prendre en charge les soldats blessés et leurs familles et à briser leur isolement par rapport à leur régiment militaire, plus vous tendrez vers cet objectif. Ils ont besoin de vous. Ils ont besoin de la camaraderie que l'on pouvait trouver autrefois à la Légion.

C'est un commentaire que je me suis permis de formuler. Vous pourriez combler un vide énorme et transmettre beaucoup d'information pouvant être utile à la fois à Anciens Combattants Canada et au MDN.

M. Allard : Vous avez soulevé tout à l'heure un point intéressant en demandant dans quelle mesure nous agissions encore comme représentants, et je vous ai dit que cela se situait entre 8 p. 100 et 10 p. 100. Si vous examinez le tableau que j'ai ici, vous constaterez que les Forces canadiennes et Anciens Combattants Canada sont représentés dans le processus, mais pas la Légion. Ce sont des employés des Forces canadiennes et d'ACC qui travaillent dans les bureaux de transition mis en place. Certains protocoles en vigueur en cas de blessures prévoient la transmission d'information aux Forces canadiennes et à Anciens Combattants Canada, mais pas à l'agent des services de la Légion. Un programme est offert pour les traumatismes liés au stress opérationnel. Il existe ainsi une multitude de programmes et de fournisseurs, mais on a établi des processus administratifs qui auront pour résultat, si nous ne sommes pas assez vigilants, de nous exclure d'activités comprises dans notre mandat prescrit par la loi. Il est prévu dans la Loi sur les pensions et dans la nouvelle Charte des anciens combattants que nous pouvons offrir des services de représentation, mais je ne crois pas qu'Anciens Combattants Canada respecte l'esprit de la loi en nous excluant via ces processus administratifs. Nous sommes conscients de la situation et nous allons faire les démarches nécessaires.

Vos propos sont tout à fait pertinents, car nous nous rendons effectivement dans les établissements de soins de longue durée. Nous y faisons des visites à caractère social. Nous nous assurons que l'on s'occupe bien des anciens combattants et qu'ils reçoivent des soins de qualité. Nous devons nous rendre ainsi dans les hôpitaux. Comment pouvons-nous savoir que des anciens combattants sont hospitalisés? Il nous faut peut-être parler aux Forces canadiennes. Nous devons entrer en contact avec Anciens Combattants Canada et nous tailler une place dans le processus malgré les protocoles en vigueur en cas de blessures, des protocoles d'entente qui nous excluent actuellement.

[Translation]

Senator Dallaire: The Legion is ideally placed to take on this job, because of the high number of injured living in rural areas. You have a presence in the community and it is a matter of adopting a new philosophy or approach, a new way of seeing the new generation veterans. Because fundamentally, all of these men and women feel isolated.

You can help alleviate their feelings of isolation. You can educate militia units to do a better job. I would be happy to speak to the Royal Canadian Legion to see if you could be given this mandate.

Senator Day: The Royal Canadian Legion needs funding to renew its mandate. I believe members are the ones who pay for that, not the government. You want a new mandate, but who is going to pay for that?

[English]

Senator Dallaire: Concerning how they are going about it, it is a matter of realigning the business dimension in regard to the demands of this era with the new-generation veterans and what they can do. It is within the spectrum of what they feel they should be doing. Unless you leap into the new-generation veterans, particularly the injured, rural and militia ones, first, the Forces will never be able to catch them up because of so many procedures, and second, we will lose them.

There are several cases I can bring to your attention in the Province of Quebec of suicides directly related to militiamen and the sense of abandonment. There are Legions. We are going to bury them, but we are not there when they are alive. Getting into that process is a worthy challenge. Put a committee on that. They have the cash to do it if they want to.

[Translation]

The money is still there.

[English]

With the \$250,000 lump sum that they get, when we argued the charter, we argued that it be non-taxable, just like the disability pension is now. It is non-taxable. That got smoked by. You give one of them \$200,000 plus the salary they have had, plus the foreign allowance they got because they were in theatre of operations, and with the tax burden on that they are getting ripped off 100 miles an hour. There must be, in my estimation, a way to deal with that lump sum.

Mr. Allard: It is non-taxable.

Senator Dallaire: You said earlier that it was taxable.

Mr. Allard: No, the disability award is not.

[Français]

Le sénateur Dallaire : Vous représentez l'instrument idéal sur le plan rural, où il y a énormément de blessés. Vous êtes sur le terrain et il s'agit d'amener une nouvelle philosophie, une nouvelle façon de voir ces nouveaux vétérans parce qu'il y a tout de même un élément fondamental : tous ces hommes et femmes se sentent quand même isolés.

Vous pouvez empêcher ce sentiment d'isolement, vous pouvez éduquer les unités de milice à mieux faire leur travail. Il me ferait plaisir de parler à la Légion royale canadienne pour que vous ayez ce mandat.

Le sénateur Day : La Légion royale canadienne a besoin de fonds pour renouveler son mandat. Je crois que ce sont les membres qui paient pour cela et non le gouvernement. Vous voulez un nouveau mandat, mais qui va payer pour cela?

[Traduction]

Le sénateur Dallaire : Quant à la façon dont on procédera, il s'agit de réorienter l'aspect administratif en fonction des exigences de l'époque avec la nouvelle génération d'anciens combattants et les possibilités qui s'offrent. Cela fait partie des mesures qu'ils estiment devoir prendre. Si vous n'intervenez pas auprès de la nouvelle génération d'anciens combattants, surtout s'ils sont blessés, vivent en milieu rural ou sont membres de la milice, ils vont aussi échapper à l'attention des Forces canadiennes en raison de toutes ces procédures à suivre et nous allons tout simplement les perdre.

Je pourrais vous parler de plusieurs suicides de membres de la milice survenus au Québec dans la foulée de ce sentiment d'abandon. Il y a pourtant des sections locales de la Légion. Nous nous occupons de leurs funérailles, mais nous ne sommes pas là pour eux lorsqu'ils sont vivants. L'intervention dans ce processus est un enjeu qui en vaut la peine. Confiez le mandat à un comité. Les ressources financières sont là, si la volonté existe.

[Français]

Les profits sont encore là.

[Traduction]

Pour ce qui est du paiement forfaitaire de 250 000 dollars, lorsque nous avons contesté la Charte, nous avons demandé qu'il soit non imposable, comme la pension d'invalidité actuelle. Nous n'avons pas eu gain de cause. Si vous accordez 200 000 dollars à un ancien combattant, plus le salaire qu'il touchait et l'allocation pour service à l'étranger qui s'y ajoutait en raison de sa présence sur un théâtre d'opérations, la ponction fiscale fait en sorte qu'il ne lui reste plus grand-chose. À mon avis, il doit bien y avoir un moyen de régler ce problème avec le paiement forfaitaire.

M. Allard : Le paiement n'est pas imposable.

Le sénateur Dallaire : Ce n'est pas ce que vous avez dit précédemment.

M. Allard : Non, l'indemnité pour invalidité n'est pas imposable.

Senator Dallaire: The lump sum is not taxable.

Mr. Frost: No.

Mr. Allard: The supplementary retirement benefit paid at age 65 has some tax, but not the disability.

Senator Dallaire: I do not want to get into that one.

Senator Downe: Concerning the lump sum payment, I have raised publicly from the get-go that I am suspicious that the department and government agreed to it because over time it is a saving for them. You have alluded on page eight that, if they received it a year later because of the cost of living, they would have received more. The flip side, of course, is the government would have had to pay more. This is an area we have to keep a close eye on over time.

The second concern I have is that we have mostly avoided in Canada veterans on the street begging because they received a yearly payment. I am concerned that in some cases a lump sum may be burnt through for a host of reasons and then we have no fallback. These are the two areas we will have to keep an eye on.

It is not the role of the department to save money; its role is to serve veterans and to help the Legion and others keep an eye on that.

Mr. Allard: That is why we are advocating for a payment of the cost of indexing on the disability award year by year. We are also saying the economic loss is the measure that will compensate in the same fashion that the disability pension would, and it can be paid up to the age of 65. However, the formula to calculate that 75-per-cent income loss needs to be amended, which we are also saying.

Senator Dallaire: You cannot isolate that from the fact that the new process aims to make the person viable as a citizen. We are looking for jobs and we are retraining. If it does not work for one, the spouse gets the retraining, and that is for life. That never existed before. There is a trade-off.

Mr. Allard: We bought off on the trade-off on the basis that this was a living charter and we could bring improvements, and these are some we are bringing forward.

To be fair, the feedback we are getting about the disability award and the package of rehabilitation — which can be transferred to spouses and includes income loss and other

Le sénateur Dallaire : Le paiement forfaitaire n'est donc pas imposable.

M. Frost : Non.

M. Allard : Les prestations supplémentaires de retraite payées à l'âge de 65 ans sont en partie imposables, mais pas l'indemnité pour invalidité.

Le sénateur Dallaire : Je ne veux pas m'aventurer sur ce terrain.

Le sénateur Downe : Pour ce qui est du paiement forfaitaire, j'ai fait valoir publiquement dès le départ que je craignais que le ministère et le gouvernement aient donné leur accord à ce sujet uniquement parce que cette mesure se traduirait par des économies à long terme. Vous indiquez à la page 8 le montant reçu aurait été plus élevé, compte tenu de la hausse du coût de la vie, si le paiement avait été effectué un an plus tard. L'envers de la médaille, c'est bien sûr que le gouvernement aurait dû déboursier de plus fortes sommes. C'est une situation que nous devons surveiller de près à l'avenir.

Il y a un autre élément qui me préoccupe. Au Canada, nous avons échappé en grande partie au phénomène des anciens combattants se retrouvant à mendier dans la rue parce qu'ils touchent seulement un paiement annuel. Je me demande si, dans certains cas, un paiement forfaitaire ne risque pas d'être flambé pour différentes raisons, ce qui laisserait le bénéficiaire sans autres ressources. Voilà donc un autre facteur dont il faudra surveiller l'évolution.

Le ministère n'est pas là pour réaliser des économies; son rôle est de fournir des services aux anciens combattants et d'aider la Légion et les autres intervenants à s'assurer que l'on fait le nécessaire.

M. Allard : C'est pourquoi nous préconisons le versement d'un supplément annuel pour l'indexation du paiement pour invalidité. Nous estimons également que l'indemnité pour perte de rémunération est une mesure compensatoire au même titre que la pension d'invalidité et qu'elle peut être versée jusqu'à l'âge de 65 ans. Cependant, nous faisons également valoir qu'il convient de modifier la formule utilisée pour calculer la garantie de 75 p. 100 des revenus perdus.

Le sénateur Dallaire : Vous ne pouvez pas considérer ces mesures isolément du fait que le nouveau processus vise à faire des anciens combattants des citoyens à part entière. Cet objectif se traduit par des activités de recherche d'emploi et de recyclage. Si cela ne fonctionne pas pour l'un des conjoints, c'est l'autre qui peut se recycler et c'est bon pour la vie. De telles mesures n'ont jamais existé auparavant. Il y a un prix à payer.

M. Allard : Nous avons accepté ce prix à payer en sachant que la charte n'était pas fixée à demeure et que nous pouvions y apporter des améliorations; nous en proposons d'ailleurs quelques-unes.

En toute équité, il faut dire que nous recevons des commentaires plutôt favorables au sujet de l'indemnité pour invalidité et des mesures de réadaptation — lesquelles peuvent

benefits — is good. Some are not happy, but the majority of people are happy with this package.

Senator Downe: I agree because it is early years. My concern is 10 years out.

Mr. Allard: We keep improving it.

Senator Dallaire: If you remember from last week, the charter is written giving the minister exactly that room to manoeuvre down the road, unless the department creates rules to stymie it.

Mr. Frost: You are probably aware that the Royal Canadian Legion at the top headquarters spent about \$100,000 last year on direct support of the military in the field, specifically in Afghanistan. I would not say we are not doing anything. We are there 100 per cent with our support. There may be some areas where we are somewhat lax in getting out and taking the serving member or the militiaman by the hand, but we are there.

Senator Dallaire: I hope that I have never spoken pejoratively in saying you are not there. I just think that you have a whole new generation of veterans with a whole new demand. There is an enormous human vacuum of communications that the Legion can provide, used to provide, and should go after to possibly save lives and families by being available through programs you already use within your membership.

We lost nearly 15 years of apprenticeship in trying to figure out how to take care of psychological injuries, which are much more prevalent than physical injuries. Do you have a position about Sainte-Anne's Hospital becoming not just a centre of excellence with a couple of people there telling us they are that, but actually being a place of research, development, teaching, education and of permanent availability to a reasonable level, 15 or 20 beds, as a full-fledged institute involved in PTSD, post-traumatic stress disorder? Have you taken a position on that?

Mr. Frost: Mr. Allard, you sit on the advisory council there. In fact, you go to Sainte-Anne-de-Bellevue.

Mr. Allard: I go there regularly. Allow me a bit of history to illustrate what we do for the Canadian Forces member.

I attended the second national symposium on operational stress injuries in Montreal. I think you were there, senator.

Senator Dallaire: I spoke there.

Mr. Allard: You spoke at the dinner. I made a point of telling all the VAC officials that this is really not the second operational stress injuries symposium; it is the third. The first symposium was

être transférées au conjoint et incluent notamment des prestations pour perte de revenu. Il y a bien certains mécontents, mais la majorité des gens sont satisfaits.

Le sénateur Downe : Je suis d'accord, mais le programme n'en est qu'à ses débuts. Je me demande si tout ira aussi bien dans 10 ans.

M. Allard : Nous l'améliorons sans cesse.

Le sénateur Dallaire : Si vous vous souvenez de ce qui a été dit la semaine dernière, la charte a justement été conçue de manière à offrir cette marge de manœuvre au ministre, pour autant que le ministère n'établisse pas de règles qui lui feront obstacle.

M. Frost : Vous savez probablement que l'administration centrale de la Légion royale canadienne a dépensé quelque 100 000 \$ l'an dernier en soutien direct aux militaires sur le terrain, surtout en Afghanistan. Je ne dirais donc pas que nous avons les bras croisés. Nous sommes présents à 100 p. 100 pour offrir notre soutien. Il y a peut-être certains secteurs où nous pourrions en faire davantage en intervenant directement pour guider les militaires actifs ou les membres de la milice, mais nous sommes tout de même bel et bien présents.

Le sénateur Dallaire : J'espère n'avoir rien dit de péjoratif en indiquant que vous n'étiez pas là. Je crois simplement que vous êtes confrontés à une toute nouvelle génération d'anciens combattants dont les exigences sont totalement différentes. Il existe au chapitre des communications un vide énorme que la Légion peut contribuer à combler, ce qu'elle réussissait auparavant. Ce faisant, vous pourriez sauver des vies et aider des familles en assurant l'accès aux programmes que vous offrez déjà à vos membres.

Nous avons perdu près de 15 années d'apprentissage dans nos efforts pour comprendre la façon de soigner les blessures psychologiques, qui sont beaucoup plus fréquentes que les blessures physiques. Plus qu'un simple centre d'excellence aux dires des quelques spécialistes qui y travaillent, l'Hôpital Sainte-Anne est en voie de devenir un véritable lieu de recherche et développement, d'enseignement, de formation et de services offerts en permanence à un niveau raisonnable, 15 ou 20 lits, comme établissement spécialisé digne de ce nom dans le traitement du syndrome de stress post-traumatique. Avez-vous pris position à ce sujet?

M. Frost : Monsieur Allard, vous faites partie du conseil consultatif de cet établissement. En fait, vous vous rendez souvent à Sainte-Anne-de-Bellevue.

M. Allard : J'y vais régulièrement. Permettez-moi un bref retour en arrière pour illustrer ce que nous faisons pour les membres des Forces canadiennes.

J'ai participé au deuxième Colloque national sur les traumatismes liés au stress opérationnel qui s'est tenu à Montréal. Je crois que vous y étiez également, sénateur.

Le sénateur Dallaire : J'ai pris la parole à cette occasion.

M. Allard : Vous avez prononcé une allocution lors du banquet. Je me suis assuré de bien faire savoir à tous les représentants d'Anciens Combattants Canada que ce n'était pas

organized by the Legion in Charlottetown in 1996 where we advocated strongly to eventually have operational stress injuries recognized as a disability condition. This is an example of what we do on behalf of Canadian Forces' members and veterans.

We strongly feel that Sainte-Anne-de-Bellevue should become a centre of excellence for operational stress. Of the long-term care facilities, the primary-access bed facilities that are in place, which are declining in number, some with specialized wings looking after people with mental health problems, we would like to see that vocation continued and improved in those facilities so we do not lose the money that was invested there.

Senator Dallaire: Much of the reform that happened in VAC in the 1990s was brought about because we had a general officer in VAC, Brigadier-General Pierre Boutet, who happened to be our ex-Judge Advocate General.

Do you believe that having a general officer in VAC would provide more clout in moving some of the reforms, changes, sensitivities and relationships with outside agencies like the Legion?

Senator Day: Or a chief warrant officer.

Senator Dallaire: Nothing against colonels, but bringing in a general officer drastically changes the nature of the beast.

Mr. Frost: It would change the nature of the beast, but it would not matter who you put in there. It would probably change the nature of the beast, whether positive or negative.

For example, let us say that two of the advocates have heard your case. It is a well-known fact that you might be better off getting someone who did not have a military background because, traditionally and statistically, they award more favourably than those with a military background. I would hesitate to say whether you would be better off or not.

Senator Dallaire: I am talking about being seconded as a director-general. I am talking about staffing.

Mr. Allard: The reality is that in the time the general was in Charlottetown representing the department, there were not the same types of forums that are in place today where the ADM, assistant deputy minister, of veterans services and the chief of military personnel meet on a regular basis in committee. This is taking place now every three months or so, if not more often. Both VAC and the Canadian Forces have moved forward to integrate their approach in how they provide services.

vraiment le deuxième colloque sur les traumatismes liés au stress opérationnel, mais bien le troisième. Le premier colloque a été organisé par la Légion à Charlottetown en 1996. Nous y avons demandé instamment que le traumatisme lié au stress opérationnel soit éventuellement reconnu comme étant une maladie invalidante. C'est un exemple de ce que nous pouvons faire au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des anciens combattants.

Pour nous, il ne fait aucun doute que l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue doit devenir un centre d'excellence en matière de stress opérationnel. Pour ce qui est des installations de soins de longue durée et des établissements de moins en moins nombreux offrant l'accès à des soins de première ligne, dont certains comportent des secteurs spécialisés en santé mentale, nous préconisons le maintien de cette vocation et l'amélioration des installations de telle sorte que les sommes qui y ont été investies ne soient pas perdues.

Le sénateur Dallaire : La plus grande partie des réformes effectuées à Anciens Combattants Canada dans les années 1990 ont été attribuables à la présence de notre ancien juge-avocat général, le brigadier général Pierre Boutet, à titre d'officier général du ministère.

Croyez-vous que la présence d'un officier général à Anciens Combattants Canada insufflerait une vigueur renouvelée aux efforts déployés pour réaliser une réforme, procéder à des changements, prendre en compte les différents points sensibles et entretenir des relations avec des organismes externes comme la Légion?

Le sénateur Day : Il pourrait aussi s'agir d'un adjudant-chef.

Le sénateur Dallaire : Je n'ai rien contre les colonels, mais l'intégration d'un officier général change radicalement la donne.

M. Frost : Peu importe qui vous placez en poste, la donne sera changée. La situation va nécessairement évoluer, pour le meilleur ou pour le pire.

Supposons par exemple que deux juges entendent votre cause. Il est bien connu que vous vous en tirerez mieux avec un juge n'ayant pas d'antécédents militaires parce que ceux-ci rendent généralement, et cela est établi statistiquement, des décisions plus favorables. Alors j'hésiterais à dire si cela serait avantageux ou non.

Le sénateur Dallaire : Je parle d'un détachement à titre de directeur général. Il n'est pas question d'une nomination.

M. Allard : Il faut bien dire qu'à l'époque où le général représentait le ministère à Charlottetown, il n'existait pas de tribunes semblables à celles actuellement en place qui permettent au sous-ministre adjoint des services aux anciens combattants et au chef du personnel militaire de discuter régulièrement en comité. Ces discussions ont lieu tous les trois mois, si ce n'est plus fréquemment encore. Anciens Combattants Canada et les Forces canadiennes ont fait le nécessaire pour intégrer leurs approches de prestation des services.

Senator Downe: I want to comment briefly on this. I do not want to take anything away from the general, as my colleague mentioned, but my understanding at the time was that Veterans Affairs was consulting widely with a host of veterans associations, including the Legion, and hearing from many of the veterans. Many of the resolutions were a result of the impact that those hearings had as opposed to any one individual.

What I heard at Veterans Affairs was that there was a clear distinction. People coming before the Veterans Review and Appeal Board were concerned about the senior ranks not having as much support for privates and corporals, and so on, as some of the non-military people in the department. That was part of the division. We have to be careful.

The Veterans Review and Appeal Board, in my opinion, is more like a jury of the general public. If you are charged with a crime, you appear before 12 citizens off the street. The veterans should have the same benefit, as opposed to some ranking order within the military. I see you nodding, so you must be agreeing with me.

Senator Dallaire: My last point is with respect to the 100th anniversary of Vimy in 2017 and the 150th anniversary of Canada. Do you have a long-range plan in terms of how to commemorate Vimy in 2017? If you do not have a plan, I would be glad to give you mine.

Mr. Frost: At this point, we do not have a long-range plan.

Senator Dallaire: We want to plan more long range than we did with the millennium and the Unknown Soldier. I know you were working on it. It got dropped and we picked it up. We might want to talk about how to commemorate and repatriate Vimy at the 100th anniversary to Canada and not just have it over there.

The Chair: It is never too early to ask that question. Before we get into it, we will give Senator Day the opportunity to ask questions.

Senator Day: We appreciate the work that the Royal Canadian Legion is doing on an ongoing basis. You know that I support your work.

I will start by first thanking you for this and then by echoing Senator Banks' comments on that. If this is as simple as you can show it, we have a problem here. You point out the difficulty with respect to rehabilitation being offered through two different programs. These things have to be sorted out. Maybe it is part of the problem of bringing in a new major program and not wanting to stop all the other stuff. We have to continue working on the integration.

Le sénateur Downe : J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Je ne voudrais aucunement dénigrer le travail du général, dont mon collègue vient de nous parler, mais je crois que le ministère tenait à l'époque de vastes consultations auprès d'un large éventail d'associations, y compris la Légion, et a pu connaître ainsi le point de vue de nombreux anciens combattants. Bon nombre des résolutions adoptées ont été le fruit de ces consultations, plutôt que du travail d'un seul individu.

D'après ce que j'ai pu entendre au sein du ministère des Anciens Combattants, il y avait une distinction très nette. Les individus qui se présentaient devant le Tribunal d'appel des anciens combattants se demandaient si certains civils au sein du ministère n'étaient pas davantage favorables à la cause des simples soldats et des caporals, notamment, que les militaires de haut rang. C'est ce qui expliquait en partie la scission. Nous devons nous montrer prudents.

À mon avis, le Tribunal d'appel des anciens combattants est davantage assimilable à un jury composé de membres du grand public. Si vous êtes accusé d'un crime, vous comparez devant 12 citoyens sélectionnés aléatoirement. Les anciens combattants devraient profiter de la même possibilité, plutôt que d'avoir à composer avec des militaires de différents niveaux. Comme je vous vois acquiescer d'un signe de tête, je suppose que vous êtes d'accord avec moi.

Le sénateur Dallaire : J'aurais une dernière question concernant le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy qui coïncidera avec le 150^e anniversaire du Canada en 2017. Avez-vous un plan à long terme pour commémorer Vimy en 2017? Si vous n'en avez pas, je me ferai un plaisir de vous communiquer le mien.

M. Frost : Pour l'instant, nous n'avons pas de plan à long terme.

Le sénateur Dallaire : Il faudrait être mieux préparés que nous l'avons été pour les célébrations des projets du millénaire et de la tombe du Soldat inconnu. Je sais que vous étiez en train d'y travailler. L'initiative a été abandonnée, et nous l'avons relancée. Nous pourrions peut-être discuter de la façon dont nous voulons souligner le 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy au Canada, et pas seulement là-bas.

Le président : Il n'est jamais trop tôt pour en parler. Avant de nous pencher là-dessus, nous allons permettre au sénateur Day de poser des questions.

Le sénateur Day : Nous tenons à féliciter la Légion royale canadienne pour le travail qu'elle effectue. Vous savez que vous pouvez compter sur mon soutien.

Je tiens d'abord à vous remercier pour ces renseignements. Comme l'a indiqué le sénateur Banks, si c'est aussi simple que vous le laissez entendre, alors il y a quelque chose qui ne va pas. Vous dénoncez le fait que les services de réadaptation sont offerts dans le cadre de deux programmes distincts. Il faut corriger la situation. C'est ce qui arrive quand nous mettons sur pied un nouveau programme et que nous négligeons d'en supprimer d'autres. Nous devons continuer de chercher un moyen d'intégrer tous ces programmes.

You talked about this veterans' health services review. It sounds to me that it is all an internal Veterans Affairs Canada issue, and they may be consulting on the outside, but you are not participating as a member of the review board.

Mr. Frost: We do. We sit on the gerontological council.

Mr. Allard: We sit on the Gerontological Advisory Council. We have participated in preparing the report called *Keeping the Promise*, which was put out in December 2006.

Senator Day: Is the veterans' health services review separate from that?

Mr. Allard: The veterans' health services review is the response to *Keeping the Promise*. Having said that, their process started in 2004.

Senator Day: You are satisfied that, even though there are outstanding problems of duplication, you have ways of bringing this to the attention of the decision makers such that they will get attended to?

Mr. Frost: On the veterans' health review, the gerontology committee made their recommendations and gave their report. Veterans Affairs now internally has prepared a plan of where they want to go, to which we have been privy to having some input. We know what the recommendations are, and we support them.

We hope that within a couple of weeks there will not be a holdup, as once the budget goes through, the funding will be there to support that review. However, one can never be sure.

As far as how it affects the modern-day veteran, it is needs based, not based on a fixed point in time or on a fixed injury. It is a more humane way of treating the whole rehabilitation and care process.

Senator Day: That would include readjustment to society outside of military life. If you are not able to work in a position that will give you a similar income, then is there a supplement to keep you at a station in life that you should have been able to be at?

Mr. Allard: Veterans' health services are looking at three programs that are totally separate from the New Veterans Charter program: treatment, long-term care and the Veterans Independence Program. The modern veteran does not have access to long-term care unless he meets very specific and difficult criteria. We see long-term care as being a benefit that should accrue to Canadian Forces' veterans in the fullness of time.

The Veterans Independence Program also has some qualifiers. As the Canadian Forces' veterans age and want to stay in their homes because they do not want to go to long-term care, they

Vous avez parlé de l'examen des besoins en soins de santé des anciens combattants. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une initiative interne d'Anciens Combattants Canada. Ils consultent peut-être des gens de l'extérieur, mais vous ne participez pas à l'étude en tant que membre du comité d'examen.

M. Frost : Nous le faisons. Nous faisons partie du conseil de gérontologie.

M. Allard : Nous faisons partie du Conseil consultatif de gérontologie. Nous avons participé à la préparation du rapport intitulé *Parole d'honneur*, qui a été rendu public en décembre 2006.

Le sénateur Day : Est-ce que l'examen des besoins en soins de santé des anciens combattants est une initiative distincte?

M. Allard : L'examen découle du rapport *Parole d'honneur*. Le processus a commencé en 2004.

Le sénateur Day : Croyez-vous être en mesure, malgré les problèmes de dédoublements qui existent, de porter cette situation à l'attention des décideurs et de les amener à agir?

M. Frost : Concernant l'examen des besoins en soins de santé, le comité de gérontologie a formulé des recommandations et déposé un rapport. Le ministère des Anciens Combattants a préparé un plan d'action, que nous avons commenté. Nous avons vu les recommandations, et nous les appuyons.

Nous espérons qu'il n'y aura pas de retard, que d'ici quelques semaines, une fois le budget adopté, des fonds seront octroyés pour appuyer les conclusions de l'étude. Toutefois, on ne sait jamais.

Pour ce qui est des vétérans contemporains, les soins offerts doivent être fonction des besoins, non pas du moment de survenue de la blessure ou de la nature de celle-ci. Il s'agit là d'une façon plus humaine d'aborder tout le processus de réadaptation.

Le sénateur Day : Cela comprend la réadaptation pour faciliter la transition entre la vie militaire et la vie civile. Si vous n'êtes pas en mesure d'occuper un poste qui vous donne droit à un salaire similaire, avez-vous accès dans ces cas-là à un supplément de revenu?

M. Allard : L'examen des besoins en soins de santé des anciens combattants vise trois programmes qui n'ont rien à voir avec la nouvelle Charte des anciens combattants : les traitements, les soins de longue durée et le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Le vétéran contemporain n'a pas accès aux soins de longue durée sauf s'il répond à certains critères bien précis. Nous estimons que les anciens combattants des Forces canadiennes devraient, le moment venu, bénéficier de soins de longue durée.

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants est également assorti de critères. Les anciens combattants, au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, veulent rester chez eux et non pas

should also be looked at based on needs, not on these eligibility criteria based on where you served and what you have done.

Senator Day: Let us talk about the Veterans Independence Program. There are so many programs floating around in my head. There must be a way to simplify this, but we will not do that today.

Regarding the VIP, we get a lot of calls on that as senators and members of this committee, including the spouses and the promise that was made. We keep reminding people of the promise that was made before the last election, and we hope it will ultimately come about.

My understanding is that in order for a veteran to be a part of the VIP, he or she must be receiving some type of disability pension. That has not changed. Is that correct?

Mr. Allard: They could be on war veterans' allowance, which is basically income support because his income is too low. That would be a gateway to VIP. The problem is that there are a number of gateways. I cannot describe them all, but there are a number of them.

Senator Day: You point out the one with hearing, and I find that interesting. I hear the story back home regularly in New Brunswick that across Canada, veterans who have not been on any type of disability pension are applying for a disability pension in order to get the VIP, and Veterans Affairs is trying to be accommodating by giving them a pension based on their new-found disability, which then qualifies them for VIP. What kind of economics is that? Can you confirm that is happening?

Mr. Frost: Yes.

Mr. Allard: Yes.

Senator Day: I learn those stories and shake my head.

Mr. Frost: The staff sometimes go out of their way with a veteran to find some form of disability that they can attribute to his service.

Having said that, I am sure they all do not do that, but they have a good cadre of people in the field.

The Chair: You said it earlier: old age is not a disability.

Mr. Allard: Frailty on its own is not a disability. We would like to see VIP for frailty.

The Chair: It might keep them out of expensive facilities and in their own home. They would be happier and it would cost the taxpayer less.

se retrouver dans un centre de soins longue durée. Ils devraient eux aussi faire l'objet d'une évaluation en fonction de leurs besoins, et non pas en fonction de critères relatifs au service.

Le sénateur Day : Parlons justement du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il y a tellement de programmes qui me trottent dans la tête qu'il doit y avoir un moyen de simplifier tout cela. Toutefois, nous ne le ferons pas aujourd'hui.

Concernant le PAAC, nous recevons, en tant que sénateurs et membres du comité, beaucoup d'appels, y compris de la part de conjoints, au sujet de ce programme et de la promesse qui a été faite. Nous ne cessons de rappeler aux gens la promesse que nous avons faite avant les dernières élections. Nous espérons qu'elle finira par être honorée.

Je crois comprendre que pour avoir accès au PAAC, un ancien combattant doit toucher une pension d'invalidité. La règle est toujours la même, n'est-ce pas?

M. Allard : Il peut recevoir l'allocation d'ancien combattant, qui est essentiellement une aide financière qu'on lui accorde parce que son revenu est trop faible. Cela peut lui donner accès au PAAC. Le problème, c'est qu'il y a plusieurs portes d'accès. Je ne peux pas toutes les décrire, mais il y en a plusieurs.

Le sénateur Day : Vous avez parlé de la perte auditive. Je trouve cela intéressant. J'entends souvent dire, au Nouveau-Brunswick, qu'au Canada, les anciens combattants qui ne reçoivent aucune pension d'invalidité présentent une demande de prestation d'invalidité en vue d'avoir accès au PAAC. Le ministère des Anciens Combattants essaie de leur accorder une pension en fonction de la nouvelle invalidité qu'ils viennent de découvrir, ce qui leur donne droit, ensuite, aux soins offerts dans le cadre du PAAC. C'est quoi, cette tactique? Est-il vrai que les choses se passent de cette façon?

M. Frost : Oui.

M. Allard : Oui.

Le sénateur Day : J'entends parler de choses pareilles et j'ai du mal à y croire.

M. Frost : Le personnel s'efforce parfois de trouver, avec l'ancien combattant, une invalidité quelconque qui peut être liée à son service.

Cela dit, je suis certain que ce ne sont pas tous les anciens combattants qui s'adonnent à cette pratique, mais ils sont bien épaulés.

Le président : Vous l'avez dit plus tôt : le vieillissement n'est pas une invalidité.

M. Allard : La fragilité non plus. Nous aimerions qu'elle fasse partie des critères qui permettent d'avoir accès au PAAC.

Le président : Cela permettrait peut-être de garder les anciens combattants à la maison, et non pas dans des centres où les soins de longue durée coûtent très cher. Ils seraient plus heureux et le contribuable économiserait de l'argent.

Mr. Allard: We have a multitude of people over the age of 85 allotted VIP and having to go the disability route.

Senator Day: There is also the surviving spouse of a veteran who was not on VIP. Together they were able to do those things, and suddenly there is only one of them left. It happens to be the spouse of the veteran and she is not entitled to get any help.

Mr. Frost: You have probably spoken to Veterans Affairs; hopefully, within a two-month period this inequity will be resolved.

Senator Day: I hope so. We have been talking about it for some time.

Mr. Allard: There is an added benefit to the Canadian Forces' veteran who will also see wider access to something like long-term care.

Senator Day: Tell me about the structure of the Service Income Security Insurance Plan, often referred to as SISIP. Is that a government- or membership-funded program?

Mr. Allard: It is basically an insurance provider. I cannot go into the details.

Senator Day: Is it a mutual insurance, or does the government put money in there?

Senator Dallaire: It extends to Great-West Life.

Mr. Allard: It depends on which program you are looking at. If you are looking at SISIP LTD, which is long-term disability, the government pays 85 per cent of the premium while the member pays 15 per cent. If you are looking at SISIP term insurance then obviously, if I want term insurance through SISIP, I will pay the premium.

Senator Day: Some of the veterans we have heard from told us that they were encouraged to and had to go out and pay into types of plans on their own.

Mr. Allard: SISIP LTD is almost an obligation.

Senator Day: Does every member have to pay out of his or her own salary?

Mr. Allard: It does not make sense because SISIP provides rehabilitation. You have a legislative statutory program of rehabilitation provided by Veterans Affairs Canada, so why are you continuing SISIP LTD for two years while VAC will extend to three years and be much more comprehensive than the SISIP LTD, which is only providing you vocational rehab. It does not make sense. SISIP term insurance makes sense because it has many added benefits.

Senator Day: I have three questions, and I am told we are running out of time.

M. Allard : Il y a beaucoup d'anciens combattants âgés de plus de 85 ans qui ont accès au PAAC parce qu'ils ont présenté une demande de prestations d'invalidité.

Le sénateur Day : Il faut également tenir compte du conjoint survivant d'un ancien combattant qui n'avait pas accès au PAAC. Ensemble, ils ont été en mesure de faire toutes choses, mais lorsque la conjointe de l'ancien combattant se retrouve tout à coup toute seule, elle n'a droit à aucune aide.

M. Frost : Vous avez sans doute parlé aux représentants du ministère des Anciens Combattants. Cette injustice, espérons-le, sera corrigée d'ici deux mois.

Le sénateur Day : Je l'espère. Nous en parlons déjà depuis un bon moment.

M. Allard : L'ancien combattant des Forces canadiennes aura aussi accès à une plus grande gamme de services, comme les soins de longue durée, par exemple.

Le sénateur Day : J'aimerais en savoir plus sur le Régime d'assurance-revenu militaire, le RARM. Est-ce que le régime est financé par le gouvernement ou par les membres?

M. Allard : Il s'agit essentiellement d'un régime d'assurance. Je ne peux pas entrer dans les détails.

Le sénateur Day : Est-ce qu'il s'agit d'un régime d'assurance mutuelle, ou est-ce que le gouvernement y participe financièrement?

Le sénateur Dallaire : C'est la Great-West Life qui s'en occupe.

M. Allard : Cela dépend du programme auquel vous faites allusion. S'il s'agit du régime d'AIP du RARM, soit l'assurance invalidité prolongée, le gouvernement paie 85 p. 100 des primes, et le membre, 15 p. 100. Dans le cas de l'assurance temporaire du RARM, c'est le membre qui paie la prime.

Le sénateur Day : Certains anciens combattants nous ont dit qu'on les encourageait à souscrire à des régimes de leur propre initiative.

M. Allard : L'adhésion au régime d'AIP du RARM est presque obligatoire.

Le sénateur Day : Est-ce que les membres doivent payer les primes à même leur salaire?

M. Allard : Cela n'a aucun sens, car les services de réadaptation sont couverts par le RARM. Il y a un programme de réadaptation, prévu par la loi, qui est offert par Anciens Combattants Canada. Alors pourquoi continuer d'adhérer au régime d'AIP du RARM pendant deux ans, si ACC offre une protection complémentaire de trois ans qui est plus complète que le régime d'AIP, qui ne couvre que les services de réadaptation professionnels? Cela n'a aucun sens. L'assurance temporaire offerte dans le cadre du RARM constitue une solution plus raisonnable en raison des nombreux avantages qu'elle présente.

Le sénateur Day : J'ai trois autres questions à poser, mais on me dit que le temps presse.

First, I would like you to comment on the Canadian hospital care for veterans. We heard six months ago that the veterans' hospitals in the United States were seriously lacking and were not up to the same standard as hospitals for non-veterans.

Second, I would like you to comment on your relationship with the new Veterans Ombudsman. Are you in competition with this ombudsman, or can you find a way to work together? You commented that you feel he should have wider investigative powers. I would like you to expand on that.

Third, in terms of the services you are providing, when Senator Dallaire was making his comments about a role you could play particularly with respect to returning reservists, I could not agree more. However, from living in a sparsely populated area, and in some communities there is nothing but a Legion and a post office, I know the pressures on those local branches financially to maintain the building and the activities they are doing. What kind of money comes into the Royal Canadian Legion from Veterans Affairs or the government in order to provide the services you are actually providing now?

Mr. Allard: None.

Senator Day: You are doing all of this based on the funds you raise through your membership?

Mr. Allard: That is correct.

Senator Day: And there are more and more demands put on you to do more things, and you could do much more.

Mr. Frost: We could. You have probably hit on a good point, because the face of the Legion has changed. The foundation is still there. We have 1,520 branches today, or in that ballpark. Within 15 years, unless there is some dramatic change, at the rate we are going there will be significantly fewer branches. In Toronto, for example, there are 36 branches. I visualize in 15 years there will be half of that. There will be some amalgamations. They will sell their properties. There will still be a Legion, but there will not be as many branches across the country.

I wish I could say I could see membership going up, but when I looked at the statistics two days ago, it is still on the decline. We are now less than 400,000 members; we are around 388,000. Hopefully, we can stabilize around 350,000. That is our goal. We are struggling as well.

Senator Day: I am aware of that. It is important to get that on the record.

I would love to follow through with some of these other points, but I am afraid we have run out of time. The chairman is sending me signals. I look forward to our continued dialogue, and I am looking forward to visiting your new offices and headquarters.

Mr. Frost: Mr. Allard took notes. I am sure we can email the answers to you. They are fairly straightforward.

D'abord, j'aimerais savoir ce que vous pensez des hôpitaux canadiens pour anciens combattants. Nous avons entendu dire, il y a six mois, que les hôpitaux pour anciens combattants aux États-Unis étaient plutôt rares et ne répondaient pas aux mêmes normes que les hôpitaux pour civils.

Ensuite, j'aimerais savoir quels liens vous entretenez avec le nouvel ombudsman des anciens combattants. Êtes-vous en concurrence avec lui, ou pouvez-vous trouver un moyen de collaborer ensemble? Vous avez dit qu'il devrait posséder des pouvoirs d'enquête plus vastes. Je vous demanderais de préciser votre pensée.

Enfin, pour ce qui est des services que vous fournissez, le sénateur Dallaire a parlé du rôle que vous pourriez jouer notamment auprès des réservistes qui reviennent d'une mission. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Toutefois, je sais que dans les régions peu peuplées, dans certaines localités, il n'y a qu'un bureau de la Légion et un bureau de poste. Je sais qu'il est difficile pour ces filiales d'assurer l'entretien de l'immeuble, de financer les activités qui sont organisées. Est-ce que la Légion royale canadienne reçoit des anciens combattants ou du gouvernement une aide pour fournir des services qu'elle offre à l'heure actuelle?

M. Allard : Non.

Le sénateur Day : Donc, vos activités sont financées grâce aux fonds que vous arrivez à recueillir via vos membres?

M. Allard : C'est exact.

Le sénateur Day : Vous êtes de plus en plus sollicités, et vous pourriez faire encore plus.

M. Frost : C'est vrai. Vous soulevez un point fort intéressant, parce que le visage de la Légion a changé. La base est toujours la même. Nous comptons aujourd'hui 1 520 filiales. D'ici 15 ans, à moins d'un changement radical, au rythme où nous allons, les filiales seront beaucoup moins nombreuses. À Toronto, par exemple, on en compte 36. Il y en aura deux fois moins d'ici 15 ans. Certaines vont fusionner, vendre leurs immeubles. Il y aura toujours une Légion, mais il n'y aura plus autant de filiales à l'échelle nationale.

J'aimerais pouvoir vous dire que le nombre de membres va augmenter, mais quand j'ai jeté un coup d'oeil aux statistiques, il y a deux jours, j'ai vu qu'il était à la baisse. Nous comptons maintenant moins de 400 000 membres, soit environ 388 000. Nous aimerions que le chiffre se stabilise autour de 350 000. C'est l'objectif que nous visons. Nous avons aussi beaucoup de problèmes.

Le sénateur Day : J'en suis conscient. Il est important qu'on le sache.

J'aimerais bien pouvoir explorer plus à fond certains des autres points, mais il ne reste plus de temps. Le président me fait signe d'arrêter. J'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer de nouveau, que je pourrai visiter vos nouveaux bureaux et quartiers généraux.

M. Frost : M. Allard a pris les questions en note. Je suis certain que nous pourrons vous répondre par courriel. Les questions sont assez simples.

Senator Day: Thank you.

The Chair: That would be very helpful. Thank you, Senator Day, for your understanding. We will all get in trouble if we sit past 1:30 p.m.

I urge you to stay in touch with this subcommittee. As you know, we are very interested in what you are doing. If we can be of assistance, we would be glad to do so whether it is on the matters discussed today, which are complex and important enough to keep us all busy, or other matters such as commemorative activities and the Last Post Fund and perhaps the whole question of adequate support for a proper burial, which has not been solved yet. Let us know about any issues you are wrestling with that you think we could provide valuable input on. We have access to some resources, both intellectual and people who have served in the Canadian Forces, such as our esteemed colleague, Senator Dallaire. We will be glad to volunteer his assistance. Senator Dallaire knows what forced volunteerism is all about.

Senator Dallaire: Thank you very much.

The Chair: Before I get into more trouble, I will declare this meeting terminated.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, March 5, 2008

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:11 p.m. to study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada.

Senator Joseph A. Day (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Welcome to the meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs. We are pleased to have with us today the Minister of Veterans Affairs, the Honourable Greg Thompson. He is here to share his views on various issues relating to veterans in Canada. In particular, we hope to hear from him on the implementation of the New Veterans Charter enacted in April 2006 subsequent to the passage of Bill C-45, on which this committee was very active. The bill was called An Act to provide services, assistance and compensation to or in respect of Canadian Forces members and veterans and to make amendments to certain Acts.

When the minister last appeared before the subcommittee on May 31, 2006, he described the New Veterans Charter as “a new path, a living breathing document that will evolve with the changing needs of our veterans and their families.” It has now been in place for over one-and-a-half years and can

Le sénateur Day : Merci.

Le président : Ces renseignements nous seraient très utiles. Merci, sénateur Day, de votre compréhension. Nous allons avoir des problèmes si nous siégeons au-delà de 13 h 30.

Je vous encourage à rester en contact avec le sous-comité. Comme vous le savez, votre travail nous intéresse beaucoup. Nous nous ferons un plaisir de vous prêter main-forte, au besoin, dans certains dossiers, que ce soit ceux que nous avons abordés aujourd’hui, qui sont complexes et importants, ou ceux entourant les activités commémoratives, le Fonds du Souvenir, l’aide fournie en matière d’enterrement, question qui n’a pas encore été réglée. N’hésitez pas à nous communiquer tout dossier qui vous pose problème, si vous jugez que nous pouvons vous aider. Nous avons accès à certains ressources, soit des professionnels et des gens qui ont servi dans les Forces canadiennes, comme notre distingué collègue, le sénateur Dallaire. Nous accepterons volontiers de vous fournir son aide. Le sénateur Dallaire sait ce qu’est le bénévolat forcé.

Le sénateur Dallaire : Merci beaucoup.

Le président : Avant de m’attirer encore plus d’ennuis, je vais mettre fin à la réunion.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 5 mars 2008

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd’hui, à 12 h 11, pour étudier les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada.

Le sénateur Joseph A. Day (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Bienvenue à la réunion du Sous-comité des anciens combattants. Nous sommes heureux d’accueillir aujourd’hui le ministre des Anciens Combattants, l’honorable Greg Thompson. Il vient faire part de son point de vue sur diverses questions touchant les anciens combattants au Canada. En particulier, nous espérons être éclairés par lui sur la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants, qui est entrée en vigueur en avril 2006, à la suite de l’adoption du projet de loi C-45, qui a suscité beaucoup d’activités ici même au comité. Le titre intégral du projet de loi était : Loi prévoyant des services, de l’assistance et des mesures d’indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois.

La dernière fois où le ministre est venu témoigner devant le sous-comité, soit le 31 mai 2006, il a déclaré que la nouvelle Charte des anciens combattants « offre plutôt une nouvelle voie. Il s’agit d’un document qui vit et respire et qui évoluera en fonction des besoins changeants de nos anciens combattants et de

reasonably be reviewed to determine if its implementation has been as effective as intended. Perhaps we could look at some of the things that might be changed to make it better.

Minister Thompson was first elected to the House of Commons in 1988. He was re-elected in 1997, 2000, 2004 and 2006. Most recently, he served as critic for the Atlantic Canada Opportunities Agency. Prior to this, he served as critic for public accounts, for health, for regional development, for the Treasury Board and for human resources development.

The Minister is accompanied today by Suzanne Tining, Deputy Minister, Veterans Affairs Canada, VAC, and Darragh Mogan, Director General, Program and Service Policy Division, Veterans Affairs Canada.

Minister, I will ask you to give your opening remarks and we will follow with questions.

Hon. Gregory Francis Thompson, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs: Thank you. I love the format here where all the senators are on the same side.

I want to acknowledge the people with me today whom you introduced; Mr. Mogan and Ms. Tining are here to assist.

Mr. Chairman, breaking away from protocol a little, in the audience we have, from the Royal Canadian Legion, Jack Frost, Dominion President, Wilf Edmond, Dominion First Vice-President and Pierre Allard, Director of the Service Bureau. I thank them for being with us. They are important, as you well know, to veterans. They are strong advocates for veterans and are helpful to myself and our people.

It is a pleasure today to be among a group of parliamentarians who are genuinely concerned with the well-being of our nation's greatest heroes.

I would like to begin my opening remarks with a short quotation from a speech by British Prime Minister David Lloyd George given a few days after the fighting had stopped following World War I: "What is our task? To make Britain a fit country for heroes to live in."

Ninety years later, his question and his answer are as true as ever. What is our task? To make Canada a fit country for our heroes to live in. That is why we are here today. It is to look at what we are doing as a country to care for and support those brave men and women who have always stood up for Canada. It is to look at how we are honouring the men and women who defend our shared values of freedom, democracy and the rule of law. It no more complicated than that; it could not be simpler.

leurs familles. » Cela fait maintenant deux ans et demi que la Charte s'applique. Or, il est raisonnable d'examiner la situation pour déterminer si sa mise en œuvre a été aussi efficace que le gouvernement l'entendait. Peut-être pouvons-nous nous pencher sur certaines des choses qu'il serait possible de faire pour l'améliorer.

Monsieur le ministre a d'abord été élu à la Chambre des communes en 1988. Puis, il a été réélu en 1997, en 2000, en 2004 et en 2006. Tout récemment, il a été porte-parole de son parti pour les affaires touchant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Auparavant, il a été porte-parole pour les affaires touchant les comptes publics, la santé, le développement régional, le Conseil du Trésor et le développement des ressources humaines.

Le ministre est accompagné aujourd'hui de Mme Suzanne Tining, sous-ministre, Anciens Combattants Canada, ACC, et de Darragh Mogan, directeur général, Politiques sur les programmes et le service, Anciens Combattants Canada.

Monsieur le ministre, je vous demanderais de nous présenter votre déclaration liminaire. Ensuite, nous poserons des questions.

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député, ministre des Anciens Combattants : Merci. J'adore la façon dont les choses sont organisées ici; tous les sénateurs se trouvent du même côté.

J'aimerais de reconnaître la présence des gens qui m'accompagnent aujourd'hui et que vous avez présentés. M. Mogan et Mme Tining sont là pour me prêter main-forte.

Monsieur le président, en m'éloignant un peu du protocole, je soulignerai la présence, dans l'assistance, de représentants de la Légion royale canadienne : Jack Frost, le président national, Wilf Edmond, le premier vice-président national et Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide. Je les remercie d'être là parmi nous. Leur travail est important du point de vue des anciens combattants, comme vous le savez bien. Ils défendent ardemment les anciens combattants et nous viennent en aide, à moi et à mon personnel.

C'est un plaisir d'être ici avec vous, aujourd'hui, parmi un groupe de parlementaires qui ont sincèrement à cœur le bien-être des plus grands héros de notre nation.

J'aimerais commencer par vous lire un extrait d'un discours prononcé par le premier ministre britannique David Lloyd George, à peine quelques jours après la fin des hostilités de la Première Guerre mondiale : « En quoi consiste notre devoir? Faire en sorte que l'Angleterre soit un pays où il fait bon vivre pour nos héros. »

Quatre-vingt-dix ans plus tard, sa question et sa réponse sont plus pertinentes que jamais. En quoi consiste notre devoir? À faire en sorte que le Canada soit un pays où il fait bon vivre pour nos héros. C'est pourquoi nous sommes ici, aujourd'hui. Pour examiner ce que nous faisons en tant que pays pour prendre soin de ces valeureux hommes et femmes qui se sont toujours portés à la défense du Canada et pour les soutenir. Pour examiner comment nous honorons les hommes et les femmes qui défendent nos valeurs communes : liberté, démocratie et primauté du droit. C'est très simple; ça ne pourrait pas être plus simple.

As Canadians, have we been doing enough to serve those who have served us so well is a question we could ask. Everyone in this room will have his or her own answer. You will have your own opinions and, over the next 90 minutes, we will no doubt cover many issues on what we are accomplishing for our veterans and where we still need to do more work. We agree with our veterans' organization in recognizing there is more work to do.

After all, as I often say, no matter how much we do for our veterans, it will never be enough to repay the great debt we owe them. How could we ever fully repay these men and women for their sacrifices, for their achievements, for their complete willingness to give up everything important to them, to leave behind their loved ones, their homes and their careers to serve Canada? How do you thank the men and women who were willing to risk their own lives for our way of life and for you and me?

When you begin a debate that way it humbles you. It makes everything else seem small by comparison. However, I would argue that our government can be proud of its record on veterans. I would be willing to match our achievements after just two years against those of any other government in Canadian history. We have come a long way in a very short time.

Let me provide a few examples because, as we often say, actions speak louder than words. In just two years and three budgets, we have already budgeted a total of \$1.6 billion more for our veterans than what was in the previous government's last budget. This is \$1.6 billion for our veterans, for their families, and for the programs, benefits and services on which they count. It is \$1.6 billion to better serve our veterans and to honour their remarkable service.

We discussed some of these when I last appeared before your committee and the chairman mentioned that date. We spoke about the New Veterans Charter that we had recently implemented representing the most sweeping changes to veterans programs and services in over 60 years.

Today, we can say that the implementation of the New Veterans Charter has been a success in those two years. There have been more than 6,000 disability awards granted, almost 1,800 clients have been approved for rehabilitation services — an approval rate of 92 per cent — and more than 1,500 Canadian Forces members and their families are receiving earnings-loss benefits to help them make ends meet during the transition process.

Est-ce que nous, Canadiens, en faisons assez pour servir ceux et celles qui nous ont si bien servis? Voilà une question que nous pourrions nous poser. Chacun d'entre nous aura sa propre réponse à la question. Vous aurez vous-mêmes vos propres opinions là-dessus. Vous aurez vos propres opinions et, au cours des 90 prochaines minutes, nous allons certainement aborder à de nombreux égards la question de savoir ce que nous faisons pour nos anciens combattants et ce que nous devons faire encore. Nous sommes d'accord avec les organisations d'anciens combattants là-dessus : il y a encore du travail à faire.

Après tout, comme je le dis souvent, nous ne pourrions jamais en faire assez pour nos anciens combattants, nous ne pourrions jamais en faire assez pour rembourser l'immense dette que nous avons envers eux. Comment pourrions-nous un jour compenser entièrement ces hommes et ces femmes pour les sacrifices qu'ils ont consentis, pour leurs réalisations, pour le fait qu'ils aient accepté de renoncer à tout ce qui leur importait, à quitter leurs êtres chers, leur maison et leur carrière pour servir le Canada? Comment remercier les hommes et les femmes qui étaient prêts à risquer leur propre vie pour défendre notre mode de vie, et pour vous défendre, vous et moi?

C'est dans un esprit de grande humilité que nous entamons un tel débat. Tout le reste semble bien peu important en comparaison. Je dirais tout de même que notre gouvernement peut être fier de ce qu'il a accompli pour les anciens combattants. Je n'hésiterais pas à comparer notre bilan au terme de deux années seulement à celui de tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Nous avons fait beaucoup de progrès en très peu de temps.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples — comme nous le disons souvent, le geste parle mieux que la parole. En à peine deux ans et trois budgets, nous avons déjà réservé 1,6 milliard de dollars de plus pour servir nos anciens combattants, si on compare à ce qui était prévu dans le dernier budget du gouvernement précédent. C'est 1,6 milliard de dollars pour nos anciens combattants, pour leur famille, pour les programmes et services sur lesquels ils comptent. C'est 1,6 milliard de dollars pour mieux servir nos anciens combattants et reconnaître le service remarquable qu'ils ont rendu au pays.

Nous en avons abordé certains des aspects au moment de ma dernière comparaison devant votre comité, et le président a rappelé cette date. Nous avons discuté à ce moment-là de la nouvelle Charte des anciens combattants que nous venions tout juste de mettre en œuvre et qui constituait la plus importante réforme des programmes et services pour anciens combattants en plus de 60 ans.

Aujourd'hui, nous pouvons qualifier de succès la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants depuis deux ans. Nous avons accordé plus de 6 000 indemnités d'invalidité, nous avons approuvé les demandes de services de réadaptation de plus de 1 800 clients — ce qui représente un taux d'approbation de 92 p. 100 — et plus de 1 500 membres des Forces canadiennes et membres de leur famille reçoivent des allocations pour perte de revenus. Nous les aidons ainsi à subvenir à leurs besoins durant le processus de transition.

These are some of the main goals of the New Veterans Charter to deal with the realities facing our modern-day veterans. These are men and women retiring at younger ages and who want to start rewarding productive new careers outside the military. This includes men and women who have been injured, physically or mentally, and who want nothing more than to get better, to get back on their feet and contribute to our country with the same sense of purpose that led them to military service in the first place.

The New Veterans Charter is accomplishing that. It still needs fine tuning. However, as I said the last time, it was meant to be a living document, an open book that is evolving with the needs of our veterans and their families.

One of the most pressing needs we are finding with our veterans is the mental illness that comes with seeing combat action or serving on dangerous stressful missions. The psychological harm that comes with their service is very real. It is devastating and is equally tragic for veterans' families struggling to cope with the harm their loved ones have suffered.

We have to dedicate ourselves to these veterans and their families in the same way they have dedicated themselves to their missions — always 100 per cent. We cannot ask men and women to go overseas without making sure they know, instinctively, that we will be there for them when they need us.

The New Veterans Charter helps us do that. It reassures them that the supports will be there for them and their loved ones. We are taking action to deal with the spike in operational stress injuries. That is why we are doubling the number of operational stress injury clinics, often referred to as OSI clinics. They operate across the country.

We want to give our men and women the care they need and we want them to know help is available and that they do not have to suffer in silence. We are also getting better at the way we reach out to them in order to help them understand what they may be experiencing and to let them know they are not alone. We are there with them.

One new program in particular is producing great results. It is called the Operational Stress Injury Social Support Program, or OSISS, and is operated jointly with the Department of National Defence. The name is long but the goals are straightforward and effective. It is aimed at having peers helping our soldiers with operational stress injuries. It brings our counsellors who have suffered their own service-related mental injuries together. These are men and women who understand the tragic impact of such illnesses as post-traumatic stress disorder, PTSD, and can provide one-on-one group counselling.

Tels sont les buts principaux de la nouvelle Charte des anciens combattants, qui est adaptée aux réalités auxquelles font face nos anciens combattants de l'ère moderne. Ce sont des hommes et des femmes qui prennent leur retraite à un plus jeune âge et qui veulent entreprendre de nouvelles carrières valorisantes et productives, après leur carrière militaire. Cela comprend les hommes et les femmes qui ont été blessés, qu'il s'agisse de traumatismes physiques ou mentaux, et qui ne souhaitent rien de plus que de recouvrer la santé, de se remettre sur pied et de contribuer à l'essor de notre pays avec la même détermination que celle qui les a menés à servir dans les forces militaires.

C'est ce que permet d'accomplir la nouvelle Charte des anciens combattants. Il faut encore la peaufiner, mais, comme je l'ai dit la dernière fois, il s'agit d'un « document évolutif. » Un livre ouvert qui évolue en fonction des besoins de nos anciens combattants et de leur famille.

L'un des besoins les plus urgents de nos anciens combattants a trait aux troubles mentaux qui surviennent dans un contexte de combat ou de missions dangereuses ou stressantes. Les souffrances psychologiques inhérentes à leur service sont bien réelles. Elles sont dévastatrices, et tout autant pour les familles de nos anciens combattants qui s'efforcent de composer avec les souffrances que leurs êtres chers ont endurées.

Nous devons nous dévouer à la cause de ces anciens combattants et de leur famille de la même façon qu'ils se sont dévoués, eux, à leurs missions — soit toujours à 100 p. 100. Nous ne pouvons pas demander à des hommes et à des femmes d'aller servir outre-mer sans qu'ils sachent, instinctivement, que nous serons là pour eux lorsqu'ils auront besoin de nous.

La nouvelle Charte des anciens combattants nous aide en ce sens. Par elle, nous les rassurons sur le fait qu'ils auront, eux et leurs êtres chers, tout le soutien voulu. Nous prenons les mesures nécessaires pour composer avec la forte augmentation du nombre de cas de traumatismes liés au stress opérationnel. C'est pourquoi nous allons doubler le nombre de cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel — les cliniques de traitement des TSO comme nous les appelons souvent. Elles exercent leurs activités à l'échelle du pays.

Nous voulons offrir à nos hommes et à nos femmes les soins dont ils ont besoin, et nous voulons qu'ils sachent que nous sommes là pour les aider et qu'ils n'ont pas à souffrir en silence. De même, nous parvenons de mieux en mieux à faire comprendre aux gens ce qu'ils vivent peut-être et à leur faire savoir qu'ils ne sont pas seuls. Nous sommes là à leurs côtés.

Il y a un nouveau programme en particulier qui donne d'excellents résultats. Il porte le nom de Programme de soutien social aux victimes de stress opérationnel, ou SSVSO, et son fonctionnement est assuré conjointement par nous et par le ministère de la Défense nationale. Le titre est long, mais les objectifs sont clairs et efficaces. Il vise à aider les soldats à composer avec les traumatismes liés au stress opérationnel en ayant recours à des conseillers qui sont leurs pairs. Nos conseillers ont souffert eux aussi de troubles de santé mentale lié au service. Ils font ici cause commune. Ce sont des hommes et des femmes

We know this program is needed and we know it is working. You can see that by reading a new book written by Captain Fred Doucette, a New Brunswick man who served as a UN peacekeeper in Bosnia. In *Empty Casing*, Mr. Doucette offers a stark account of his experiences as a peacekeeper. He also talks about PTSD, the painful and vivid flashbacks, the nightmares and the anger that has changed him and left him in many ways an empty casing.

The comfort in this often-grim account is that Mr. Doucette says OSISS is making “‘a big difference’ in the lives of soldiers and veterans.” As he recently told the *Ottawa Citizen*, he has witnessed a new attitude at the top of Veterans Affairs Canada and the Department of National Defence, DND. “I’ve seen some amazing changes,” he said. You will see more changes and improvements. As we speak, we are training more OSISS coordinators and adding staff to our district offices at Veterans Affairs Canada and DND is doing the same. We are making it more effective and accessible. We will be making more announcements in the coming months.

At the same time, we are raising the profile of Veterans Affairs Canada and that of our Canadian Forces bases. We are working closer than ever with the Department of National Defence because we want to create a seamless transition for those Canadian Forces, CF, members leaving the military and joining our programs. This new approach is long overdue.

We recently saw a colour flowchart of the way retiring and releasing CF members cross over from DND to Veterans Affairs Canada. The maze of arrows and lines explained why some veterans fail to get the help out there. I saw the chart and I cannot figure it out.

We have to simplify the process, make it easier to understand and eliminate any gaps. Our veterans have already endured more than their fair share of hardship. By the time they take off the Canadian uniform for the final time, they have sacrificed enough and it is our turn to serve them.

For this reason, we introduced two important measures in the past year. The first is the Veterans Bill of Rights. It is something our veterans had been asking governments to do for four decades. It is something we promised in the last election and our government followed through on it. The Veterans Bill of Rights is a guarantee to our veterans that they will be treated by their federal government with respect, dignity, fairness and courtesy. It stipulates they will receive clear, easy-to-understand information

qui comprennent l’impact tragique de maladies comme le syndrome de stress post-traumatique et qui peuvent offrir des séances de counselling individuelles ou en groupe.

Nous savons que ce programme est nécessaire et nous savons qu’il fonctionne. On le constate à la lecture d’un nouveau livre écrit par le capitaine Fred Doucette, du Nouveau-Brunswick, qui a servi en tant que casque bleu de l’ONU en Bosnie. Dans *Empty Casing*, M. Doucette relate sans complaisance son expérience de casque bleu. Il parle aussi du SSPT, de flashes-back douloureux et d’apparence bien réelle, des cauchemars et de la colère qui l’ont transformé et ont fait de lui, à maints égards, un être vide. D’où le titre, *Empty Casing*, qui évoque une douille vide.

Le récit souvent sombre de M. Doucette fait au moins voir que, selon lui, le SSVSO représente une « grosse différence » dans la vie de nos soldats et de nos anciens combattants. Comme il a pu le dire récemment à l’*Ottawa Citizen*, il observe une nouvelle attitude dans les hautes sphères d’Anciens Combattants Canada et du ministère de la Défense nationale, le MDN. « J’ai vu des changements impressionnants », a-t-il dit. Vous verrez d’autres changements et d’autres améliorations. En ce moment même, nous assurons la formation d’autres coordonnateurs en matière de SSVSO et ajoutons du personnel aux bureaux de district d’Anciens Combattants Canada. Le MDN fait de même. Nous faisons en sorte que les services de traitement soient plus efficaces et plus facilement accessibles. Nous ferons d’autres annonces au cours des mois à venir.

Du même coup, nous assurons une présence accrue d’Anciens Combattants Canada et de nos bases des Forces canadiennes. Nous travaillons plus que jamais en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale, car nous voulons assurer une transition en douceur des membres des Forces canadiennes, les FC, qui quittent la vie militaire et recourent à nos programmes. Il s’agit d’une nouvelle approche qui se fait attendre depuis longtemps.

Récemment, nous avons vu un tableau en couleur portant sur le processus de passage des membres des FC en voie d’être libérés du MDN à Anciens Combattants Canada. L’enchevêtrement de flèches et de lignes explique pourquoi certains anciens combattants ne parviennent pas à obtenir l’aide qui est offerte. J’ai vu le tableau de mes propres yeux. Je n’y comprends rien.

Nous devons simplifier le processus, le rendre plus facile à comprendre et éliminer les trous. Nos anciens combattants ont déjà enduré plus que leur part de difficultés. Au moment d’enlever l’uniforme canadien pour la dernière fois, ils ont consenti assez de sacrifices. C’est à notre tour de les servir.

Pour cela, au cours de la dernière année, nous avons mis en œuvre deux mesures importantes. Il y a d’abord eu la Déclaration des droits des anciens combattants. C’est une chose que les anciens combattants demandaient au gouvernement depuis quatre décennies. C’est une chose que nous avions promise lors de la dernière élection, une chose à laquelle notre gouvernement a donné suite. La Déclaration des droits des anciens combattants garantit à nos anciens combattants que leur gouvernement fédéral

about the federal programs available to them, and states they will receive all of the benefits and services that they are entitled to and which they have earned.

To make all of this happen, we have appointed a Veterans Ombudsman as we promised. In naming Colonel Pat Stogran as Canada's first Veterans Ombudsman, we have found someone capable of firmly speaking up for our veterans. He is someone determined to defend them and understands their needs and issues. After all, Colonel Stogran is a veteran himself.

Together, the Veterans Bill of Rights and the Veterans Ombudsman represent two major breakthroughs. These are two major achievements for our veterans and we should be proud of them. They show that we are matching our words with firm action.

Before closing, I would like to touch briefly on a few other accomplishments. The first is our resolution of the Agent Orange tests conducted at CFB Gagetown in the summers of 1966 and 1967. There are few files more difficult or complex to try to unravel and understand than what happened in Gagetown 40 years ago. In many ways, I understand why previous governments of all political stripes did not act. It is a complicated and controversial issue involving a mission of both civilians and military personnel. It has been blurred by time and distance.

I have often described the Agent Orange issue as a puzzle you find in your grandmother's attic. Pieces have gone missing or lost, and the full picture will never be truly known. However, none of that can be used as an excuse for refusing to act. We found a fair and compassionate way to solve this long-standing issue. With their \$96.5 million plan, we are providing \$20,000 in *ex gratia* payments to anyone who lived or trained on the base, or lived within five kilometres of the base, in the summers of 1966 and 1967. The only other eligibility requirement is that these recipients have been diagnosed with one of 12 diseases the U.S. National Academy of Sciences' Institute of Medicine, IOM, has concluded can be associated with exposure to Agent Orange.

This is the right thing to do. While we know the base is safe and there have been no long-term health effects from the Agent Orange tests, we also know that, 40 years later, uncertainty remains over what happened. Forty years later, good people have lost the chance to prove the harm done to them. We realized this and we have acted. By the end of last month, more than 700 individuals were approved for a \$20,000 payment.

les traitera avec respect, dignité, équité et courtoisie. La Déclaration prévoit qu'ils recevront de l'information claire et facile à comprendre à propos des programmes fédéraux qui leur sont offerts et qu'ils recevront tous les avantages et services auxquels ils ont droit — et qu'ils ont mérités.

Pour nous assurer que tout cela se concrétise, nous avons nommé un ombudsman des Anciens combattants, comme promis. En faisant du colonel Pat Stogran le premier ombudsman des anciens combattants au Canada, nous avons choisi quelqu'un qui est capable de défendre avec fermeté nos anciens combattants. Il est déterminé à les défendre et il comprend leurs besoins et les questions qui les touchent. Après tout, le colonel Stogran est lui-même un ancien combattant.

Ensemble, la Déclaration des droits des anciens combattants et la fonction d'ombudsman des anciens combattants font figure de percées. Ce sont deux grandes réalisations pour nos anciens combattants; nous devrions en être fiers. Elles montrent que nous savons allier un geste sans équivoque à la parole.

Avant de terminer, j'aimerais aborder brièvement quelques autres réalisations dignes de mention. La première est la décision que nous avons prise à propos des essais effectués avec l'agent Orange sur la BFC de Gagetown au cours des été de 1966 et de 1967. Rares sont les tâches qui sont aussi difficiles ou si complexes que celle qui consiste à démêler et comprendre ce qui s'est passé à Gagetown il y a 40 ans. À bien des égards, je comprends pourquoi les gouvernements précédents, de toutes allégeances, n'ont pas agi. C'est une question compliquée et controversée qui évoque une mission où des civils ou des militaires à la fois ont été mis à contribution. Une question que le temps et la distance viennent obscurcir.

J'ai souvent comparé la question de l'agent Orange à un casse-tête que l'on pourrait trouver dans le grenier de sa grand-mère et dont certaines pièces manquent ou sont disparues, et on ne pourra jamais voir l'image au complet. Cependant, on ne peut se servir de cette excuse pour refuser d'agir. Nous avons trouvé une façon juste et bienveillante de régler un problème de longue date. Grâce à un programme de 96,5 millions de dollars, à titre gracieux, nous versons une indemnité de 20 000 \$ à quiconque a vécu ou suivi un entraînement à la base en question ou encore vivait dans un périmètre de cinq kilomètres de celle-ci au cours des étés de 1966 ou 1967. Le seul autre critère d'admissibilité auquel il faut répondre, c'est d'avoir fait l'objet du diagnostic de l'une des 12 affections pouvant être liées à une exposition à l'agent Orange selon l'Institute of Medicine de la National Academy of Sciences aux États-Unis.

C'est la chose à faire. Bien que nous sachions que la base est sûre et que les essais réalisés avec l'agent Orange n'ont aucun effet à long terme sur la santé, nous savons aussi que, 40 ans plus tard, il subsiste une forme d'incertitude quant à ce qui s'est passé à l'époque. Quarante ans plus tard, de bonnes gens ont perdu la chance de faire la démonstration du tort que cela a pu leur causer. Nous nous en rendons compte et nous avons agi. À la fin du mois dernier, plus de 700 demandes d'indemnisation de 20 000 \$ avaient été approuvées.

There are more things I would like to add. Last week, Finance Minister Flaherty's third budget included \$282 million over the next three years to extend the Veterans Independence Program, VIP, to more than 12,000 veterans survivors. This is good news for our veterans' widows who have waited, in some cases, more than 25 years for this help to remain independent in their own homes. This announcement supports those survivors who need it most and who can least afford it. We will provide these low-income or disabled survivors with up to \$2,400 to cover bills for housekeeping and grounds maintenance so they can enjoy the quality of life they deserve. It is about respect and saying thank you for what you have done.

This brings me to the final point I would like to make in these introductory remarks — paying proper tribute to our veterans and their families. We have done much during our first two years to remember their sacrifices and accomplishments. We ensured through increased security and ceremonial presence that the integrity of our National War Memorial and the Tomb of the Unknown Soldier are maintained, and that the Canada Memorial in Green Park in London, England remains a fitting tribute to our veterans. We have also ensured stable funding for the next decade for the Juno Beach Centre in France. Additionally, we have led Canadian delegations overseas to commemorate special anniversaries for Vimy, Passchendaele, Beaumont-Hamel, Dieppe and others.

We have held countless ceremonies in Canada to remember and reflect on how blessed we are as a nation and to remember that we owe this great country — the best country in the world — to those willing to die for it. This year we will mark three more major anniversaries. The year 2008 will remind all Canadians of our three greatest military achievements. We will commemorate the 90th anniversary of the end of the First World War, the 65th anniversary of the Battle of the Atlantic in the Second World War and the 55th anniversary of the Korean ceasefire. Also, we expect to be marking our first national Peacekeeping Day this year. This is essentially our entire military history covered in a single year.

With each of these occasions, we will help new generations of Canadians to understand our proud past and how great our country is thanks to ordinary men and women who accomplished extraordinary things. These are men and women who continue to do extraordinary things serving Canada.

This is a proud heritage we have inherited; it is a tradition handed down to us from what we call our greatest generations. It is a history of heritage that comes with responsibilities for us to shoulder. We have a sacred duty to honour our servicemen and

J'aurais d'autres observations à ajouter. La semaine dernière, le ministre des Finances, Jim Flaherty, a déposé un troisième budget comprenant 282 millions de dollars sur trois ans pour l'élargissement des critères d'admissibilité au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, à l'intention de plus de 12 000 survivants d'anciens combattants. C'est une bonne nouvelle pour les veuves de nos anciens combattants qui, dans certains cas, ont attendu plus de 25 ans avant de recevoir cette forme d'aide à l'autonomie à domicile. Le volet annoncé permet de venir en aide aux survivants qui en ont le plus besoin et qui peuvent le moins se le permettre. Nous allons verser à ces survivants invalides ou à faible revenu jusqu'à 2 400 \$ pour les frais d'entretien ménager et de terrain — afin qu'ils puissent jouir de la qualité de vie qu'ils méritent. C'est une question de respect. Une façon de les remercier de ce qu'ils ont fait.

Cela m'amène au dernier volet de ma déclaration liminaire, soit la juste façon de rendre hommage à nos anciens combattants et à leur famille. Au cours des deux premières années de notre mandat, nous avons multiplié les gestes afin de rappeler le souvenir de leurs sacrifices et de leurs réalisations. Nous avons fait en sorte — en intensifiant les mesures de sécurité et en assurant une présence cérémonielle — de maintenir l'intégrité de notre Monument commémoratif de guerre du Canada et de la tombe du Soldat inconnu, et nous avons fait en sorte que le mémorial du Canada, à Green Park, à Londres, en Angleterre, demeure un hommage digne de nos anciens combattants. Nous avons aussi assuré un financement stable du centre Juno Beach, en France. De même, nous avons dirigé des délégations de Canadiens outre-mer pour marquer des anniversaires spéciaux à Vimy, Passchendaele, Beaumont-Hamel et Dieppe.

Nous avons tenu de nombreuses cérémonies au Canada même pour perpétuer le souvenir des efforts de ceux qui sont prêts à donner leur vie pour leur pays et pour rappeler aux Canadiens à quel point nous sommes choyés de vivre dans ce pays-là — le meilleur au monde. Cette année, nous allons célébrer trois autres anniversaires d'importance. L'année 2008 nous permettra de rappeler aux Canadiens nos trois principaux exploits militaires. Nous marquerons le 90^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le 65^e anniversaire de la bataille de l'Atlantique et le 55^e anniversaire du cessez-le-feu en Corée. Nous comptons en outre célébrer la première Journée nationale des Casques bleus cette année. Cela couvre pratiquement toute notre histoire militaire en une seule année.

À chacune de ces occasions, nous aidons les nouvelles générations de Canadiens à comprendre le grand passé qu'est le nôtre et à comprendre que la grandeur de notre pays, nous la devons à des hommes et à des femmes ordinaires qui ont accompli des choses extraordinaires. Ce sont des hommes et des femmes qui continuent d'accomplir des choses extraordinaires au service du Canada.

Tel est le grand héritage que l'on nous a légué. La tradition qui nous a été transmise par ce que nous appelons nos plus grandes générations. C'est une histoire, un héritage qui comporte des responsabilités que nous devons assumer. Nous avons un devoir

servicewomen, to remember our debt and to pledge our steadfast support for those who wear the uniform and those who have worn Canada's uniform. That is our mission.

We are here today to make sure that Canada is a fit place for our truest heroes to live in, lest we forget.

The Deputy Chairman: Thank you for those words, minister. All of us here, irrespective of the political party we represent, agree with you wholeheartedly on your points.

We appreciate the cooperation we have with your department. We have said on many occasions that you have the best job in cabinet working for Veterans Affairs. I hope your deputy minister, Ms. Tining, will take that message back again. We have said it before and will continue to provide accolades for the fine work you are doing on behalf of our veterans' community here in Canada and elsewhere.

The first senator on my list of questioners is Senator Downe from Prince Edward Island.

Senator Downe: Thank you, minister, for your detailed presentation; however, I am concerned about two omissions. First, could you update the committee on the veterans health service review? Officials from your department appeared before this committee last year and said that the department was close to providing options to your government. Could you give us an update on that review?

Mr. Thompson: The review is pretty well completed. It is going to provide us with a way forward in terms of how we provide services to our veterans. We would like to move to a needs-based system as opposed to an entitlements-based one.

In looking at our client base today, you can see why that should happen and why we are engaged in doing that. If you look at how services are provided within the New Veterans Charter, we have adopted that philosophy already within the department because it is very much a needs-based system as opposed to an entitlement system.

This is something we will continue to move forward on, but some of what we are doing today is a result of that work. It is not something I have to point to in the future that we will do; it is happening today.

Also, within the department, we believe we can do more internally with the funding we have to move in that direction, without any legislative or regulatory changes to allow it to happen. It is focusing on how we can better serve those veterans based on what we have heard from all of the people who have been engaged in that, including our veterans' community because it is something they are concerned about.

sacré envers nos militaires, soit celui de ne jamais oublier la dette que nous avons envers eux et celui de nous engager à apporter notre soutien à ceux qui portent l'uniforme. Telle est notre mission à nous.

C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, pour faire en sorte que le Canada soit un pays où il fait bon vivre pour nos héros. N'oublions jamais.

Le vice-président : Merci de nous avoir présenté cet exposé, monsieur le ministre. Toutes les personnes ici réunies, quel que soit le parti politique qu'elles représentent, appuient sans réserve les points que vous avez fait valoir.

Nous apprécions la coopération que nous donne votre ministère. Nous l'avons dit à bon nombre de reprises : le travail que vous faites au Cabinet, ministre des Anciens Combattants, est le meilleur qui puisse se trouver. J'espère que votre sous-ministre, Mme Tining, en fera part aux gens là-bas. Nous l'avons déjà dit, nous allons continuer à le dire. Il faut souligner le travail que vous faites au nom de nos anciens combattants ici au Canada comme ailleurs.

Le premier sénateur dont le nom figure sur ma liste de questionneurs est le sénateur Downe de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Downe : Merci, monsieur le ministre, d'avoir présenté un exposé détaillé; tout de même, vous avez fait deux omissions qui me préoccupent. Premièrement, pourriez-vous faire le point sur l'examen des services de santé pour anciens combattants, au profit du comité? L'an dernier, des responsables de votre ministère ont comparu devant le comité et affirmé que le ministère allait pouvoir bientôt proposer des options au gouvernement. Pourriez-vous faire le point sur cet examen?

M. Thompson : L'examen est à peu près achevé. Il nous fera voir comment nous allons pouvoir fournir les services à nos anciens combattants à l'avenir. Nous aimerions passer à un système fondé sur les besoins, plutôt que sur des droits.

Si vous regardez notre clientèle aujourd'hui, vous verrez pourquoi cela devrait se faire et pourquoi nous nous engageons dans cette voie. Si vous regardez la manière dont les services sont fournis dans le contexte de la nouvelle Charte des anciens combattants, vous verrez que nous avons déjà adopté cette façon de penser au ministère : c'est tout à fait un système fondé sur les besoins, plutôt qu'un système fondé sur des droits.

C'est une voie dans laquelle nous allons continuer à faire du chemin, mais une partie du travail que nous effectuons aujourd'hui en découle déjà. Ce n'est pas un chemin dont je dirais que nous allons le prendre à l'avenir; nous y sommes déjà.

De même, au sein du ministère, avec les fonds que nous avons, nous croyons pouvoir en faire davantage à l'interne pour progresser dans cette voie, sans modifications législatives ou réglementaires. Il s'agit de se concentrer sur l'idée de mieux servir les anciens combattants compte tenu de ce qu'ont pu nous dire tous les gens qui ont participé à la démarche, y compris le milieu des anciens combattants lui-même, car c'est une chose qui le préoccupe.

When you look at the aging veteran, the Second World War veterans are all octogenarians, and some are into their 90s. We are losing, as you well know, about 30,000 a year. Mr. Frost told me last week that works out to about 70 a day.

They are reaching a point in life where they need those services. We have to find every way possible within the structures we have to move forward to make sure they get that assistance in the remaining days of their life. We are making some progress.

Senator Downe: As I understood last year from departmental officials when they appeared before our committee, they were going to make recommendations to the government. Have those recommendations been received?

Mr. Thompson: I am aware of most of them. It goes back to my previous answer in terms of knowing those recommendations and moving internally within the department to recognize some of them.

Senator Downe: The second omission from your statement, and something this committee will look at, concerns complaints we have heard about the Service Income Security Insurance Plan, SISIP. What is your government's position on deducting the pain and suffering payments from the disabled veterans' long-term disability plan?

Mr. Thompson: This issue has been around almost as long as Parliament. This is an issue many members have brought up to various governments, Liberal and Conservative, in terms of changes to the plan. Basically, you are talking about the word no one likes to use in politics — a clawback.

There are a number of reasons why it is a difficult one to move on. First, the front end of how you pay into these particular plans would have to be adjusted. It would be a restructuring, not just in Veterans Affairs, but across every government agency in the country.

That is an established practice which has been around a long time. It is a difficult one to argue publicly because you are saying, "Why should that be taken away? I am disabled, so I should get that little extra benefit."

The other thing is philosophically — maybe practically — some in the insurance business will argue that, if you make it lucrative for someone to have a disability, it has a downward effect on the program as a whole. You could argue that you would get a benefit over and above what you paid in for knowing that, at the end of your days, that system actually exists. Therefore, that clawback position exists and it would have to be adjusted — actually, the cost across government departments would be in the billions of dollars to readjust it.

If I attempted to make anyone believe we will be changing it, I would not be telling the truth. I doubt if this government could ever change that, knowing what we know and knowing what past

Si on songe à l'ancien combattant vieillissant, on s'aperçoit que les soldats de la Seconde Guerre mondiale sont tous octogénaires aujourd'hui, sinon nonagénaires dans certains cas. Comme vous le savez bien, nous en perdons environ 30 000 par année. La semaine dernière, M. Frost m'a dit que cela donnait environ 70 personnes par jour.

Ils arrivent à un moment de leur vie où ils ont besoin des services dont il est question. Nous devons trouver toutes les façons possibles, à l'intérieur des structures que nous avons conçues pour progresser, pour nous assurer qu'ils obtiennent l'aide en question dans les derniers jours de leur vie. Nous faisons quelques progrès à cet égard.

Le sénateur Downe : Si j'ai bien compris le témoignage des responsables de votre ministère l'an dernier, ils devaient formuler des recommandations à l'intention du gouvernement. Le gouvernement a-t-il reçu ces recommandations?

M. Thompson : Je connais la plupart de ces recommandations. Cela me ramène à ma réponse précédente : il s'agit de connaître ces recommandations et de progresser à l'interne, au sein du ministère, afin de reconnaître certaines d'entre elles.

Le sénateur Downe : Votre deuxième omission, et c'est une chose que notre comité étudiera, a trait aux plaintes que nous avons entendues au sujet du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). Quelle est la position de votre gouvernement sur l'idée de déduire du programme d'invalidité à long terme pour anciens combattants les indemnités pour douleurs et souffrances?

M. Thompson : Cette question-là est presque aussi vieille que le Parlement lui-même. C'est une question que de nombreux députés ont soulevée auprès de nombreux gouvernements, libéraux et conservateurs, pour que le programme soit modifié. Essentiellement, vous évoquez une chose que personne n'apprécie en politique — la disposition de récupération.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il est difficile de progresser sur ce front. Premièrement, il faudrait rajuster le tir en amont. Cela supposerait une restructuration non seulement aux Anciens combattants, mais aussi au sein de tous les organismes gouvernementaux qui se trouvent au pays.

C'est une pratique qui est depuis longtemps établie. Il est difficile de faire valoir publiquement un tel raisonnement. On dit : « Pourquoi faudrait-il m'enlever cela? Je suis invalide; je devrais donc avoir cette petite indemnité de plus. »

Il y a par ailleurs les principes même du programme — et c'est peut-être une question pratique aussi. Certains acteurs du domaine de l'assurance feront valoir que, dans la mesure où vous faites en sorte qu'une invalidité devient lucrative, il en résulte une pression descendante sur le programme dans son ensemble. On pourrait avancer qu'il y a une indemnité qui s'ajoute à ce qu'on a cotisé pour le fait de savoir que, à la fin de sa vie, il y aura ce régime. La disposition de récupération existe donc et aurait à être adaptée — de fait, pour l'ensemble des ministères, le coût d'un tel rajustement se chiffrerait dans les milliards de dollars.

Si j'essayais de faire croire à quiconque que nous allons modifier cela, je ne dirais pas la vérité. Je doute que notre gouvernement change jamais cela, sachant ce que nous savons et

governments have done and what future governments will do. It would take a complete overhaul of the entire system to allow that change to occur. It would be too expensive.

Senator Downe: I appreciate your answer. As I indicated, this committee will look at that issue and likely will have some recommendations for you.

You mentioned the Veterans Independence Program and the extension that will cover 12,000 additional Canadians. The complaint I hear from veterans is that prior to the election, the promise made by the then-opposition leader would have covered all partners of Second World War and Korean War veterans — in other words, 150,000 Canadians — so we are 138,000 short. Is there any hope for them to be covered?

Mr. Thompson: There is always hope. The Veterans Independence Program really does work. It allows veterans to stay at home longer than they would normally be able to and there is long-term care available for the veterans as well.

You are correct in terms of the bigger number — what it would take to bring them in. Based on the changes we introduced last week, or what was announced in the budget, this would bring about 30,000 more people into the program than were there two years ago. This one additional change will bring about 12,000 to 15,000 widows into the system.

This would be going to those we have identified who need the help the most and could not afford it themselves. Under that greater number are the people who really do need it. For example, any widow in receipt of the guaranteed income supplement would immediately qualify for it, or if that widow is in receipt of a disability tax credit, she would also qualify. We target the group of widows who are most in need of help.

Senator Downe: When I wrote to your office about veterans contacting me about Agent Orange and the compensation package, you responded quickly and arranged a briefing with Wes McLean from your political office and Garry Doyle from the Department of Veterans Affairs. That was most helpful and I passed the information they imparted to me on to those veterans who found it to be useful as well.

The concern is similar to VIP. In the last election, the then-opposition leader, now Prime Minister, promised compensation for everyone from 1956 to 1984. You would understand why veterans are disappointed that the illness they suffer now, which they believe might be connected to their service at CFB

sachant ce qu'ont fait les gouvernements passés et ce que feront les futurs gouvernements. Il faudrait refaire de fond en comble le régime entier pour qu'un tel changement puisse être apporté. Ce serait trop coûteux.

Le sénateur Downe : J'apprécie votre réponse. Comme je l'ai dit, notre comité va se pencher sur cette question et vous proposera probablement certaines recommandations à cet égard.

Vous avez parlé du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de l'élargissement des critères qui aura pour effet de couvrir 12 000 Canadiens de plus. Ce dont se plaignent les anciens combattants auprès de moi, c'est que, avant l'élection, celui qui était leader de l'opposition à l'époque avait promis une mesure qui aurait pour effet de couvrir tous les conjoints des soldats ayant combattu pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée — autrement dit, 150 000 personnes au Canada. Il en manque donc 138 000. Peut-on espérer que ces personnes soient couvertes un jour?

M. Thompson : Il y a toujours de l'espoir. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants fonctionne vraiment. Il permet aux anciens combattants de demeurer à la maison plus longtemps qu'ils seraient en mesure de le faire normalement et il prévoit également des soins de longue durée pour les anciens combattants.

Vous voyez juste avec le plus grand des deux chiffres que vous avez donnés — avec ce qu'il faudrait pour que ces gens soient couverts. D'après les modifications que nous avons présentées la semaine dernière ou ce qui a été annoncé dans le budget, il y aurait aujourd'hui 30 000 personnes de plus qui bénéficient du programme, en comparaison avec la situation il y a deux ans. À elle seule, cette modification supplémentaire fera que 12 000 à 15 000 veuves environ entreront dans le système.

Ça profiterait aux personnes qui, selon nos recherches, en ont besoin le plus et n'ont pas les moyens de se le procurer. Le nombre le plus grand des deux que vous avez donnés correspond au nombre de personnes qui ont vraiment besoin de cela. Par exemple, toute veuve recevant le Supplément de revenu garanti serait immédiatement admissible à cela. Sinon, si la veuve en question touche déjà un crédit d'impôt pour personnes handicapées, elle serait aussi admissible. Nous ciblons le groupe des veuves qui a le plus besoin d'aide.

Le sénateur Downe : Lorsque j'ai écrit à votre bureau à propos d'anciens combattants qui communiquent avec moi au sujet de l'agent Orange et du programme d'indemnisation, vous avez répondu rapidement et organisé une séance d'information avec Wes McLean, de votre bureau politique, et Garry Doyle, du ministère des Anciens Combattants. La séance s'est révélée très utile. J'ai refilé les informations qu'on m'a données aux anciens combattants en question, qui les ont trouvées très utiles eux aussi.

Le PAAC soulève une préoccupation semblable. Au cours de la dernière élection, celui qui était alors leader de l'opposition, et qui est aujourd'hui premier ministre, a promis d'indemniser tous ceux qui ont été touchés entre 1956 et 1984. Vous comprendrez pourquoi les anciens combattants sont déçus de savoir que la

Gagetown, is not covered. Is it possible there will be a review of this compensation package?

Mr. Thompson: We have stuck with the 1956-to-1984 time period. We are talking about unregistered and unlicensed herbicides and defoliant. We were clear on that when we made the announcement. We identified the range of years and honoured that commitment.

We went to unlicensed and unregistered herbicides because we had forestry companies, farming operations, NB Power and so on using herbicides. In fact, a spraying program against the spruce budworm in New Brunswick happened during that period as well. Therefore, it could pertain only to unlicensed and unregistered defoliant. They were identified in the task-finding mission set up by the previous government and we honoured that. They identified Agent Orange as the only unlicensed and unregistered defoliant used. We honoured that commitment and stuck to it. We honoured the task force that was set up by the previous government, which was supported by Andy Scott and Bill Graham at the time. Mr. Scott was the member of Parliament next to me who was the lead minister in terms of the Province of New Brunswick to set this up.

Dr. Dennis Furlong did his discovery, which was extensive and very good work. We did not criticize any of it and simply let him do his work. When we crafted this package, Senator Downe, it went far beyond the recommendations of Dr. Furlong. I think we did a good job and, as I have said, when you wait 40 to 50 years to try to fix a problem, you truly have a problem because pieces of information are usually missing by that time. What we have done is fair and generous. I do not believe we could have done any better than we did. I am not sure whether the package would be graded an 8 out of 10 or a 5 out of 10 but, for the families affected, we are about 80 per cent. That is as good as we can get it and I am pleased with it. I have had support from the opposition in the House of Commons in terms of how we approached it.

Senator Downe: I have one final question. If we have a second round, I will have some questions on the supplementary estimates.

This last is a point of disagreement, minister. The veterans heard the now Prime Minister, then Leader of the Opposition, Stephen Harper, in Woodstock, New Brunswick, on January 11, 2006, when he said:

We will stand up for full and fair compensation for persons exposed to defoliant spraying during the period from 1956 to 1984. We'll disclose all information

maladie dont ils souffrent maintenant, et dont ils pensent qu'elle pourrait être liée au séjour qu'ils ont fait à titre de militaire à la BFC de Gagetown, n'est pas couverte. Est-il possible que le programme d'indemnisation soit revu?

M. Thompson : Nous nous en sommes tenus à la période allant de 1956 à 1984. Il est question d'herbicides et de défoliants non homologués et non autorisés. Nous l'avons dit clairement au moment de l'annonce. Nous avons précisé la période applicable et nous avons respecté l'engagement pris.

Nous avons choisi les herbicides non homologués et non autorisés parce qu'il y avait les entreprises d'exploitation forestière, les exploitations agricoles, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et d'autres encore qui utilisaient les herbicides. De fait, à l'époque, il y avait également un programme d'épandage d'herbicides pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick. Ça ne pouvait donc porter que sur les défoliants non homologués et non autorisés. C'est la mission d'enquête organisée par le gouvernement précédent qui a établi cela, ce que nous avons respecté. Elle a établi que l'agent Orange était le seul défoliant non homologué et non enregistré à avoir été utilisé. Nous avons honoré cet engagement, nous nous y sommes tenus. Nous avons honoré le groupe de travail qui a été mis sur pied par le gouvernement précédent, et qui avait l'appui d'Andy Scott et de Bill Graham à l'époque. M. Scott était le député à côté de moi. C'était le ministre ayant la responsabilité première de l'établissement de ce groupe du côté du Nouveau-Brunswick.

Le Dr Dennis Furlong a fait sa découverte, qui découlait de travaux approfondis qui ont très bien été menés. Nous n'avons nullement critiqué son travail; nous l'avons simplement laissé œuvrer. Lorsque nous avons conçu le programme, sénateur, nous sommes allés bien au-delà des recommandations du Dr Furlong. Je crois que nous avons fait un bon travail et, comme je l'ai dit, quand on attend 40 à 50 ans pour essayer de régler un problème, ça devient vraiment difficile, étant donné que, rendu là, il y a habituellement des éléments d'information qui ne se trouvent plus. Nous avons adopté une mesure à la fois équitable et généreuse. Je ne crois pas que nous ayons pu faire mieux. Je ne sais pas si le programme obtiendrait la note de 8 sur 10 ou encore un 5 sur 10, mais, pour les familles touchées, c'est à peu près 80 p. 100. Nous ne pouvons faire mieux que cela, et je suis heureux du résultat. L'opposition à la Chambre des communes a appuyé notre façon de procéder.

Le sénateur Downe : J'ai une dernière question. S'il y a un deuxième tour, j'aurai d'autres questions à propos du budget supplémentaire des dépenses.

Il y a là un élément de désaccord, monsieur le ministre. Les anciens combattants ont entendu celui qui est aujourd'hui premier ministre et qui était alors chef de l'opposition, Stephen Harper, tenir les propos suivants à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, le 11 janvier 2006 :

Notre gouvernement veillera à indemniser pleinement et équitablement les personnes exposées au défoliant qui a été pulvérisé de 1956 à 1984. Nous divulguerons aux militaires

concerning the spraying to Veterans and Civilians and we will provide medical testing to any person who may have been exposed.

The veterans heard him say that, and you may have been there, minister.

Mr. Thompson: I was in the same room for some particular reason although I am not sure what it was.

Senator Downe: The veterans were led to believe they would be compensated but now, and this is the point of disagreement because of the restricted years, there is a difference. Others may have comments so I will end with that.

Senator Dallaire: I would like to move from commemorative items to current activities and needs. First, on the commemorative side, I want to take this opportunity to congratulate the Department of Veterans Affairs on the memorial at Vimy. In particular, I thank you for the response and comments in the media, in which I participated for the French translation, and how rapidly that was sorted out. The attitude that seemed to be projected of the French language not being as important as English was eradicated. Certainly, that attitude seems eradicated from your department.

I sit on the Vimy memorial conservation advisory committee. Recently, we had a meeting and applauded the quality of the work and discussed a maintenance plan and continued operating and maintenance costs for the monument. I applaud the fact that you are looking at phase 2 of the Vimy restoration in respect of the grounds and the upcoming proposal for that. The plan is absolutely first class. Having served, paraded and visited there, I think this second phase will change the whole nature of the monument from simply being just that to a complete site, where one will be able to grasp the enormity of the battle, the sacrifices made and the overall significance of it. Phase 2 will make the monument come to life as more than just a commemorative monument; it will be interactive. I hope that phase 2 will be funded. Perhaps it will be your 100th anniversary project for 2017, if we have to wait that long.

The idea of bringing Vimy home was raised. That does not mean building another monument here but rather how we can bring something of it here so that we do not have to travel to Vimy for the experience. There might be value in setting up a small group to look at 2017, which will be the 150th anniversary of the country as well, and making a tangible link of substance. It will not necessarily be a reproduction but should be something of enormity so that we feel Vimy is here.

et aux civils toute l'information relative à cette pulvérisation et nous financerons les examens médicaux de quiconque pourrait y avoir été exposé.

Les anciens combattants l'ont entendu dire cela, et vous y étiez peut-être, monsieur le ministre.

M. Thompson : Je me trouvais dans la même pièce pour une raison ou une autre, mais je ne me souviens pas très bien de la raison.

Le sénateur Downe : On a laissé croire aux anciens combattants qu'ils seraient indemnisés, mais, maintenant, et c'est là que réside l'élément de désaccord, qui est dû à la période limitée qui s'applique, il y a une différence. D'autres personnes ont peut-être des observations à formuler; je vais donc m'arrêter là.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais passer des questions commémoratives à la question des activités et des besoins actuels. Premièrement, du côté commémoratif, je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter le ministère des Anciens Combattants à propos du monument commémoratif de Vimy. Je vous remercie en particulier de la réaction que vous avez eue et des commentaires formulés dans les médias, et j'ai participé à la traduction en français, et de la vitesse à laquelle tout ça a été réglé. On a éliminé l'attitude qui semblait être projetée, soit que la langue française n'était pas aussi importante que la langue anglaise. Certes, cette attitude semble avoir été éliminée au sein de votre ministère.

Je siège au comité consultatif de la conservation du monument commémoratif de Vimy. Récemment, à une réunion, nous avons applaudi la qualité du travail accompli et discuté d'un plan d'entretien du monument ainsi que des coûts d'entretien et de fonctionnement. J'applaudis le fait que vous êtes à étudier l'étape 2 du projet de restauration du monument de Vimy en ce qui concerne le terrain et la proposition à venir à ce sujet. Le plan en question est de tout premier ordre. Ayant servi sur les lieux, et y ayant paradé et ayant visité l'endroit, je crois que la deuxième étape transformera la nature même du monument, qui ne sera plus un simple monument. Ce sera un site à proprement parler, où les gens pourront saisir l'énormité de la bataille, les sacrifices consentis et la signification globale de l'affaire. L'étape 2 donnera un souffle de vie au monument, qui ne sera plus un simple monument commémoratif; il sera interactif. J'espère que l'étape 2 sera financée. Peut-être que ce sera votre projet du 100^e anniversaire en 2017, si nous devons attendre jusque là.

L'idée de souligner la bataille de Vimy ici à la maison a été soulevée. Cela ne veut pas dire qu'on construirait un autre monument ici. Il s'agirait plutôt de trouver une façon de souligner la bataille ici, pour que nous n'ayons pas à nous rendre à Vimy pour vivre l'expérience. Il serait peut-être utile de mettre sur pied un petit groupe chargé de travailler en fonction de l'année 2017, qui marquera le 150^e anniversaire du pays en même temps, et établirait un lien concret et significatif. Ce ne serait pas nécessairement une reproduction du monument existant, mais il faudrait que ce soit quelque chose d'énorme pour que nous ayons l'impression de bien vivre l'expérience ici.

I will end on the following question: With regard to the Tomb of the Unknown Soldier, should it receive the new Canadian-Victoria-Cross equivalent? That should be looked at. Having served, there are many occasions when soldiers do acts of enormous bravery that are not recorded because the officer did not see it, was killed, was posted or simply did not have time to write it up. This would recognize the hundreds of thousands of acts of bravery by many of these soldiers that were never recorded.

I will move on to the budget. My question pertains to post-traumatic stress disorder. There will be demonstrations with regard to the implementation of that aspect of the Kirby report. Would it be possible for the Sainte-Anne-de-Bellevue centre in Montreal to become a clinic or institute specializing in PTSD, teaching, and research and development, with beds dedicated to the care of patients with PTSD? Would you consider that for Sainte-Anne's Hospital and in respect of Senator Kirby's report?

Mr. Thompson: I appreciate your remarks in terms of Vimy and what we can do regarding the Tomb of the Unknown Soldier. On the award and commemorative side, it is important because it all fits together, does it not?

That event at Vimy Ridge was wonderful. We talk about keeping the memory alive. There were 5,000 students who marched on the hill. I will not comment too much because you are very supportive of what we are doing in terms of commemoration, but we must do better and work more closely with our schools and young people to ensure that they understand our history and the great sacrifices of so many.

Back in a previous life, over 38 years ago I taught history in school. We did a terrible job. We did not have the support materials we have today. The schools and many of the teachers are doing much better than they have ever done. We are providing them with some support — not all, because at the end of the day it comes down to individual teachers and what they want to focus on and the curriculum.

Generally, however, we are doing a better job and some of that was evident with what happened at Vimy.

Hopefully, all of us will be there for 2017. I am not sure I will still be minister then but I hope I will be in good health and we will get over there together.

In terms of budgets, we did allocate \$100 million based on Senator Kirby's report. That is going to five centres across the country. Veterans Affairs expects to work closely on this file because, as you well know, you are among those who raised this issue with me after being sworn in. This is one issue on which you can speak from experience. You understand that so many of our soldiers and veterans suffer in silence. I remember you

Je vais terminer en posant la question suivante : pour ce qui est de la tombe du Soldat inconnu, devrait-elle recevoir l'équivalent canadien de la Croix de Victoria? Il faudrait l'envisager. Ayant servi moi-même, je peux vous dire qu'il existe de nombreuses occasions où les soldats posent des actes de courage extraordinaires sans que cela ne soit consigné parce que l'officier n'était pas présent pour observer la chose, parce qu'il a été tué, parce qu'il a été muté ailleurs ou qu'il n'a simplement pas eu le temps de le noter officiellement. Ce serait une façon de reconnaître les centaines de milliers d'actes de bravoure posés par bon nombre de ces soldats, mais qui n'ont jamais été consignés.

J'aborderai maintenant la question du budget. Ma question porte sur le trouble de stress post-traumatique. Il y aura des manifestations qui seront organisées à propos de la mise en œuvre de cet élément du rapport Kirby. Serait-il possible que le centre Sainte-Anne-de-Bellevue à Montréal devienne une clinique ou un institut qui se spécialise dans le SSPT, l'enseignement, la recherche et le développement, avec des lits réservés aux patients souffrant de SSPT? Est-ce que vous envisageriez cela pour l'hôpital Sainte-Anne et en ce qui concerne le rapport du sénateur Kirby?

M. Thompson : J'apprécie les observations que vous faites au sujet de Vimy et de ce que nous pouvons faire dans le cas de la Tombe du Soldat inconnu. Du côté des distinctions et des monuments commémoratifs, c'est important parce que tout est lié, n'est-ce pas?

L'événement organisé à la crête de Vimy était merveilleux. Nous avons parlé de la façon de procéder pour faire perdurer le souvenir. Il y a 5 000 étudiants qui ont défilé sur la colline. Je vais me garder d'en dire trop : vous êtes très favorable aux mesures que nous adoptons du point de vue de la commémoration, mais nous devons faire mieux et travailler en plus étroite collaboration avec nos écoles et nos jeunes, pour nous assurer que ces derniers comprennent notre histoire et les grands sacrifices consentis par tant de personnes.

Dans une autre vie, il y a plus de 38 ans, j'enseignais l'histoire à l'école. Nous faisons un travail exécrable. Nous n'avions pas les aides didactiques qu'il y a aujourd'hui. Les écoles et bon nombre des enseignants font un travail qui est nettement meilleur aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été. Nous les appuyons à certains égards — pas tous, car, au bout du compte, il appartient à l'enseignant lui-même de décider à quoi il va s'attacher et quel élément du programme d'études sera mis en valeur.

De manière générale, tout de même, nous faisons un meilleur travail, et ça ressort par exemple dans le cas de Vimy.

Espérons que nous serons tous là en 2017. Je ne suis pas sûr d'être encore ministre à ce moment-là, mais j'espère être en bonne santé, et nous pourrions nous y rendre ensemble.

Pour ce qui est des budgets, nous avons réservé 100 millions de dollars en prenant pour référence le rapport du sénateur Kirby. L'argent sera réparti entre cinq centres au pays. Anciens combattants s'attendent à collaborer étroitement à ce dossier, car, comme vous le savez bien, vous êtes parmi ceux qui m'ont signalé la question après mon assermentation. Voilà une question où vous pouvez parler d'expérience. Vous comprenez que nos soldats

telling me the story of you as a young man in Montreal going to the Legion with your dad and how that had such a profound impact on you.

We are very supportive of Sainte-Anne's Hospital and what they are doing. Basically, that is the shining star in our organization in terms of post-traumatic stress disorder, setting up the correct models and world-class research. That is something we will continue to fund with great emphasis.

Senator Dallaire: You have five clinics. Hopefully, you are looking at providing them with beds for some critical immediate response that we have indicated is needed because, across the 10 clinics now, that requirement is real.

With regard to Sainte-Anne's, I wish to mention that it took us nearly 12 years to get a decent program relaunched after the end of the Cold War, with thousands upon thousands of new generations of veterans not getting served because of trying to readjust to the new requirement. We had lost the skill because we had been at peace for 45 years. Should we ever go back to peace, without an institute that is doing R&D and teaching, we will then create more casualties because it will be a problem of the past and we will drop it. Only by creating such an institute will you guarantee that the continuum will be there. I hope it is perceived in that sense, that it is needed not just today but into the future.

The budget also talks about something I find to be most interesting — namely, the strengthening of partnerships with Aboriginal Canadians. Is that linked in with the Department of Indian and Northern Affairs or is this a separate initiative? How far is that instrument actually moving down the road with our Aboriginal people? Being on that committee and seeing Aboriginal veterans and wanting to recruit more Aboriginals, this would be critical. We do not seem to be getting any information about that.

Mr. Thompson: We will have to ensure we provide you and your colleagues with more information on what we are doing. I have met with Aboriginal veterans on several occasions. They still have a number of outstanding issues. To be honest with each another, they have some issues. We broke bread together just before Christmas. They came in from all parts of Canada.

Basically, we went through some of those issues and I told them, in an honest discussion, that I think we can move on some of those issues quickly, but others were more problematic. We are identifying some issues that we can move quickly on with our sights fixed on the others that are difficult. Many Aboriginals feel that the re-establishment packages offered following World War II were not communicated properly and there are issues surrounding them. That is one of the big ones to look at.

et nos anciens combattants sont si nombreux à souffrir en silence. Je me souviens que vous me racontiez que, lorsque vous étiez jeune homme, à Montréal, vous alliez à la Légion avec votre père et que cela avait un effet profond sur vous.

Nous appuyons tout à fait l'hôpital Sainte-Anne et ce qu'on y fait. Essentiellement, c'est le bijou de notre organisation du point de vue du traitement du trouble de stress post-traumatique. On y établit les bons modèles et on y fait une recherche de premier ordre. Nous allons continuer à insister sur le financement de cet hôpital.

Le sénateur Dallaire : Vous avez cinq cliniques. Il est à espérer que vous envisagez d'y installer des lits pour les soins critiques immédiats que nous avons indiqués comme étant nécessaires, car, dans les 10 cliniques en ce moment, c'est un besoin qui est réel.

Pour ce qui est de Sainte-Anne, je veux signaler qu'il nous a fallu presque 12 ans pour relancer un programme décent après que la guerre froide eut pris fin, avec des milliers et des milliers d'anciens combattants de la nouvelle génération qui ne recevaient pas de service parce qu'il fallait s'adapter à la nouvelle exigence. Nous avons perdu les compétences parce que nous étions en temps de paix depuis 45 ans. Si jamais nous revenons à la paix, sans un institut qui fait de la R-D et de l'enseignement, il y aura plus de pertes, car ce sera un problème qui appartient au passé et que nous allons abandonner. C'est seulement en créant un tel institut que vous allez garantir que le continuum est là. J'espère qu'on le percevra ainsi; que c'est une chose qu'il faut non seulement aujourd'hui, mais aussi à l'avenir.

Le budget prévoit également une chose que je trouve très intéressante : le renforcement des partenariats avec les Canadiens de souche autochtone. Est-ce lié au ministère des Affaires indiennes et du Nord ou encore est-ce une initiative distincte? À quel rythme progresse vraiment cet instrument qui touche nos Autochtones? Comme je siège à ce comité et que je vois des anciens combattants autochtones et que je souhaite qu'on recrute davantage d'Autochtones, ce serait là un élément capital. Nous ne semblons pas recevoir d'information à ce sujet.

M. Thompson : Nous allons devoir vous fournir davantage de renseignements sur ce que nous faisons, à vous et à vos collègues. J'ai rencontré des anciens combattants autochtones à plusieurs occasions. Ils ont encore un certain nombre de questions à soulever. Entre nous, soyons francs, ils ont des questions à régler. Nous avons cassé la croûte tout juste avant Noël. Ils sont venus de toutes les régions du Canada.

Essentiellement, nous avons passé en revue certaines des questions qui se posent, et je leur ai dit, pendant une discussion honnête que nous avons eue, que, à mon avis, nous pouvons progresser rapidement dans certains des dossiers, mais que d'autres posent davantage de difficultés. Nous sommes à cerner les dossiers où nous pouvons progresser rapidement tout en gardant dans notre mire ceux qui sont plus difficiles. De nombreux Autochtones sont d'avis que les indemnités de rétablissement offertes après la Seconde Guerre mondiale n'ont pas été expliquées correctement et qu'il y a à leur sujet certains problèmes. C'est un des grands dossiers auxquels il faut s'attacher.

At the end of the day, they know we are sincere and are looking at issues and fixing some of them as we go along. I say in every one of my speeches that we cannot do it all in two or three years, but we are making progress and will sincerely continue to work with our Aboriginal community to see if we can continue to resolve some of those outstanding issues.

Senator Dallaire: As an example, with more and more interest in the Arctic and getting the Canadian Rangers to become a permanent versus a part-time force, and getting First Nations involved, you will need a new process to meet that requirement because they will be new-generation veterans just serving in the difficulties there.

Because you are in the business of human beings, you are caught up with having to produce 100 per cent. Unlike someone else who can get a good deal on a new product, you must hit 100 per cent, and if you do not, you are then held accountable. Because of that, the pressure is always on you to do far more.

That brings me to the next issue — namely, soldiers who are killed. They are there in action. Their spouses receive the lump sum. However, if they are single, the family gets nothing. Many of our reservists are single. Many of your new veterans will be single because they are coming in the door and we are sending them overseas within a year or a year-and-a-half and they are still single. There is something that does not seem to click well. The families have nurtured their child and are sending their unmarried child off. The family must still continue to live with that sacrifice and does not receive any compensation of that nature. There must be a better balance there — something between \$250,000 and \$0. There is room there for the family to receive something to be able to help the other children continue in the family and live with that loss. Could that be looked at?

Mr. Thompson: Thank you, general. You have a great institutional memory. That issue arose and is a sensitive one to deal with. You are absolutely right in how you laid it out. The \$250,000 tax-free lump-sum payment was intended in legislation for dependants, children and spouses or a partner. In some of these cases, we had a young man or woman who was not married and had no children. Therefore, the benefit does not go to the mother or father. There is no beneficiary that can be designated on the \$250,000. It is intended by law for dependants and spouses.

This is an important issue. I was sensitive to it when I became minister. In fact, you and I had a talk in my office. The charter was embraced by all parties. It was basically passed in the House of Commons in one day with no debate. It was agreed that this is a good thing and it was supported by all politicians, all parties, all the veterans groups and associations and so on. The New Veterans Charter was only implemented after we took office. The

En dernière analyse, ils savent que nous sommes sincères et que nous cherchons à régler certains des problèmes au fur et à mesure que nous y sommes confrontés. Dans chacun de mes discours, je n'ometts jamais de dire que nous ne pouvons tout réaliser en deux ou trois ans, mais nous faisons des progrès et nous allons sincèrement continuer à travailler avec la communauté autochtone à voir si nous pouvons régler certaines des questions qui restent en suspens.

Le sénateur Dallaire : À titre d'exemple, étant donné l'intérêt toujours plus grand qui est porté à l'Arctique et à l'idée de faire des Rangers canadiens une force permanente plutôt qu'une force à temps partiel, et l'idée de faire appel aux Premières nations, il vous faudra un nouveau processus qui permettra de répondre à cette exigence. Car il s'agira des anciens combattants de la nouvelle génération, avec les difficultés dont il est question là.

Comme vous avez affaire à des êtres humains, vous devez être parfait. À l'inverse de celui qui cherche une aubaine au magasin, vous devez être parfait; si vous ne l'êtes pas, vous en êtes tenu responsable. De ce fait, il y a toujours une pression qui s'exerce sur vous pour que vous en fassiez beaucoup plus.

Cela m'amène à la prochaine question : les soldats qui se font tuer. Ils sont là, sur le champ de bataille. Leur conjoint reçoit une somme forfaitaire. Par contre, si le soldat est célibataire, la famille ne reçoit rien. Bon nombre de nos membres de la réserve sont célibataires. Bon nombre de vos anciens combattants de la nouvelle génération seront célibataires parce qu'ils arrivent à peine dans l'armée et que nous allons les envoyer outre-mer dans une année ou deux, et ils seront encore célibataires à ce moment-là. C'est quelque chose qui ne semble pas très bien aller. Les familles ont pris soin de leur enfant, et elles l'envoient au moment où il est encore célibataire. La famille doit continuer à vivre avec ce sacrifice et elle ne reçoit aucune indemnité pour cela. Il doit y avoir un meilleur équilibre — quelque chose qui se situe entre 250 000 \$ et rien. Il y a une marge qui permettrait que la famille touche quelque chose pour qu'on vienne en aide aux frères et sœurs et qu'ils puissent vivre avec la perte subie. Pourrait-on envisager cela?

M. Thompson : Merci, général. Vous avez une merveilleuse mémoire institutionnelle. C'est une question qui s'est présentée, une question délicate. Vous avez absolument raison de la présenter de cette façon. L'indemnité forfaitaire libre d'impôt de 250 000 \$ s'adressait par la loi aux personnes à charge, aux enfants et aux conjoints ou partenaires. Dans certains des cas, il s'agissait d'un jeune homme ou d'une jeune femme qui n'était pas marié et qui n'avait pas d'enfants. À ce moment-là, l'indemnité n'est pas versée à la mère ou au père. Il n'y a pas de bénéficiaire qui puisse être désigné. De par la loi, c'est prévu pour les conjoints et les personnes à charge.

C'est une question importante. J'y étais sensible au moment de devenir ministre. De fait, vous et moi avons eu une conversation dans mon bureau. Tous les partis ont appuyé la charte. Essentiellement, la charte a été adoptée en une journée, sans aucun débat, à la Chambre des communes. Les gens se sont entendus pour dire que la charte était une bonne chose; elle a obtenu l'appui de tous les politiciens, tous les partis, tous les

bill was passed in April or May of 2005 and we were sworn into office on February 6 of 2006. We had a number of widows with children and families that did not get the \$250,000 because it was not implemented. One thing I did that would provide comfort to many people who know this was to take a proposal to cabinet and by Order-in-Council we extended that payment to them. Our argument is that if we were smarter as parliamentarians, we would have implemented it immediately. I would argue that the department was ready to implement, but an election or something else got in the way. That is an example of going beyond what is expected in order to extend that to women and children who really needed it.

On the other side, as a result of encouragement by DND, just about every soldier now takes out life insurance through the SISIP program under which they can name a beneficiary. They are encouraged to do so as a result of a specific case.

With a little counselling, these young men and women would probably have opted to buy that. DND is going to great lengths to ensure they do that now.

Senator Dallaire: SISIP and this whole concept is often questioned. I understand that soldiers are not allowed to deploy if they do not sign up for SISIP, so even the married members are signing up for it. A disparity still exists.

I realize that this is now the law, but the whole spirit of this charter was to give you, the minister, room to manoeuvre, not for the department to create more rules. I contend that it is still possible to reconsider this with regard to, not dependants, but immediate family and their dependants.

Senator Banks: I appreciate the candour of your answer to Senator Downe about the clawback.

Does that answer also apply to the bureaucratic interface between SISIP's long-term disability program and the VAC rehabilitation program? The Legion recommended to us that the government find a way to remove that impediment and make those programs work better together. Can that be done or is it precluded by the reason you gave — that is, that you could not deal with the clawback?

Mr. Thompson: I think you are referring to the transition and cooperation between Veterans Affairs and DND in how we provide service to our veterans. We have made a lot of progress on that. It is something of which we are painfully aware. One issue that has always confounded the department is the transition

groupes d'anciens combattants, toutes les associations et ainsi de suite. La nouvelle charte des anciens combattants n'a été mise en œuvre qu'une fois que nous avons pris le pouvoir. Le projet de loi a été adopté en avril ou mai 2005, et nous avons été assermentés le 6 février 2006. Il y a eu un certain nombre de veuves avec enfants et de familles qui n'ont pas obtenu les 250 000 \$ parce que la mesure n'avait pas été mise en œuvre. Il y a une chose que j'ai faite moi-même et qui reconfortera bien des gens qui sont au courant, c'est de présenter une proposition au Cabinet, si bien que, à la suite d'un décret, nous avons appliqué le paiement à ces gens-là aussi. Notre raisonnement était le suivant : si nous étions des parlementaires plus intelligents, nous aurions implanté la mesure immédiatement. J'avancerais que le ministère était prêt à l'implanter, mais que quelque chose a fait obstacle, peut-être une élection. Voilà un exemple où on en fait plus que ce qui est prévu pour qu'une telle mesure s'applique aux enfants et aux femmes qui en ont vraiment besoin.

Par ailleurs, du fait des encouragements provenant du MDN, presque tous les soldats contractent maintenant une assurance-vie dans le cadre du RARM, où ils peuvent nommer un bénéficiaire. Ils sont encouragés à le faire du fait d'un cas précis qui a eu lieu.

Moyennant quelques bons conseils, les jeunes hommes et femmes en question auraient probablement opté pour l'assurance. Le MDN fait des pieds et des mains pour s'assurer maintenant qu'ils contractent l'assurance.

Le sénateur Dallaire : Le RARM et tout ce concept sont souvent remis en question. Je crois savoir que les soldats ne peuvent être déployés s'ils n'adhèrent pas au RARM, de sorte que même les militaires mariés y adhèrent. Il existe encore une disparité.

Je sais bien que ça figure maintenant dans la loi, mais l'esprit de la charte adoptée, c'était de vous donner à vous, le ministre, une marge pour manoeuvrer. Ce n'était pas pour que le ministère crée d'autres règles encore. Je ferai valoir qu'il est encore possible de rajuster le tir pour que la mesure s'adresse non pas aux personnes à charge, mais plutôt à la famille immédiate et aux personnes à charge.

Le sénateur Banks : J'apprécie la franchise de la réponse que vous avez donnée à la question du sénateur Downe à propos de la disposition de récupération.

Cette réponse-là ne s'applique-t-elle pas aussi à l'interface bureaucratique entre le programme d'invalidité de longue durée du RARM et le programme de réadaptation d'ACC? La Légion nous a recommandé de proposer au gouvernement de trouver une façon d'éliminer cet obstacle et de mieux faire fonctionner ensemble ces programmes. Est-ce que ça peut se faire ou la raison que vous avez invoquée l'empêche-t-elle, soit que vous ne pourriez éliminer la disposition de récupération?

M. Thompson : Je crois que vous faites allusion à la transition et à la coopération entre Anciens Combattants Canada et le MDN pour ce qui est de la façon dont nous fournissons les services à nos anciens combattants. Nous avons beaucoup progressé sur ce point. C'est une question dont nous ne sommes

period between soldiers and veterans when they are sometimes caught in the bureaucracy.

In terms of the rehabilitation and support that veterans and their families need, we are doing much more with DND. We start the process for retirement with DND much earlier now to prepare these people for private life.

As a general, Senator Dallaire always referred to the new charter as a bridge between military life and civilian life. The bridge is being strengthened to get soldiers over it. That is truly one of our biggest challenges. I will provide you with documentation on the progress being made. I am comfortable with what we have done.

In relation to some of the benefits, in the future you may see some changes in what is necessary in terms of benefits that some of our young soldiers are paying into. We are now planning a new charter that will deliver that service, so there might be some duplication which can be finely tuned. We are looking at that and have identified some issues.

When you sign up to be a soldier, you want to be a soldier until retirement, if you can, at whatever age that might be. In the military, retirement is sometimes unpredictable due to injuries that could occur, even in training. When you are in a conflict zone or a peacekeeping/peacemaking zone, tragedy can strike unexpectedly. When soldiers become disabled or suffer from a wound, DND, to the credit of General Rick Hillier, now does everything in their power to encourage them to stay in the military. In the past, these soldiers were immediately transferred to us but now DND encourages them to stay in the military. If that means updating their skills, that is done. Psychologically, it is a powerful thing for DND to do. They are saying, "We will not give up on you. It was not your fault that you got wounded or that you suffered an injury." They are doing great work to allow that to happen.

On the other hand, we are always there for them because some of them prefer to leave the military. Every year we have about 4,000 new entries into the system. As I said, we are losing about 20,000 veterans a year due to old age. However, we are bringing in 4,000 to 4,500 new soldiers every year. DND is doing everything to keep those whose careers are affected by injury.

Senator Banks: My final question is two-pronged. There is an office referred to colloquially as "The Centre" that deals with the interface between DND and your department.

Is that a formal organization or an informal, ad hoc meeting of minds between the two departments? Second, and more important in my mind, you may be familiar with the question we have raised

que trop bien conscients. Ce qui a toujours confondu le ministère, c'est la période de transition entre soldats et anciens combattants. C'est là que les gens sont parfois piégés dans la bureaucratie.

Quant à la réadaptation et au soutien dont ont besoin les anciens combattants et leur famille, nous en faisons nettement plus de concert avec le MDN. Maintenant, nous entamons beaucoup plus rapidement les démarches relatives à la retraite de concert avec le MDN, pour que les gens puissent se préparer à la vie civile.

En tant que général, le sénateur Dallaire a toujours qualifié la nouvelle charte de pont jeté entre la vie militaire et la vie civile. Nous renforçons le pont pour que les soldats puissent bien le franchir. C'est vraiment là un de nos principaux défis. Je vous fournirai la documentation voulue sur les progrès que nous réalisons. Je suis satisfait des résultats que nous avons obtenus.

Quant à certaines des indemnités, à l'avenir, vous allez peut-être voir une modification des critères qui s'appliquent obligatoirement en ce qui concerne les cotisations de certains de nos jeunes soldats. Nous sommes en ce moment à planifier une nouvelle charte qui prévoira ce service, si bien qu'il y aura peut-être un certain double emploi qui exigera des raffinements. Nous nous penchons sur cela et nous avons décelé certaines questions à régler.

Quand on s'engage comme soldat, on veut rester soldat jusqu'au moment de sa retraite, dans la mesure du possible, quel que puisse être l'âge en question. Dans le monde militaire, la retraite peut être imprévisible, étant donné les blessures qui peuvent survenir, même au moment de l'entraînement. Si vous évoluez dans une zone de conflit ou une zone de maintien ou d'établissement de la paix, la tragédie peut frapper sans crier gare. Lorsque les soldats deviennent invalides ou subissent une blessure, le MDN, et c'est au crédit du général Rick Hillier, fait maintenant tout en son pouvoir pour les encourager à demeurer au sein de l'appareil militaire. Dans le passé, les soldats nous étaient immédiatement transférés, mais maintenant, le MDN les encourage à rester au sein de l'appareil militaire. Si ça veut dire qu'ils doivent actualiser leurs compétences, c'est ce qu'on fait. Psychologiquement, c'est puissant de la part du MDN. Il dit : « Nous n'allons pas t'abandonner. Ce n'est pas de ta faute que tu as été blessé. » Les gens font un excellent travail pour que cela puisse se faire.

Par ailleurs, nous sommes toujours là pour les gens en question, car certains d'entre eux préfèrent quitter le monde militaire. Tous les ans, il y a environ 4 000 nouvelles recrues. Comme je l'ai dit, nous perdons environ 20 000 anciens combattants par année du vieillissement. Cependant, nous recrutons de 4 000 à 4 500 soldats tous les ans. Le MDN fait tout son possible pour garder en son sein ceux dont une blessure vient modifier la carrière.

Le sénateur Banks : Ma dernière question comporte deux volets. Il y a un bureau que tout le monde appelle « le centre », qui s'occupe de l'interface entre le MDN et votre ministère.

Est-ce une organisation officielle ou officieuse, une rencontre des esprits de part et d'autre? Ensuite, et c'est plus important à mes yeux, vous êtes peut-être au courant de la question que

about members of the British Commonwealth Air Training Program who joined the RCAF at the beginning of the last war and then were seconded to private flying schools to train pilots and whose service time was not counted while they were doing that. Sadly, the particular constituent about whom we were asking this question has recently passed away before the benefits that might otherwise accrue to him were available. He was short by 10 days of the 365 days necessary to qualify.

If you included the time that he was training pilots in the British Commonwealth Air Training Plan, he was years beyond what would be required.

We are told by Ms. Tining that DND determines military service. Is there anything we can do to break down that barrier where you could — perhaps using The Centre — find a way to redress a problem which seems to me and others to be wrong?

Mr. Thompson: I know the case you are referring to. It is not only frustrating, but very sad — someone who, at a young age, served less than 365 days and was left outside the system. I know exactly what you are talking about. You have framed it exactly the way it was.

It is DND in terms of recognizing the completion of that service. You are right — for this individual and a number of soldiers — men and women in uniform — to fit that particular definition, the number is much higher than I thought it would be. What makes this case of yours interesting is the fact that he continued serving by training under a different name, basically doing the same thing under a different organization. That one is frustrating.

Senator Banks: Paid by the government, one way or another.

Mr. Thompson: I do not know how he was remunerated but it was within the British Commonwealth. It is frustrating. Hopefully, at some time, that 365-day problem could be addressed. We have talked to DND officials on it. I am not trying to push everything over to them because maybe it is something we can look at in terms of what we define as a veteran ourselves.

I think I am correct that, under the acts governing us, there is no real definition of a veteran at Veterans Affairs, believe it or not. Maybe that is something we could look at.

When you are talking about government, we are all in this together. It is not just a DND problem. We do not have any of our so-called lawyers here, but I think within Veterans Affairs

nous avons soulevée à propos des membres du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth qui se sont joints à l'Aviation royale canadienne au début de la dernière guerre, puis ont été transférés à des écoles d'aviation privées, en ayant pour tâche de former les pilotes. Le service rendu à ce moment-là n'a pas été comptabilisé. Il est triste de l'apprendre, mais le commettant particulier à propos duquel nous posons la question a trépassé récemment, avant que les avantages auxquels il aurait autrement eu droit lui soient offerts. Il lui manquait dix jours sur les 365 qui sont nécessaires pour être admissible.

Si on avait compté le temps qu'il a passé à former des pilotes dans le cadre du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth, il avait accumulé des années au-delà du minimum requis.

Mme Tining nous dit que le MDN détermine le service militaire. Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire pour aplanir cet obstacle et qui ferait que vous — en recourant peut-être au Centre — trouviez une façon de redresser une situation qui ne semble pas correcte, ni à moi ni à d'autres personnes?

M. Thompson : Je sais de quel cas vous parlez. Non seulement c'est frustrant, mais aussi c'est d'une grande tristesse — quelqu'un qui, étant jeune, a servi pendant moins de 365 jours et a été laissé à l'écart du système. Je sais exactement de quoi vous parlez. Vous avez décrit la situation exactement comme elle s'est déroulée.

C'est bien le MDN qui établit les états de service. Vous avez raison — pour cette personne-là et pour plusieurs soldats — des hommes et des femmes qui ont porté l'uniforme — pour répondre à la définition particulière dont il s'agit, il faut avoir atteint un nombre de jours qui est beaucoup plus élevé qu'il me paraissait logique à moi. Ce qui rend intéressant le cas que vous avez évoqué, c'est le fait qu'il a continué de servir son pays en s'occupant d'entraînement sous une autre bannière, en faisant essentiellement la même chose au sein d'une organisation différente. C'est un cas qui est frustrant.

Le sénateur Banks : D'une façon ou d'une autre, c'est payé par le gouvernement.

M. Thompson : Je ne sais pas quel était le mode de rémunération, mais ça se faisait à l'intérieur du Commonwealth. C'est frustrant. À un moment donné, espérons-le, le problème des 365 jours pourra être réglé. Nous avons discuté avec des responsables du MDN de la question. Je n'essaie pas de leur refiler toujours la responsabilité, car c'est peut-être une chose que nous pouvons étudier, à savoir la définition d'ancien combattant que nous nous donnons nous-mêmes.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que, dans les lois qui nous gouvernent, il n'y a pas de véritable définition d'un ancien combattant à Anciens Combattants Canada, croyez-le ou non. C'est peut-être une chose sur laquelle il faudrait se pencher.

Quand vous parlez du gouvernement, il faut dire que nous sommes tous dans le même bateau. Ce n'est pas seulement un problème qui serait celui du MDN. Aucun de nos prétendus

I am safe in saying we do not have a precise definition of "veteran." Maybe we can do some work ourselves on it.

Concerning the other one you mentioned, there is a name for that transition team.

Suzanne Tining, Deputy Minister, Veterans Affairs Canada: It is a DND-VAC centre and it has been in existence for many years. We are increasing the number of Veterans Affairs' employees in that centre. The purpose of The Centre is to act as a reference office for releasing military and families to help them navigate through all the services available to them.

The Centre is in Ottawa. There is a physical location. We can certainly arrange a visit if that would be of interest to senators around the table.

We are in the process of working with DND to increase the presence of The Centre geographically across the country, probably at a number of bases to start with. It exists and is expanding.

Senator Nancy Ruth: I have a few questions about PTSD, post-traumatic stress disorder, doubling the centres and that you are training more staff. Are staff being trained to be gender sensitive to women soldiers returning from Afghanistan? If so, how is this training happening?

Mr. Thompson: I know that was a question you put to officials the last time they met.

Senator Nancy Ruth: I did.

Mr. Thompson: Gender sensitive in the sense that, in many cases we are not dealing with a soldier, we are dealing with the family unit. The training they receive in order to qualify for that service is very thorough. They are sensitized to it. However, precise gender sensitivity, I would say no other than they are certified professionals and their day-to-day work involves dealing with men and women. I think right from the get-go they are very sensitive to that.

One of the beauties of the New Veterans Charter is that the emphasis is on the family. We are talking about veterans suffering in silence but many who suffer in silence are members of the family. Statistically, nine times out of ten, the veteran will be male versus female, but on the other side much of the counselling that occurs is with the wife or spouse.

Senator Nancy Ruth: I understand that. I am concerned that there be some watching for complaints if these things are not being taken into account, so if there needs to a correction that could happen.

avocats n'est là, mais je crois que, à Anciens combattants, je ne me trompe pas en affirmant que nous n'avons pas de définition précise du terme « ancien combattant. » Nous pourrions peut-être nous attacher à la tâche nous-mêmes.

Quant à l'autre question que vous avez soulevée, l'équipe chargée de la transition a un nom.

Suzanne Tining, sous-ministre, Anciens Combattants Canada : C'est le Centre MDN-ACC, qui existe depuis de nombreuses années. Nous augmentons le nombre d'employés d'Anciens Combattants Canada qui y travaillent. Le but du centre, c'est de conseiller les militaires libérés et leur famille pour qu'ils puissent mieux se retrouver dans tous les services qui leur sont offerts.

Le centre se trouve à Ottawa. Il y a bel et bien un emplacement physique. Nous pouvons prendre les dispositions pour une visite si cela intéresse les sénateurs qui se trouvent autour de la table.

Nous travaillons de concert avec le MDN à accroître la présence du Centre sur le plan géographique, au pays, en l'installant probablement à un certain nombre de bases pour commencer. Ça existe et ça prend de l'expansion.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai quelques questions à poser à propos du SSPT, le syndrome de stress post-traumatique, du dédoublement des centres et de la formation d'un personnel accru dont vous parlez. Le personnel est-il formé pour être sensible aux préoccupations des femmes soldats qui reviennent d'Afghanistan? Le cas échéant, comment une telle formation se fait-elle?

M. Thompson : Je sais que c'est une question que vous avez posée aux responsables la dernière fois où nous nous sommes rencontrés.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai posé cette question-là, oui.

M. Thompson : Sensibilisé aux préoccupations des femmes dans le sens où, dans de nombreux cas, où on a affaire à un soldat, on a affaire à l'unité familiale. La formation que le personnel reçoit pour pouvoir travailler là est très méthodique. Il est sensibilisé à la question. Toutefois, quant à savoir si c'est particulièrement le fait d'être sensibilisé aux préoccupations des femmes, je dirais qu'il n'en va pas autrement, du fait qu'il s'agit de professionnels reconnus dont le travail quotidien touche à la fois les femmes et les hommes. À mon avis, dès le départ, ils sont très sensibles à la question.

Une des beautés de la Charte des anciens combattants, c'est qu'on y insiste sur la famille. Nous parlons d'anciens combattants qui souffrent en silence, mais souvent, ce sont les membres de la famille qui souffrent en silence. Statistiquement, neuf fois sur dix, l'ancien combattant est un homme, mais le destinataire d'une bonne part du counselling qui est offert, c'est la femme ou l'épouse.

Le sénateur Nancy Ruth : Je comprends cela. Je me préoccupe de ce qu'on surveille la situation pour voir s'il y a des plaintes dans la mesure où cela n'est pas pris en considération; s'il faut donc corriger le tir, ça pourrait se faire.

On the other hand, there may be members of the Armed Forces who are homosexual. Therefore, what a “family” is needs to be taken into account when counselling is undertaken with whatever kind of family they have.

The materials you are putting out for school kids and involving them in the commemoration stuff, what place does the role of women take in these materials, in particular, the rise of women in the military during the Cold War period? There seems to be a huge exclusion. I am told by some of these serving women that they are simply forgotten. I just point that out, and I am sure your staff will look into it.

I cannot remember exactly how Senator Dallaire put it, but he was talking about families and single women. At some point I thought, oh, yes, what about those Cold War women? They are constantly complaining that, as single woman in the military at that time, there were no benefits for them and, say, an aged parent, no benefits for any other members of what they would have considered to be their family. It would be a non-traditional family under the terms of DND or perhaps Veterans Affairs.

Senator Dallaire: Then we threw them out.

Senator Nancy Ruth: They are still concerned about it.

Would you like to make any comments about that now?

Mr. Thompson: I find this all interesting, senator. I do know it is an important issue for you.

Just so you know, and I am not sure if this raises me up on a pedestal, but one of my favourite groups within the veterans' community are the Nursing Sisters. Every year since becoming minister, I have taken them to the Château Laurier for Valentine's Day.

Many women are forgotten in the system. Generally, we hear about war heroes but the contribution by women is incredible. Those who worked in armaments factories, and any woman married to a soldier probably deserves a medal herself.

Senator Nancy Ruth: So do the hookers who served them, sir. All the women do.

Mr. Thompson: I always stand to be corrected, senator.

Senator Nancy Ruth: I am glad you are sensitive to it.

Mr. Thompson: One thing I want to mention, which I think you will be pleased with, and it goes back to a point you were making earlier. We have been criticized a little for this. When identifying a veteran, basically they should be looked at as a family unit. When you are talking about the veteran you cannot say just “the veteran,” because you have this other support group — their children, wives, partners, same sex or otherwise.

Par ailleurs, il peut y avoir des membres des Forces armées qui sont homosexuels. Il faut donc voir ce que l'on entend par « famille » au moment où le counselling se fait auprès de la famille qu'ils ont, quelle qu'en soit la nature.

Quant aux documents que vous produisez pour les enfants d'âge scolaire pour qu'ils honorent la mémoire militaire du pays, quel est le rôle de la femme dans ces documents et, en particulier, est-il question du rôle accru des femmes au sein de l'appareil militaire pendant la guerre froide? Ça semble être une exclusion énorme. Certaines des femmes militaires qui m'ont parlé disent qu'elles sont simplement oubliées. Je veux seulement le signaler, et je suis certaine que votre personnel va se pencher sur la question.

Je ne me souviens plus très bien comment le sénateur Dallaire a formulé cela, mais il parlait des familles et des femmes célibataires. À un moment donné, j'ai pensé : ah, oui, qu'en est-il de ces femmes qui ont servi pendant la guerre froide? Elles se plaignent constamment du fait que, à titre de femmes célibataires dans l'armée à ce moment-là, elles n'avaient droit à aucun avantage, ni pour elles, ni pour quelque autre membre de ce qu'elles considèrent comme étant leur famille, disons un parent âgé. Ce serait une famille atypique suivant la définition du MDN ou peut-être d'Anciens combattants.

Le sénateur Dallaire : Puis, nous les avons mises à la porte.

Le sénateur Nancy Ruth : Elles s'en préoccupent toujours.

Voulez-vous commenter cette question dès maintenant?

M. Thompson : Tout cela me paraît intéressant, sénateur. Je sais que c'est une question qui est importante à vos yeux.

Pour votre gouverne, et je ne saurais dire si cela m'élève, mais disons que l'Association des infirmières militaires forme un de mes groupes préférés du milieu des anciens combattants. Tous les ans, depuis que je suis ministre, je les amène au Château Laurier pour la Saint-Valentin.

Les femmes sont souvent oubliées dans le système. En règle générale, nous entendons parler des héros de guerre, mais il faut dire que la contribution des femmes est incroyable. Celles qui ont travaillé dans les fabriques d'armements et toute femme qui a été mariée à un soldat méritent probablement une médaille.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est aussi le cas des putains qui les ont servis, monsieur le ministre. Toutes les femmes méritent une médaille.

M. Thompson : Je suis toujours prêt à accepter les mises au point, sénateur.

Le sénateur Nancy Ruth : Je suis heureuse de voir que vous êtes sensibilisé à la question.

M. Thompson : Il y a une chose que je veux mentionner, chose qui va vous plaire, je crois, et qui nous ramène à un point que vous avez soulevé plus tôt. On nous a un peu critiqués pour cela. Lorsqu'on qualifie un ancien combattant, essentiellement, il faudrait envisager l'unité familiale. Quand on parle de l'ancien combattant, il ne suffit pas de dire « l'ancien combattant », car il y a son groupe d'entraide — les enfants, la femme, le conjoint,

We did something of which I am very proud in the last budget. We set aside \$282 million for enhancement of the VIP program to widows and caregivers.

Senator Nancy Ruth: Sir, with respect, \$2,500 would not buy me much in services, especially if it is limited to gardening and snow shovelling. However, it is there and is better than it was.

On page 14 of your speech, you said that \$96.5 million was set aside for the Agent Orange program and on the next page you said 700 people have taken that up. That is only \$14 million. What has happened to the other \$80 million and what is it doing?

Mr. Thompson: There are guidelines in terms of the statistics and what we could expect that number to be. This answer will wind up being longer than you want it to be. We have an IOM condition, so you are looking at that broader group and how many individuals would have that condition, and from that you can extrapolate how many would possibly receive this benefit of a \$20,000 payment. Presently, 700 have been paid, and there are many more in the system who have not been approved and that I think will be approved ultimately. We have that number. To be honest, when it is all paid out, I expect it will be less than the money we set aside. Basically, we will always have a buffer in there. There are many more in the system. They are being processed fairly quickly, based on how fast government responds or does anything. I am comfortable with how it is flowing out. We have people on the ground in Gagetown. A whole support team is processing applications. We are geared up to do it. When we come here next year, if we are all so blessed, that number will be bigger than it is today. We can take some comfort that we have enough money set aside to do the job we said we would do.

Senator Nancy Ruth: Have all the people who need to know been notified?

Mr. Thompson: This is close to me because 90 per cent of the training area is in the area I represent in the House of Commons.

Senator Nancy Ruth: I saw that.

Mr. Thompson: I visited all those communities personally and had town hall meetings after the announcement was made. These people, especially in the rural areas, do not carry BlackBerrys and cell phones and do not have the modern communications tools we do. I held town hall meetings to touch base with all of them. We advertised nationally and so on, and that job continues. We will

de même sexe ou non. Nous avons prévu dans le dernier budget une chose dont je suis très fier. Nous avons mis de côté 282 millions de dollars pour améliorer le PAAC du point de vue des veuves et des soignants.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur le ministre, avec le respect que je vous dois, disons que 2 500 \$ ne m'achèteraient pas beaucoup de services, surtout si ça se limite au jardinage et au pelletage de la neige. Tout de même, ça existe, et c'est mieux qu'auparavant.

À la page 17 de votre discours, vous dites que 96,5 millions de dollars ont été mis de côté pour le programme relatif à l'agent Orange, puis, à la page suivante, vous dites que 700 personnes en ont tiré parti. Ça donne seulement 14 millions de dollars. Qu'est-ce qui est arrivé aux 80 millions de dollars qui restent? Qu'est-ce qu'on en fait?

M. Thompson : Il y a des lignes directrices qui s'appliquent aux statistiques et à ce que ce chiffre devrait représenter. Ma réponse va finir par être plus longue que vous ne le vouliez. Dans la mesure où la maladie figure parmi celles qui sont retenues par l'IOM, on garde le groupe général dont il est question et le nombre de personnes qui seraient atteintes de la maladie; à partir de là, on peut extrapoler le nombre de personnes qui pourraient recevoir cette indemnité de 20 000 \$. À l'heure actuelle, 700 indemnités ont été versées, et il y en a beaucoup plus dans le système qui n'ont pas été approuvées et qui, à mon avis, seront approuvées à un moment donné. Il y a ce chiffre-là. Pour être franc, quand tout sera versé, je crois que ça sera moins que la somme d'argent que nous avons mise de côté. Essentiellement, nous prévoyons toujours un certain coussin. Il y a bon nombre de demandes de plus dans le système. Elles font l'objet d'un traitement assez rapide, dans la mesure où on peut affirmer qu'un gouvernement peut agir ou réagir rapidement. Je suis satisfait du rythme de traitement des demandes. Nous avons des gens présents sur le terrain à Gagetown. Il y a toute une équipe de soutien qui traite les demandes. Nous avons tout mis en place pour agir. Au moment de notre rencontre l'an prochain, si nous avons tous la chance d'y être, le chiffre sera plus élevé qu'il l'est aujourd'hui. Cela nous rassure un peu de savoir que nous avons mis de côté assez d'argent pour faire le travail que nous avons dit que nous ferons.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que toutes les personnes qui ont besoin de savoir ont reçu un avis?

M. Thompson : C'est une préoccupation qui me touche de près, car 90 p. 100 de la zone de formation se trouve dans le secteur que je représente à la Chambre des communes.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai vu cela.

M. Thompson : Je me suis rendu dans toutes ces localités personnellement et j'ai tenu des assemblées après l'annonce. Les gens, surtout en milieu rural, n'ont pas de Blackberry ou de téléphones cellulaires; ils n'ont pas les moyens de communications modernes que nous avons. J'ai tenu des assemblées pour cultiver des liens dans chacune d'entre elles. Nous avons fait une publicité

continue to ensure that people are aware. There will be a close-out date on this program.

Senator Nancy Ruth: When is the close-out date?

Mr. Thompson: I believe it is April 9, if I am not mistaken. In that period, if any senator or member in Parliament wants to assist us in getting that information out in newsletters, please let us know.

The Deputy Chairman: Thank you, Senator Nancy Ruth. I appreciate your questions. They are probative and helpful. Unfortunately, I will have to tell the two senators on the second round that we will not get to them as they probably had suspected. We are, under the *Rules of the Senate*, not to sit when the chamber is in session. The fact that there are many more questions than we had time for is an indication of the stature of our witnesses here today. We thank you for your forthrightness. I will give the final word to the chairman of our committee, who is from Ontario, but I would like to think his heart is in your riding of southwestern New Brunswick.

Senator Meighen: In spite of VIA Rail's best efforts, the storm resulted in over an hour of delay. I apologize to my friends on both sides of this table for arriving late. It is nice to see the minister, who is my member of Parliament from New Brunswick. I have also worked with the other witnesses on various programs within the ambit of Veterans Affairs. Not having heard many of the earlier questions, if I am covering old ground, please stop me.

I am looking at the press release on the VIP program. As I understand it, if the veteran was receiving a disability pension or a war veterans' allowance but not the VIP housekeeping or grounds maintenance remuneration at the time of his or her death or admission to a health care facility, the survivor will now have the opportunity. What if a veteran has not been in receipt of a disability pension, has not been in receipt of a war veteran's allowance, and was not in receipt of the VIP program, but then subsequently to that person's death, his or her survivor fell upon hard times or their situation changed dramatically? Would they be excluded for applying for this extension of the VIP program?

Mr. Thompson: I will give an answer longer than you want to hear, but you are a lawyer by trade so you will shut me down if you think I am going over time here.

We have made some internal changes in the VIP program within the department through regulation to extend that benefit to veterans who need it. Within Veterans Affairs, we cannot fix all of these problems, and I am not blaming it on any government because various political parties, two mainly, have formed the Government of Canada. However, you will find that some veterans, because they do not have a pensionable condition, are

nationale et ainsi de suite, et c'est un travail qui se poursuit aujourd'hui. Nous allons continuer à nous assurer que les gens sont au fait de la situation. Le programme comportera une date limite.

Le sénateur Nancy Ruth : Quelle est la date limite?

M. Thompson : C'est le 9 avril, si je ne m'abuse. Pendant la période allouée, si un sénateur ou un député souhaite nous aider à diffuser l'information dans des bulletins, je lui demande de nous le faire savoir.

Le vice-président : Merci, sénateur Ruth. J'apprécie vos questions. Ce sont des questions pénétrantes et utiles. Malheureusement, je vais devoir dire aux deux sénateurs qui devaient prendre la parole au deuxième tour que nous allons devoir les oublier, comme ils le soupçonnaient probablement. Selon le *Règlement du Sénat*, nous ne pouvons siéger si la Chambre elle-même siège. Le fait que le nombre de questions que nous avions nous aurait poussés bien au-delà du temps alloué montre bien l'importance des témoins que nous avons accueillis aujourd'hui. Nous vous remercions de votre franchise. Je vais laisser le dernier mot au président de notre comité, qui est originaire de l'Ontario, mais je me plais à croire que son cœur se trouve dans votre circonscription du Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Meighen : Malgré les meilleurs efforts de VIA Rail, la tempête a occasionné un retard de plus d'une heure. Je m'excuse auprès de mes amis des deux côtés de la table de mon retard. Il est bien de voir le ministre, qui est mon député du Nouveau-Brunswick. J'ai déjà travaillé avec les autres témoins à divers programmes qui relèvent d'Anciens combattants. Comme je n'ai pas entendu bon nombre des questions qui ont déjà été posées, si jamais je m'aventure sur un terrain que vous avez déjà exploré, n'hésitez pas à m'arrêter.

J'ai les yeux sur le communiqué de presse du PAAC. Si je comprends bien, si l'ancien combattant touchait une pension d'invalidité ou une allocation d'ancien combattant, mais pas l'indemnité d'entretien ménager ou d'entretien de terrain au moment de son décès ou de son admission dans un établissement de santé, le survivant aura maintenant l'occasion de la recevoir. Qu'advient-il si l'ancien combattant ne recevait pas de pension d'invalidité, ni d'allocation d'ancien combattant, ni encore d'indemnité dans le cadre du PAAC, mais que, à la suite de son décès, son survivant se trouve en butte à de grandes difficultés ou à une situation qui a énormément changé? Aurait-il le droit de tirer parti du PAAC?

M. Thompson : Je vais vous donner une réponse plus longue que celle que vous voulez entendre, mais vous êtes avocat de formation, alors n'hésitez pas à m'interrompre si vous croyez que je prends trop de temps.

Nous avons procédé à certaines modifications internes du PAAC au sein du ministère, au moyen d'une réglementation qui vise à appliquer la prestation en question aux anciens combattants qui en ont besoin. À Anciens Combattants Canada, nous ne pouvons régler tous ces problèmes, et je ne mets la faute sur aucun gouvernement, étant donné que divers partis politiques, deux, surtout, ont formé le gouvernement du Canada. Tout de même,

not eligible for the most low-cost and effective program we have, which is VIP. They have to be in a pensionable condition, which does not seem to make a whole lot of sense.

Those veterans will have access to our beds across the country. At Sunnybrook Hospital, it costs about \$100,000 per bed to keep a veteran in the hospital and I think most Canadians do not hesitate on paying that. The fact is this veteran could have stayed at home at a much cheaper cost to the Government of Canada and enjoyed those few years at home as opposed to going into a facility. We have actually changed some of those internal rules to extend VIP to some of these veterans who normally did not qualify and are in their frail stages of life. Frail veterans is an issue the Royal Canadian Legion has focused on.

I am hoping we can do more. This is an example of a policy that does not really make any sense, and we are trying to make sense of something. Within the veterans' community, within Veterans Affairs, we have all these classifications to determine whether you will get a benefit. I would love to streamline that and make it more sensible. In the department, we have highly qualified people and, invariably, the staff and the professionals are always running back to the book to find out how this category of veteran is treated if they have not dealt with one in a while. We are trying to streamline some of that. The short answer to your question in terms of the widows is they will be eligible for the benefit.

The Deputy Chairman: Minister, Madam Deputy Minister and Mr. Mogan, on behalf of the Senate Subcommittee on Veterans Affairs, we thank you for the work you and your department are doing for the well-being of veterans and their families. We look forward to continuing to work with you to improve on that where we can and to support your work where we can.

Mr. Thompson: Thank you. You say I have the best job in government and you are right — I do. It is a remarkable job and one that I am honoured to have, and I will continue to do my best.

The Deputy Chairman: We are pleased to have you there.

The committee adjourned.

vous allez constater que certains anciens combattants, du fait de ne pas souffrir d'une maladie qui ouvre droit à pension, ne sont pas admissibles au programme le plus efficace et le plus économique que nous ayons, c'est-à-dire le PAAC. Ils doivent souffrir d'une maladie ouvrant droit à pension, ce qui ne semble pas avoir beaucoup de sens.

Ces anciens combattants-là auront accès à nos lits partout au pays. À l'hôpital Sunnybrook, il en coûte environ 100 000 \$ par lit pour garder un ancien combattant à l'hôpital, et je crois que la plupart des Canadiens n'hésitent pas à faire les frais de cela. Le fait est que l'ancien combattant en question aurait pu rester à la maison moyennant des frais nettement moins importants du point de vue du gouvernement du Canada et profiter de ces quelques années à la maison, plutôt que dans un établissement. De fait, nous avons modifié certaines des règles internes de manière à pouvoir appliquer aussi le PAAC à certains des anciens combattants qui, en temps normal, ne sont pas admissibles et qui se trouvent à un stade de leur vie où ils sont fragiles. La Légion royale canadienne a pris fait et cause pour les anciens combattants en perte d'autonomie.

J'espère que nous allons pouvoir en faire plus. Voilà l'exemple d'une politique qui n'a pas vraiment de sens, et nous essayons de faire en sorte que les choses aient un sens. Dans le milieu des anciens combattants, à Anciens Combattants Canada, il y a toutes ces classifications qui nous permettent de déterminer si vous allez obtenir une prestation ou non. J'adorerais simplifier cela et faire en sorte que ce soit mieux adapté à la réalité. Au ministère, nous comptons un personnel hautement qualifié et, invariablement, le personnel et les professionnels s'en remettent toujours au guide pour savoir comment il faut traiter cette catégorie-ci d'anciens combattants s'ils n'ont pas eu affaire à une personne de cette catégorie depuis un moment. Nous essayons de simplifier une partie du processus. Pour être bref, en réponse à la question que vous posez à propos des veuves, je dirais qu'elles vont avoir droit à la prestation.

Le vice-président : Monsieur le ministre, madame la sous-ministre, monsieur Mogan, au nom du Sous-comité des anciens combattants du Sénat, nous vous remercions du travail que vous et votre ministère accomplissez pour assurer le bien-être des anciens combattants et de leur famille. Nous espérons pouvoir continuer de travailler avec vous à améliorer cette situation dans la mesure de nos moyens à nous et pour appuyer votre travail là où nous pouvons le faire.

M. Thompson : Merci. Vous dites que j'ai le meilleur travail qui soit au gouvernement, et vous avez raison — c'est bien le cas. C'est un travail remarquable, un travail que j'ai l'honneur de pouvoir faire, et je vais continuer de le faire de mon mieux.

Le vice-président : Nous sommes heureux de savoir que vous occupez ce poste.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, March 5, 2008

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P., Minister
of Veterans Affairs.

WITNESSES

Wednesday, February 6, 2008

Veterans Affairs Canada:

Colonel (Ret'd) Patrick Stogran, Veterans Ombudsman.

Wednesday, February 13, 2008

The Royal Canadian Legion:

Jack Frost, Dominion President;

Pierre Allard, Service Bureau Director.

Wednesday, March 5, 2008

Veterans Affairs Canada:

Suzanne Tining, Deputy Minister;

Darragh Mogan, Director General, Program and Service Policy
Division.

COMPARAÎT

Le mercredi 5 mars 2008

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député, ministre des
Anciens Combattants.

TÉMOINS

Le mercredi 6 février 2008

Anciens Combattants Canada :

Colonel (à la retraite) Patrick Stogran, ombudsman des vétérans.

Le mercredi 13 février 2008

Légion royale canadienne :

Jack Frost, président national;

Pierre Allard, directeur du Bureau d'entraide.

Le mercredi 5 mars 2008

Anciens Combattants Canada :

Suzanne Tining, sous-ministre;

Darragh Mogan, directeur général, Direction générale des
politiques en matière de programmes et de services.